

# Carte Communale

## CARTE COMMUNALE

Lancement de la Carte Communale par délibération du Conseil Municipal en date du 8 Septembre 2008

**Approbation de la carte communale par délibération du Conseil Municipal en date du 19 Juin 2014**  
*Vu pour rester annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 Juin 2014*

**Co-approbation de la carte communale par arrêté préfectoral en date du**  
*Vu pour rester annexé à l'arrêté préfectoral en date du*

## REVISIONS

- 1 \_\_\_\_\_
- 2 \_\_\_\_\_
- 3 \_\_\_\_\_

# 1

Rapport de  
présentation

Département du Rhône

Commune de  
**SAINT-NIZIER-  
D'AZERGUES**



Réalités  
Bureau d'études

34 rue Georges Plasse  
42300 ROANNE

Tel. : 04 77 67 83 06  
E-mail : urbanisme@realites-be.fr



# Carte Communale

1

Rapport de  
présentation

Département du Rhône

Commune de  
**SAINT-NIZIER-  
D'AZERGUES**

## CARTE COMMUNALE

Lancement de la Carte Communale par délibération du Conseil Municipal en date du 8 Septembre 2008

**Approbation de la carte communale par délibération du Conseil Municipal en date du 19 Juin 2014**

*Vu pour rester annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 Juin 2014*

**Co-approbation de la carte communale par arrêté préfectoral en date du**

*Vu pour rester annexé à l'arrêté préfectoral en date du*

## REVISIONS

- 1 \_\_\_\_\_
- 2 \_\_\_\_\_
- 3 \_\_\_\_\_



34, Rue Georges Plasse

42300 ROANNE

Tel. : 04 77 67 83 06

E-mail : [urbanisme@realites-be.fr](mailto:urbanisme@realites-be.fr)

## RAPPORT DE PRESENTATION



## PREAMBULE

La loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.) a abrogé les MARNU (Modalité d'application du règlement national d'urbanisme) et les a remplacé par la Carte Communale.

En effet, l'article L.124.1 du code de l'urbanisme prévoit, pour les communes qui ne sont pas dotées d'un Plan d'Occupation des Sols ou d'un Plan Local d'Urbanisme, la possibilité d'élaborer une Carte Communale. Ce document, relativement simple dans son contenu et dans la procédure d'élaboration, permet, à l'instar des PLU, de gérer l'évolution urbaine de la commune, de manière à écarter la règle contraignante de la constructibilité limitée, tout en préservant les paysages et le patrimoine naturel local.

A ce jour, la commune ne possède pas de document d'urbanisme et est soumise aux dispositions du Règlement National d'Urbanisme et donc à la règle de la constructibilité limitée.

**Le Conseil Municipal a décidé, par délibération en date du 8 septembre 2008, de doter la commune d'une Carte Communale, afin de préciser les modalités d'application des règles générales d'urbanisme sur l'ensemble du territoire, en vue d'assurer une bonne gestion du développement communal.**

Cette étude a été mise en attente de la réalisation de l'étude de zonage d'assainissement par la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Azergues. En effet, la commune ne dispose pas d'unité de traitement de l'assainissement des eaux usées à ce jour, mais les travaux sont désormais budgétés par la communauté de communes. Ceci a donc retardé d'autant l'élaboration de la Carte Communale.

La carte communale a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas en application de l'article R.121-14-1 du code de l'urbanisme, du fait de la présence d'un site Natura 2000 sur la commune voisine de Claveisolles. L'Autorité Environnementale a rendu son avis par décision n°A08213U0006 du 12 Avril 2013 précisant que le projet d'élaboration de la carte communale n'est pas soumis à évaluation environnementale.

La commune a consulté plusieurs autres organismes qui ont donné un avis favorable :

- La Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 17 Septembre 2012 et note que « l'analyse de la carte communale a permis de constater un effort important de densification et de travail sur les logements vacants et dents creuses de la commune. La commission souligne l'exemplarité de la commune, qui souhaite s'inscrire dans un objectif de modération de consommation de l'espace en se dotant d'un document d'urbanisme tel que la carte communale ».
- La Chambre d'Agriculture qui a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 10 Septembre 2012.
- Le Centre Régional de la Propriété Forestière n'a pas d'observation, par courrier en date du 10 Août 2012.
- L'Institut National de l'Origine et de la Qualité n'a pas d'observation, par mail en date du 8 Octobre 2012.

L'enquête publique s'est déroulée du 13 Mai au 13 Juin 2013 inclus. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable avec une réserve de prendre en compte la demande de modification en réduisant au strict nécessaire la zone de droit de préemption vers le cimetière et en classant, à l'Est du Bourg, les parcelles AB77 en totalité et AB81 en partie suivant le schéma joint au rapport en zone constructible. Trois recommandations ont également été faites. La commune a décidé de suivre l'avis du commissaire enquêteur en levant la réserve et modifiant le projet en conséquence et en rejetant les autres demandes, selon les arguments du commissaire enquêteur.

## TABLE DES MATIERES

### A – SITUATION EXISTANTE ET POTENTIELS D'EVOLUTION

1	<i>SAINT-NIZIER-d'AZERGUES, une commune des Monts du Beaujolais</i>	- 6 -
1.1	Données générales	- 6 -
1.2	L'Histoire de Saint-Nizier-d'Azergues	- 7 -
1.3	Le Canton de Lamure-sur-Azergues	- 7 -
1.4	Une coopération intercommunale développée	- 8 -
1.5	La présence de règles supra-communales	- 11 -
2	<i>Des caractéristiques démographiques qui redeviennent favorables</i>	- 16 -
2.1	Une situation démographique qui se redresse	- 16 -
2.2	Une augmentation soutenue essentiellement par le solde migratoire	- 19 -
2.3	Un rajeunissement de la population, après des décennies de vieillissement	- 20 -
2.4	Un desserrement des ménages	- 22 -
2.5	Une population active qui s'accroît fortement	- 23 -
2.6	Des revenus de plus en plus importants dans la population	- 24 -
3	<i>Une fonction résidentielle qui se confirme</i>	- 27 -
3.1	L'augmentation et l'amélioration du parc de logements	- 27 -
3.2	Des résidences plutôt bien équipées malgré quelques manquements	- 30 -
3.3	Le diagnostic et les préconisations du Programme Local de l'Habitat	- 30 -
3.4	Un parc de logements de moins en moins ancien	- 31 -
3.5	Une quasi-exclusivité des logements individuels	- 33 -
3.6	Une majorité de propriétaires	- 34 -
3.7	Des taux d'imposition plutôt attractifs	- 35 -
4	<i>Une économie diversifiée</i>	- 37 -
4.1	Une activité agricole en perte de vitesse	- 37 -
4.2	Une activité artisanale axée sur le secteur secondaire et le bois	- 42 -
4.3	Une activité touristique développée	- 43 -
5	<i>Des déplacements routiers dominants et nécessaires</i>	- 46 -
5.1	Une position en fond de vallée, sur un axe de circulation important	- 46 -
5.2	Des migrations domicile - travail très importantes	- 49 -
5.3	Des déplacements scolaires nécessaires	- 50 -
5.4	La voiture, indispensable pour les déplacements des actifs	- 51 -
5.5	Un stationnement suffisant	- 52 -
6	<i>Un bon niveau d'équipements et de services</i>	- 53 -
6.1	Un bon niveau d'équipements, de services et de loisirs	- 53 -
6.2	Des services publics satisfaisants	- 54 -

## **B – ETAT INITIAL DU SITE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

1	<i>Une commune façonnée par sa topographie</i>	- 58 -
1.1	Des vues lointaines pour un paysage à la fois ouvert et fermé	- 58 -
1.2	Géologie : des formations carbonifères	- 58 -
1.3	Une commune au relief contraint	- 59 -
1.4	Un territoire au cœur de la vallée de l'Azergues et façonné par ses affluents	- 60 -
1.5	De très nombreux talwegs orientés est - ouest	- 61 -
2	<i>Des enjeux environnementaux à prendre en compte</i>	- 63 -
2.1	Le Contrat de Rivière de l'Azergues	- 63 -
2.2	Les ZNIEFF de type I et II	- 64 -
2.3	Une commune soumise à une zone sensible d'eutrophisation	- 65 -
3	<i>Risques et contraintes</i>	- 66 -
3.1	Des aléas fréquents dans la commune	- 66 -
3.2	Les risques d'inondation et le PPRNPI de la Vallée de l'Azergues	- 66 -
3.3	Un territoire soumis au risque de glissement de terrain	- 67 -
3.4	Un risque sismique	- 67 -
3.5	Des risques technologiques peu présents	- 67 -
3.6	Des servitudes d'utilité publique	- 67 -
4	<i>Une occupation du site essentiellement forestière</i>	- 68 -
4.1	Un territoire particulièrement boisé	- 68 -
4.2	Des activités économiques et des modes de vie tournés autour du bois	- 70 -
4.3	Ces activités modèlent le paysage forestier du territoire	- 71 -
5	<i>Une organisation spatiale constituée d'un bourg et de plusieurs hameaux répartis dans le territoire</i>	- 72 -
5.1	Le bourg et ses extensions	- 72 -
5.2	Les hameaux autour du bourg : un point de centralité intéressant pour la commune	- 77 -
5.3	D'autres hameaux et lieux-dits plus isolés	- 84 -
6	<i>Quelques éléments patrimoniaux et points noirs paysagers</i>	- 86 -
6.1	Les bâtiments patrimoniaux	- 86 -
6.2	La présence de points noirs paysagers	- 89 -
6.3	Le patrimoine archéologique	- 90 -

## **C – JUSTIFICATION DES CHOIX REALISES**

1	<i>Justification du projet communal</i>	- 91 -
1.1	Historique des réflexions ayant permis la réalisation de la carte communale	- 91 -
1.2	Les objectifs communaux	- 91 -
2	<i>La justification de la délimitation des secteurs constructibles</i>	- 101 -
2.1	Le bourg de Saint-Nizier-d'Azergues	- 101 -
2.2	Le hameau Chez Pierre	- 104 -
2.3	Le hameau Le Collier	- 105 -
2.4	Le hameau des Fougères	- 106 -
2.5	Le secteur de La Gare-Le Collier	- 107 -
2.6	Le secteur de La Collonge	- 109 -
2.7	Le secteur du Gravier	- 110 -
3	<i>Les superficies et capacités d'accueil</i>	- 111 -
3.1	Définition des objectifs de constructions neuves et de surfaces	- 111 -
3.2	Les surfaces économiques	- 113 -
3.3	Le récapitulatif des surfaces	- 115 -
4	<i>La cohérence du projet par rapport aux orientations du SCOT</i>	- 116 -
5	<i>Les Servitudes d'Utilité Publique</i>	- 116 -
6	<i>Institution d'un droit de préemption</i>	- 116 -

## **D – PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT**

1	<i>Une utilisation économe de l'espace</i>	- 118 -
2	<i>Concilier développement urbain et préservation de l'activité agricole</i>	- 119 -
3	<i>Une protection des secteurs ayant un intérêt écologique</i>	- 119 -
4	<i>Prendre en compte la loi Montagne</i>	- 122 -
5	<i>Prendre en compte les risques naturels et technologiques</i>	- 123 -
6	<i>La protection de la ressource en eau</i>	- 124 -
7	<i>La prise en compte de la sécurité routière</i>	- 124 -
8	<i>La lutte contre le bruit</i>	- 124 -
9	<i>La gestion des déchets</i>	- 125 -

## A – SITUATION EXISTANTE ET POTENTIELS D'EVOLUTION

### 1 SAINT-NIZIER-d'AZERGUES, une commune des Monts du Beaujolais

#### 1.1 Données générales



Source : site Viamichelin

Saint-Nizier-d'Azergues est située au nord-ouest du département du Rhône, entre les agglomérations lyonnaise, caladoise et roannaise, à 4 km de Lamure-sur-Azergues, 34 km de Villefranche-sur-Saône, 45 km de Roanne et à 56 km de Lyon.

Elle n'est pas située à proximité d'autoroutes ou de voies rapides, étant à 29 km de l'A6 (Lyon - Paris) et à 42 km de la RN7.

Saint-Nizier-d'Azergues fait partie du canton de Lamure-sur-Azergues, de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône, du département du Rhône et de la région Rhône-Alpes.

- ▀ Superficie : 2 423 ha
- ▀ Altitude du village : 530 m (au niveau de la mairie)
- ▀ Nombre d'habitants (2009) : 690
- ▀ Densité (2006) : 27,8 habitants par km<sup>2</sup>
- ▀ Commune comprise en zone de Montagne

Les communes voisines sont :

- Saint-Bonnet-le-Troncy (302 hab.) à l'Ouest,
- Ranchal (310 hab.) au Nord-ouest,
- Poule-les-Echarmeaux (956 hab.) au Nord-est,
- Claveisolles (595 hab.) à l'Est,
- Lamure-sur-Azergues (1 034 hab.) au Sud-est,
- Grandris (1 199 hab.) au Sud,
- Meaux-la-Montagne (202 hab.) au Sud-ouest.

Le territoire communal s'étend sur 2 423 hectares dont 528 ha de surfaces agricoles, soit 22% du territoire et 1 577 ha d'espaces boisés, soit 65%.

La morphologie de la commune est organisée en plusieurs hameaux qui surplombent l'Azergues sur sa rive droite.

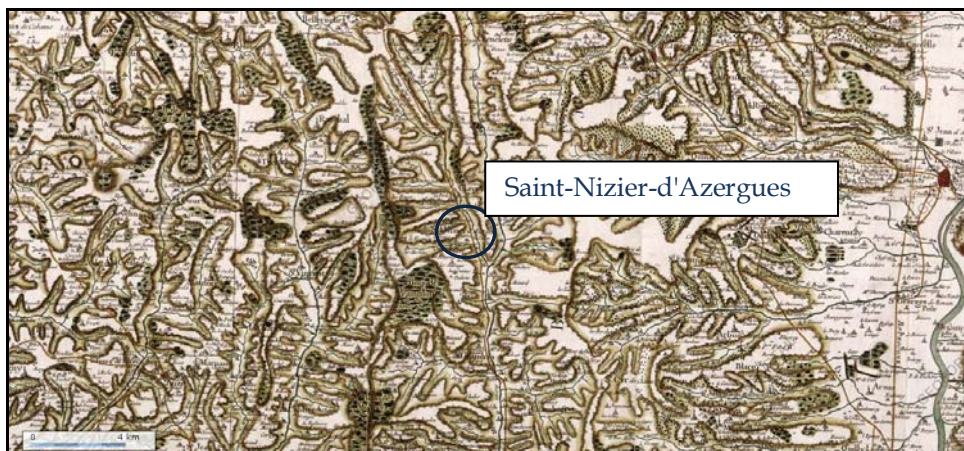
# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

### 1.2 L'Histoire de Saint-Nizier-d'Azergues

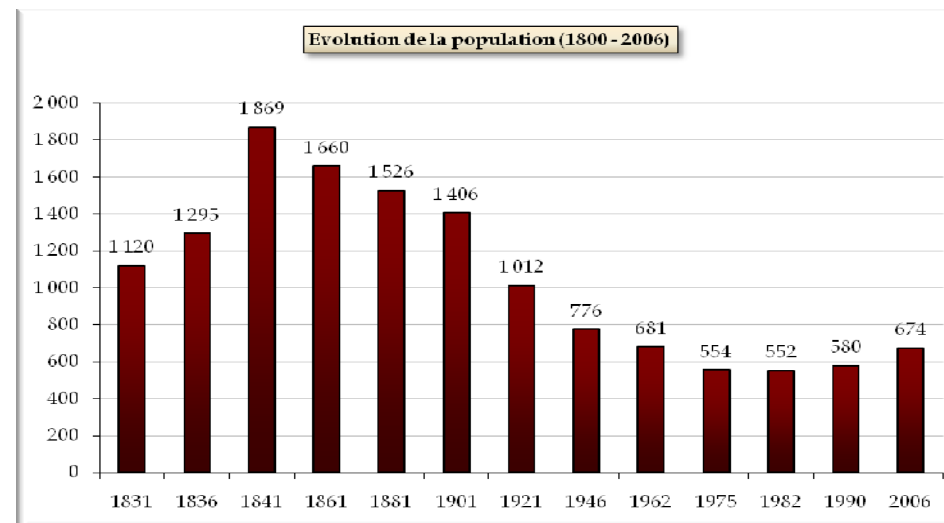
Le nom de « Saint-Nizier-d'Azergues » est issu de l'évêque du diocèse de Lyon, qui dirigea l'évêché de Lyon au cours du 6<sup>ème</sup> siècle après J.C. La commune a eu une vocation agricole et industrielle au cours de son histoire.

Saint-Nizier-d'Azergues compte plusieurs bâtiments patrimoniaux : le château de Pramenoux, de style renaissance (15<sup>ème</sup> siècle), la Chapelle de Montcharme, érigée en 1926...



Source : Géoportail, cartographie Cassini

La carte Cassini situe la commune, dans la deuxième moitié du 17<sup>ème</sup> siècle. Sur le plan démographique, sa population augmente fortement entre 1830 et 1840, à un rythme très soutenu. Puis, elle décroît depuis jusqu'à se stabiliser entre 1975 et 1982 et reprendre une évolution positive mais moins soutenue. Elle atteint son apogée lors du recensement de 1841, où Saint-Nizier-d'Azergues comptait 1 869 habitants, soit un peu moins de trois fois son niveau actuel (674 habitants en 2006).



Source : Cassini

L'évolution de la population marque l'histoire de la commune. Celle-ci a grandement subi les guerres du 20<sup>ème</sup> siècle et la période d'exode rural.

### 1.3 Le Canton de Lamure-sur-Azergues

Le canton de Lamure-sur-Azergues regroupe 10 communes, pour une population de 6 444 habitants (INSEE, RGP 2006), une superficie totale de 18 084 hectares (180,84 km<sup>2</sup>) et une densité de 35,6 hab. /km<sup>2</sup>.

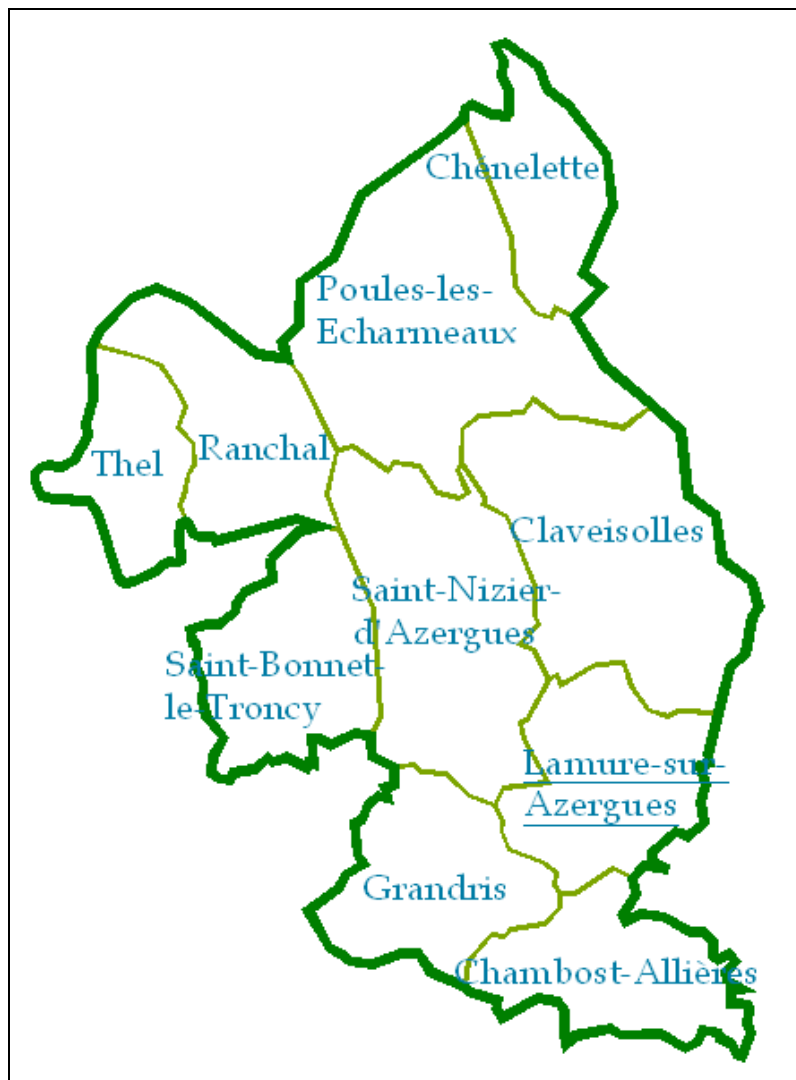
Ses communes sont les suivantes :

- Chambost-Allières\* (120 habitants),
- Chénelette\* (663 habitants),
- Claveisolles\* (595 habitants),
- Grandris\* (1 199 habitants),
- Lamure-sur-Azergues\* (1 034 habitants),
- Poules-les-Echarmeaux\* (956 habitants),
- Ranchal (310 habitants),
- Saint-Bonnet-le-Troncy\* (302 habitants),
- Saint-Nizier-d'Azergues\* (674 habitants),
- Thel (293 habitants).

*\*Commune faisant partie de la communauté de communes de la Haute Vallée de l'Azergues, regroupant 8 communes du canton et dont le siège est situé à Lamure-sur-Azergues.*

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -



Réalisation Réalités

### 1.4 Une coopération intercommunale développée

La commune de Saint-Nizier-d'Azergues possède une longue expérience de l'intercommunalité. Elle fait directement partie de quatre regroupements intercommunaux.

#### 1.4.1 La Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Azergues

La communauté de communes de la Haute Vallée de l'Azergues a été créée par arrêté préfectoral du 23 décembre 1994, la commune siège est Lamure-sur-Azergues. Elle est composée de 8 communes, toutes dans le même canton.

	Population	en %
Chambost-Allières	759	13,0
Chenelette	322	5,5
Claveisolles	595	10,2
Grandris	1 199	20,5
Lamure-sur-Azergues	1 034	17,7
Poule-les-Echarmeaux	956	16,4
Saint-Bonnet-le-Troncy	302	5,2
Saint-Nizier-d'Azergues	674	11,5
<b>CC de la Haute Vallée de l'Azergues</b>	<b>5 841</b>	<b>100,0</b>

Source : INSEE, RGP 2006

La population de la commune de Saint-Nizier-d'Azergues compte pour 11,5% de celle de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). De part son poids démographique, elle est la cinquième commune de l'intercommunalité.



# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

La communauté de communes de la Haute Vallée de l'Azergues : un territoire compris entre les agglomérations caladoise, lyonnaise et roannaise :



Réalisation Réalités sous un fond de plan du site Viamichelin

Ses compétences sont les suivantes, elles se divisent en trois groupes :

Compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace
  - Initiative, élaboration, approbation, suivi et révision du SCoT,
  - Schéma de secteur,
  - Aménagement rural,
  - Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) d'intérêt communautaire.
- Développement économique
  - Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales et tertiaires, artisanale et touristique,
  - Actions de développement économique.

Compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement
  - Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés,

- Protection et aménagement de la rivière Azergues et de ses berges,
  - Entretien, exploitation et renouvellement de l'ensemble des réseaux unitaires, séparatifs, pluviaux existants, travaux en cours et passif correspondant,
  - Construction, entretien, exploitation et renouvellement des réseaux unitaires, séparatifs, pluviaux à créer,
  - Entretien, exploitation et renouvellement des ouvrages existants afférents au traitement des eaux résiduaires,
  - Construction, entretien, exploitation et renouvellement des ouvrages à créer afférents au traitement des eaux résiduaires,
  - Etudes relatives au traitement ou à la collecte des eaux résiduaires.
- Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions en faveur du logement des personnes défavorisées,
  - Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

Compétences facultatives :

- Opérations de promotion de toutes manifestations organisées par le centre culturel associatif Beaujolais sur le territoire de la communauté de communes,
- Fonctionnement de l'association « Commission culturelle de Haute Azergues », association des communes de la communauté.

La communauté de communes adhère également aux :

- Syndicat Mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais Dombes,
- Syndicat Mixte pour le réaménagement de la plaine des Chères et de l'Azergues,
- Syndicat Mixte du Beaujolais (en partie pour l'élaboration du SCoT).

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

### 1.4.2 Les autres groupements intercommunaux

#### Le Syndicat Rhodanien du Développement du Câble (SRDC) :

Le syndicat a été arrêté le 4 décembre 1991 autour de la gestion des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). Il rassemble 145 communes autour de Lyon, pour un nombre équivalent de sièges par collectivité. Le groupement adhère à l'établissement public pour les autoroutes Rhodaniennes de l'information.

#### Le SYndicat Départemental des Energies du Rhône (SYDER) :

Le syndicat a été arrêté le 26 mai 1950 pour les compétences liées à l'électricité, le gaz, le chauffage urbain et l'éclairage public. Il rassemble 235 communes et son siège se situe à Dardilly.

#### Le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la Haute Vallée d'Azergues :

Le syndicat a été arrêté le 25 novembre 1965 pour le traitement, l'adduction et la distribution d'eau potable. Il rassemble 6 collectivités, autour de Lamure-sur-Azergues, toutes comprises dans la communauté de communes. Le groupement adhère au Syndicat Mixte d'eau potable Saône Turdine.

#### Le Syndicat Mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais Dombes :

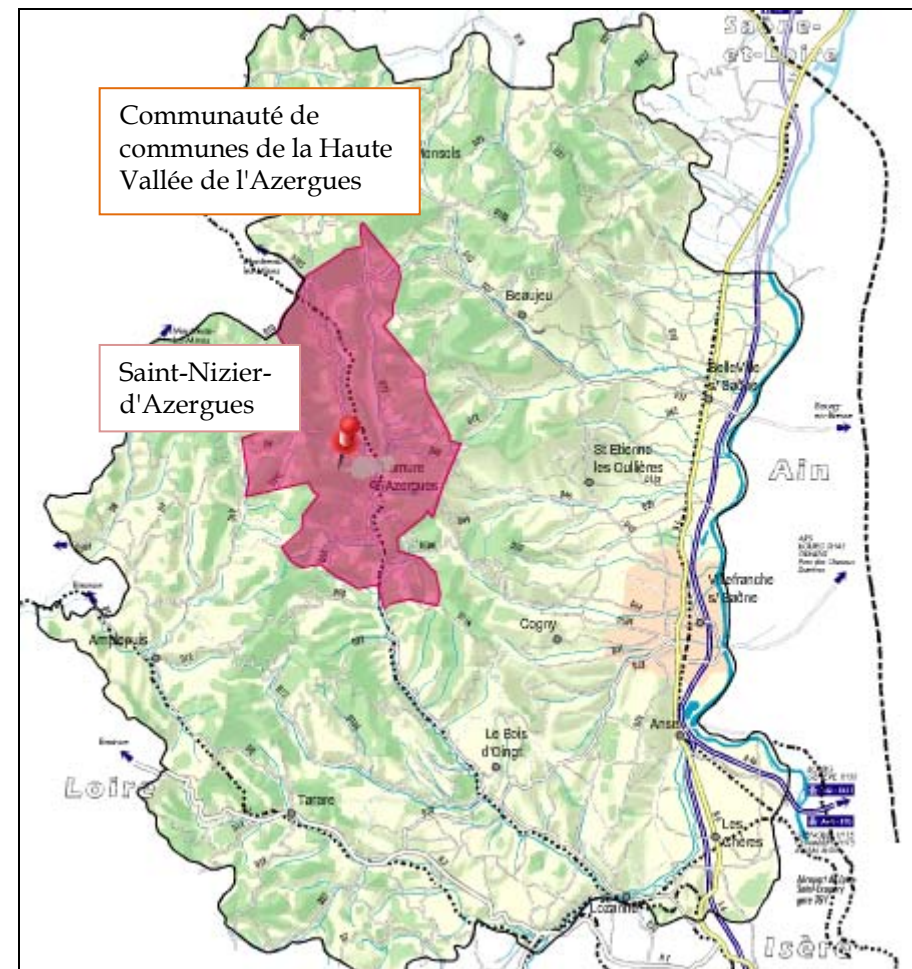
Le Syndicat a été fondé par arrêté le 5 décembre 1978 et regroupe 13 E.P.C.I., représentant 168 communes et plus de 250 000 habitants. Il traite de l'élimination et du traitement des déchets. La répartition du nombre de siège dépend de la population des communautés de communes et communautés d'agglomération.

#### Le Syndicat Mixte pour le réaménagement de la plaine des Chères et de l'Azergues :

Arrêté le 8 décembre 1980, le Syndicat Mixte regroupe 56 communes autour des compétences ayant trait à l'hydraulique, actions environnementales. Saint-Nizier-d'Azergues adhère via sa communauté de communes.

#### Le Syndicat Mixte du Beaujolais :

Le Syndicat Mixte du Beaujolais a été créé par arrêté du 11 décembre 2003. Il comprend 137 communes et 13 communautés de communes, dont celle de la Haute Vallée de l'Azergues, qui a délégué des compétences au Pays.



Source : site du Pays du Beaujolais

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

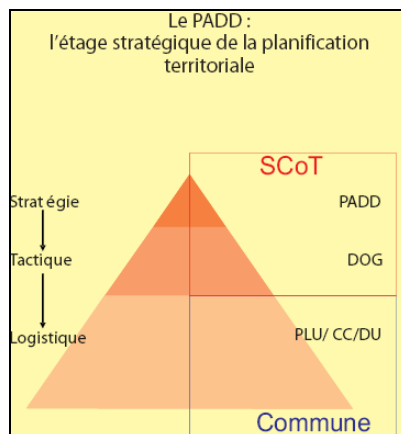
## Elaboration de la Carte Communale -

### 1.5 La présence de règles supra-communales

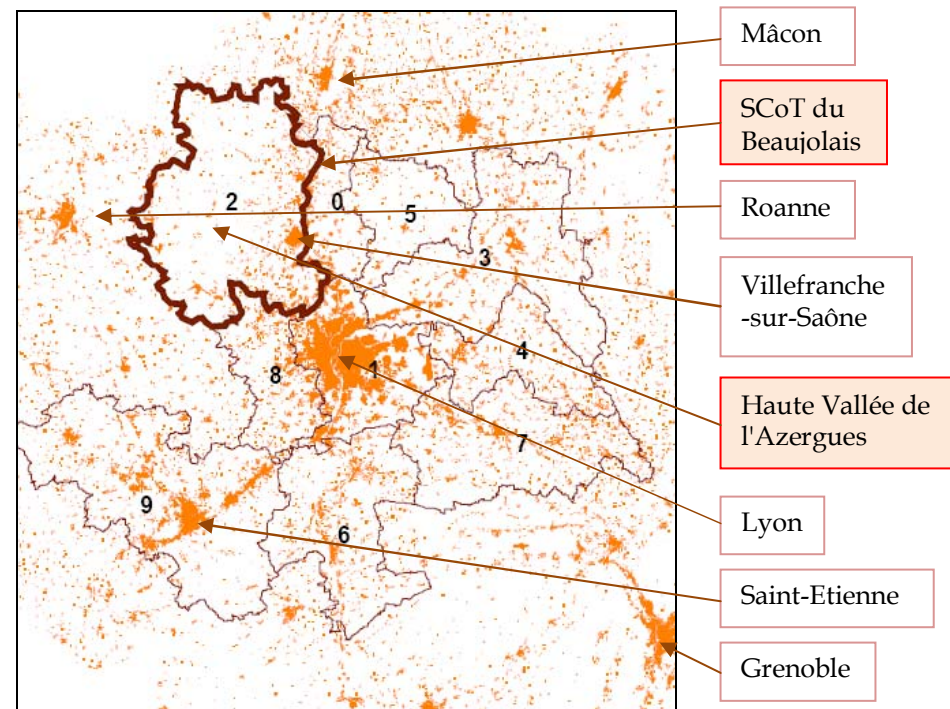
Un certain nombre de documents supra-communaux s'imposent à la commune en matière d'aménagement du territoire et mérite d'être pris en compte à travers la Carte Communale.

#### 1.5.1 Le SCoT du Beaujolais

La commune de Saint-Nizier-d'Azergues fait partie, avec celles de la communauté de communes de la Haute Vallée de l'Azergues, du SCoT du Beaujolais. Son périmètre a été arrêté le 7 mars 2003. Il couvre 137 communes, comprises dans 12 communautés de communes et une communauté d'agglomération. Il est porté par le Syndicat Mixte du Pays du Beaujolais. Il fait partie de l'inter-SCoT de Lyon, qui en comprend 11, répartis dans 4 départements (Rhône, Ain, Loire, Isère). **Le SCoT du Beaujolais a été approuvé en 2009.** Il comprend notamment : un rapport de présentation, un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) et un Document d'Orientations Générales (D.O.G.). Il a également élaboré une charte paysagère.



Source : PADD du SCoT du Beaujolais



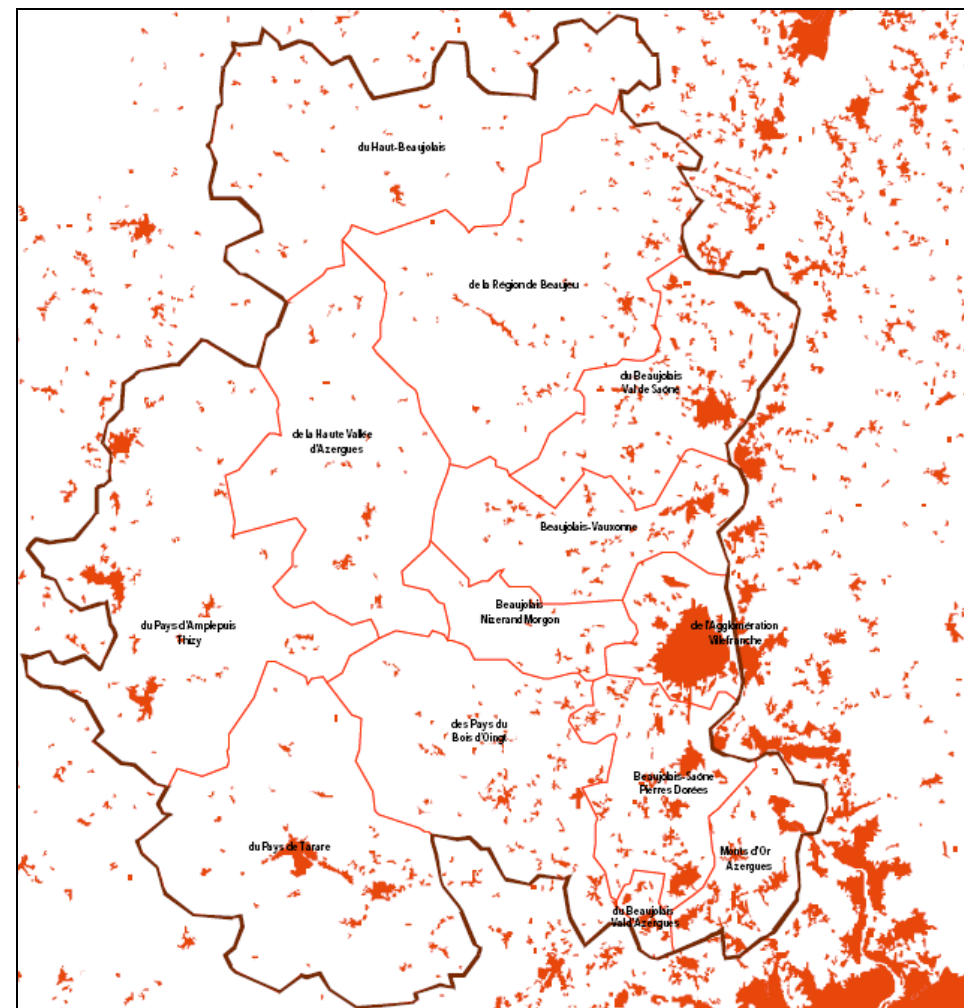
Source : Rapport de Présentation du SCoT du Beaujolais

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES - Elaboration de la Carte Communale -

L'inter-SCoT de Lyon :



Source : PADD du SCoT du Beaujolais



Source : Rapport de Présentation du SCoT du Beaujolais

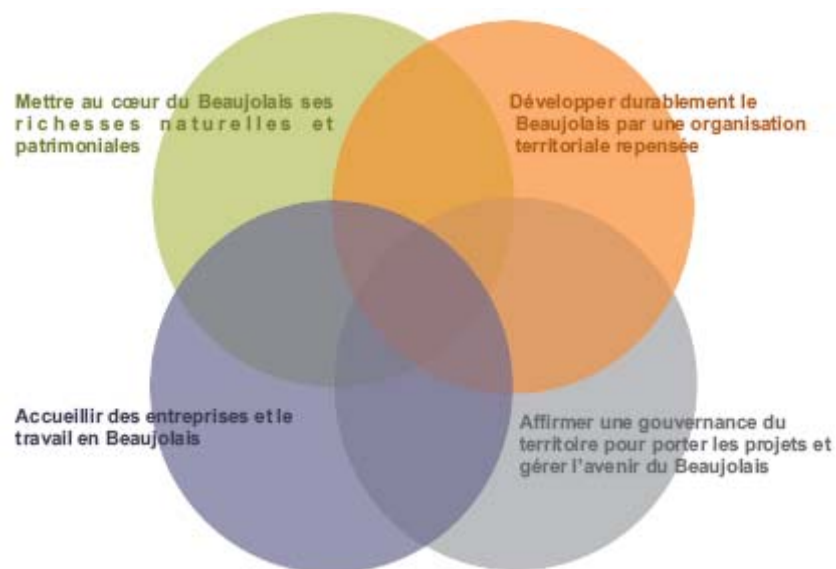
Le Rapport de Présentation recense et analyse les caractéristiques démographiques, d'habitat, économiques, de services et d'équipements et fait un état des lieux des enjeux environnementaux et paysagers dans le territoire concerné. Il permet ensuite d'établir le PADD et le DOG, qui définissent les orientations générales et les objectifs pour la commune.

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

Le PADD du SCoT préconise quatre axes de développement pour le territoire :

- Mettre au cœur du Beaujolais ses richesses naturelles et patrimoniales,
- Développer durablement le Beaujolais par une organisation territoriale repensée,
- Accueillir des entreprises et le travail en Beaujolais,
- Affirmer une gouvernance du territoire pour porter les projets et gérer l'avenir du Beaujolais.



Source : PADD du SCoT du Beaujolais

Le Document d'Orientations Générales met en œuvre les objectifs du PADD. Des préconisations sont apportées par communes.

**La Carte Communale de Saint-Nizier-d'Azergues doit s'appliquer aux objectifs et aux orientations du SCoT du Beaujolais.**

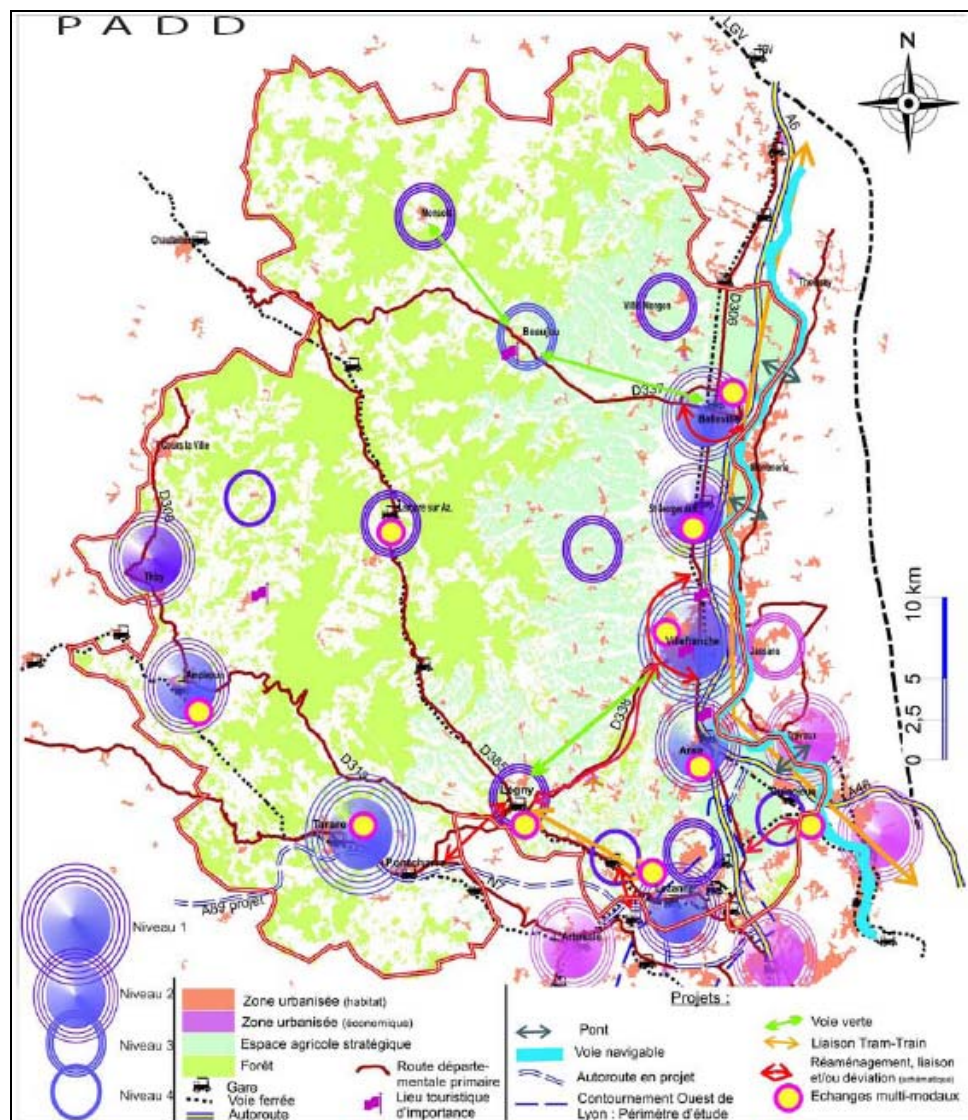
Une organisation territoriale pensée à l'échelle du Pays du Beaujolais :

Le PADD classe les principales communes en 4 niveaux de polarité. Le chef-lieu de la communauté de communes de la Haute Vallée de l'Azergues est classé en niveau 3, Villefranche-sur-Saône et Tarare étant en niveau 1 :

- Niveau 1 : Grands pôles structurant « historiques » de leur territoire et leurs agglomérations,
- Niveau 2 : Pôles d'accueil structurant et leurs agglomérations disposant d'une bonne desserte (actuelle et future) en transports collectifs et en services structurés,
- Niveau 3 : pôles de proximité situés dans l'aire d'influence des pôles structurants et des pôles d'accueil et qui peuvent disposer de possibilités de rabattement vers des transports en commun,
- Niveau 4 : les villages de proximité situés dans l'aire d'influence des pôles structurants ou des pôles d'accueil et qui peuvent disposer de possibilités de développement grâce à des rabattements vers des transports en commun.

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -



Source : PADD du SCoT du Beaujolais

### 1.5.2 Une commune non concernée par un Plan de Déplacement urbain

La commune de Saint-Nizier-d'Azergues n'est pas couverte par un Plan de Déplacement Urbain (P.D.U.), généralement réservé aux grandes agglomérations.

### 1.5.3 Une commune couverte par un Programme Local de l'Habitat (PLH)

La commune de Saint-Nizier-d'Azergues est couverte par un PLH, adopté le 1<sup>er</sup> février 2008. Le document est intercommunal et s'applique à la communauté de communes de la Haute Vallée de l'Azergues.

**La Carte Communale devra être compatible avec les orientations du PLH.**

### 1.5.4 Une commune qui n'est pas comprise dans un PNR

La commune de Saint-Nizier-d'Azergues n'est pas comprise dans un Parc Naturel Régional (PNR) ni même dans un parc national.

### 1.5.5 Le SDAGE du bassin de Rhône – Méditerranée – Corse

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) du bassin Rhône – Méditerranée - Corse, approuvé en 1996, est un document supra-communal. La Carte Communale devra y être compatible. Dans les fait, ce sont les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) qui y sont compatibles. Ils s'étendent généralement sur un bassin versant de rivière, couvrant un territoire plus petit. Ils font l'objet d'un diagnostic et de préconisations. Ainsi, les Cartes Communales et Plans Locaux d'Urbanisme doivent être compatibles à leurs orientations. **Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de SAGE couvrant le territoire de la commune de Saint-Nizier-d'Azergues.**

### **1.5.6 Les principes généraux du code de l'urbanisme**

L'article L.121-1 prévoit que les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer :

1 - l'équilibre entre le renouvellement et un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable,

2 - La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et la gestion des eaux,

3 - Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la préservation des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

**Saint-Nizier-d'Azergues est membre de plusieurs groupements intercommunaux, notamment ceux qui assurent les besoins de première nécessité (assainissement, électricité, eau potable). Elle est membre de la communauté de communes de la Haute Vallée de l'Azergues qui oriente ses objectifs notamment en matière d'aménagement du territoire et d'habitat.**

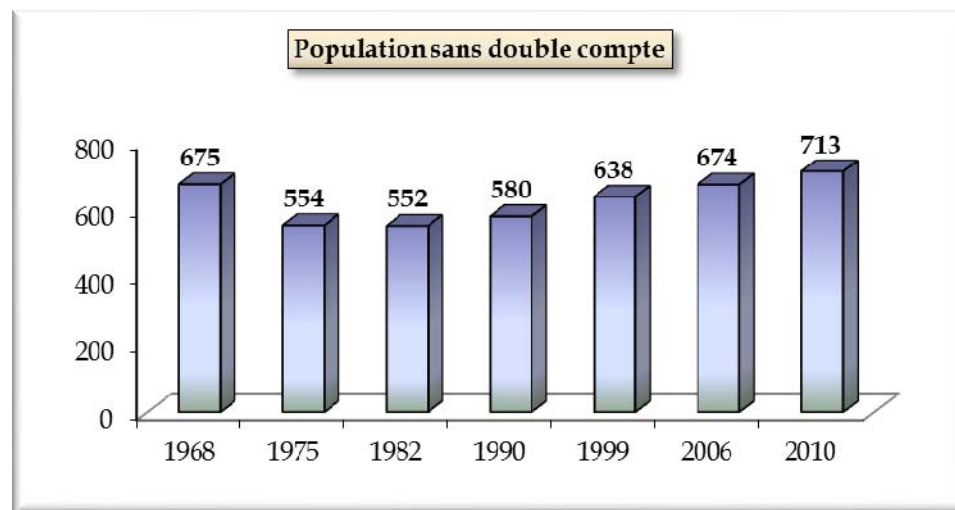
**Commune rurale, elle connaît une croissance de population intéressante depuis les années soixante-dix, après une baisse démographique longue de plus d'un siècle.**

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

## 2 Des caractéristiques démographiques qui redeviennent favorables

### 2.1 Une situation démographique qui se redresse

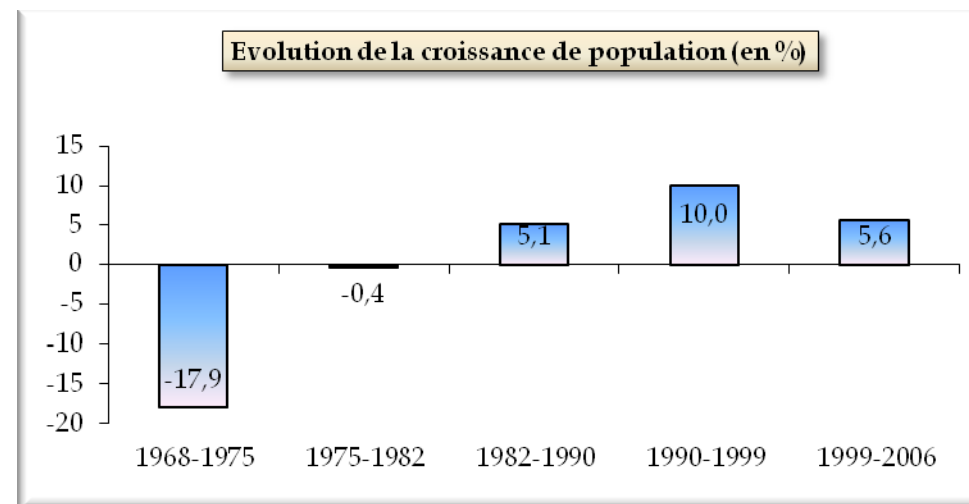


Source INSEE, RGP2006, réalisation Réalités

La commune a été marquée par la période d'industrialisation au 19<sup>ème</sup> siècle, puis par les guerres et l'exode rural qui a suivi au 20<sup>ème</sup> siècle. La croissance démographique n'est revenue que dans les années quatre-vingt. **Elle est de 674 habitants en 2006**, contre 552 en 1982 et 638 en 1999. Cette évolution est similaire à celle rencontrée à l'échelle nationale dans les communes rurales proches des agglomérations. En effet, Saint-Nizier-d'Azergues n'est pas éloignée des agglomérations caladoise et lyonnaise et semble profiter de leurs dessertements démographique et essentiellement de celui de Lyon. Aussi, la commune redevient attractive (les liens avec l'agglomération roannaise sont limités, du fait du relief montagneux des Monts du Lyonnais).

Entre 1999 et 2006, le taux de croissance annuel moyen de la population à Saint-Nizier-d'Azergues était de +0,79%. La commune gagne, en moyenne, 5,1 habitants par an, ce qui est un niveau correct et qui fait du village et de ses

hameaux un territoire plutôt attractif pour l'accueil de population. Si ce taux perdure, la population atteindra 723 habitants en 2015, soit un gain 49 habitants.



Source INSEE, RGP2006, réalisation Réalités

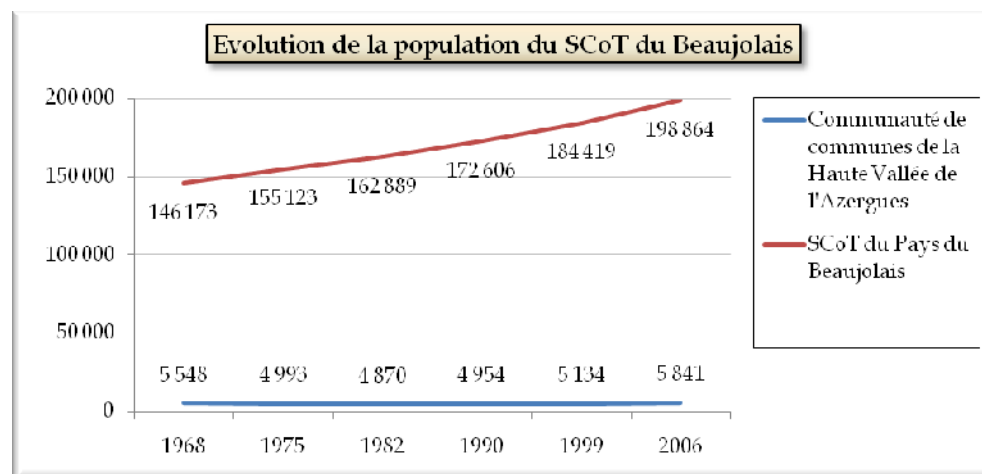
La commune redevient attractive, après plus d'un siècle d'évolution négative. Saint-Nizier-d'Azergues a gagné en 2006 l'équivalent de 5% du nombre de ses habitants de 1999. Aujourd'hui, la commune est soumise à la règle de constructibilité limitée. **La Carte Communale va permettre de canaliser le développement démographique et sa répartition géographique dans le territoire.**

**A noter que la population continue de croître. Dans son recensement partiel de 2010, l'INSEE a compté 713 habitants à Saint-Nizier-d'Azergues.**

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES - Elaboration de la Carte Communale -

	Taux annuel moyen de variation de la population				
	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2006
<b>SAINT-NIZIER-d'AZERGUES</b>	- 2,86 %	- 0,05 %	+ 0,63 %	+ 1,06 %	+ 0,79 %
<b>Haute Vallée de l'Azergues</b>	- 1,52 %	- 0,36 %	+ 0,21 %	+ 0,40 %	+ 1,86 %
<b>SCoT du Beaujolais</b>	+ 0,85%	+0,70%	+0,73%	+0,74%	+1,08%
<b>Département du Rhône</b>	+ 1,08 %	+ 0,15 %	+ 0,56 %	+ 0,50 %	+ 0,81 %

Source INSEE, RGP2006, réalisation Réalités

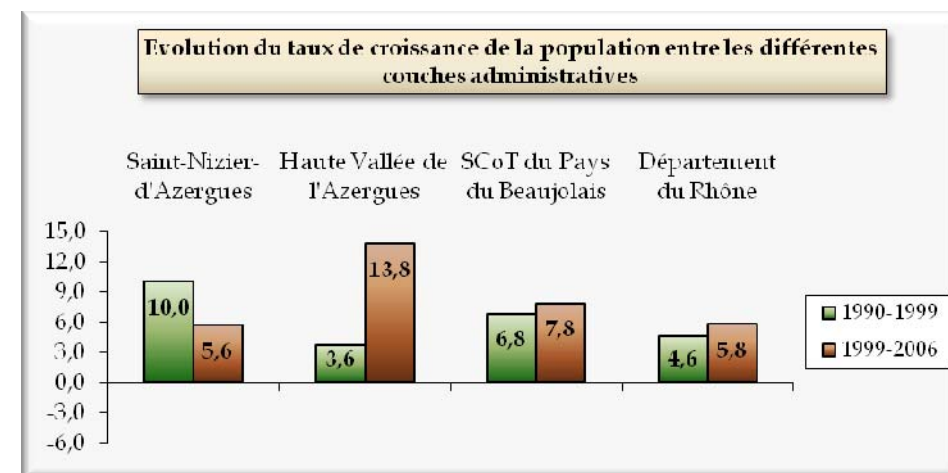


Source : INSEE, réalisation Réalités

Le territoire du SCoT du Beaujolais est très attractif. Il est, en 2006, quasiment à 200 000 habitants et gagne de la population. La croissance sur le long terme est beaucoup plus soutenue que celle de la communauté de communes de la Haute Vallée de l'Azergues, principalement du fait des EPCI proches de l'agglomération lyonnaise et de celle de la vallée de la Saône. **Si ce rythme se**

**maintient, la population pourrait atteindre 219 050 habitants en 2015 et 257 349 en 2030, bien au-delà des 220 000 souhaités.**

Le regain d'attractivité est désormais plus important pour la communauté de communes que pour Saint-Nizier-d'Azergues. En effet, l'intercommunalité a un taux de croissance annuelle moyen soutenu, au-dessus de la moyenne du SCoT, entre 1999 et 2006.



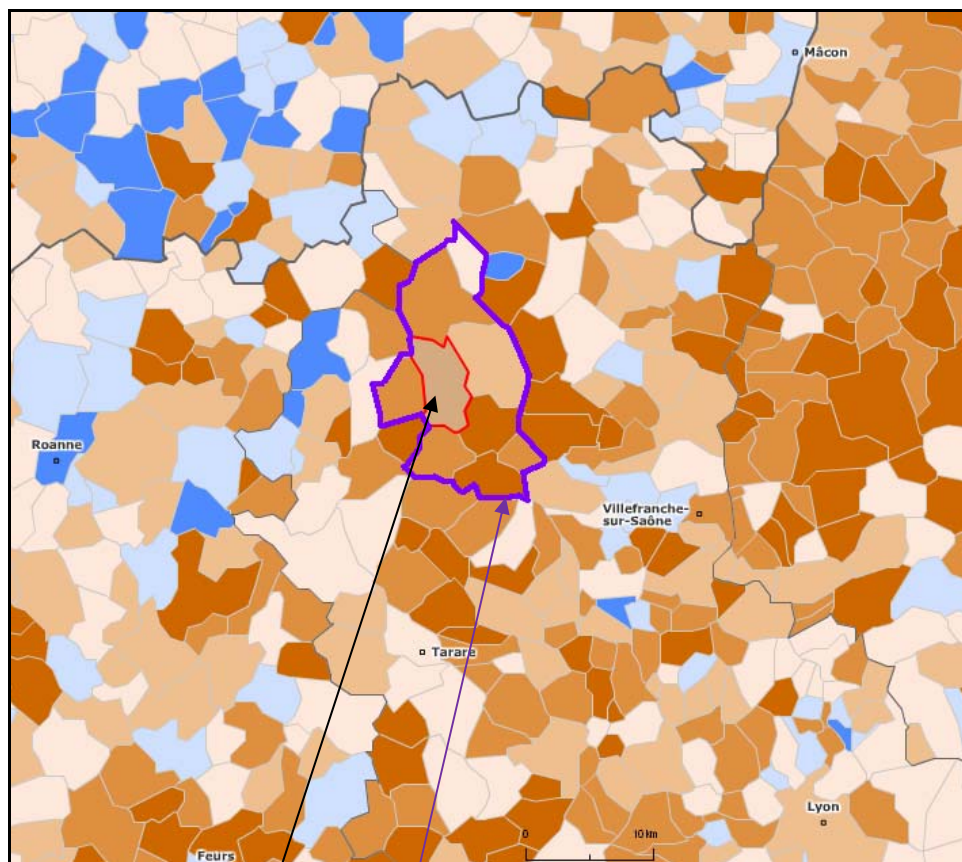
Source INSEE, RGP2006, réalisation Réalités

Ce tableau illustre l'attractivité croissante du département du Rhône, dont profite pleinement le territoire du SCoT. La croissance de Saint-Nizier-d'Azergues ralentie, elle retombe à +5,6% entre 1999 et 2006 (7 années), contre +10,0% entre 1990 et 1999 (9 années).

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

Le dynamisme insufflé par l'agglomération lyonnaise profite aux communes voisines (1999-2006):

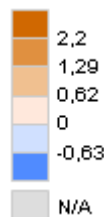


Source : INSEE, RGP2006

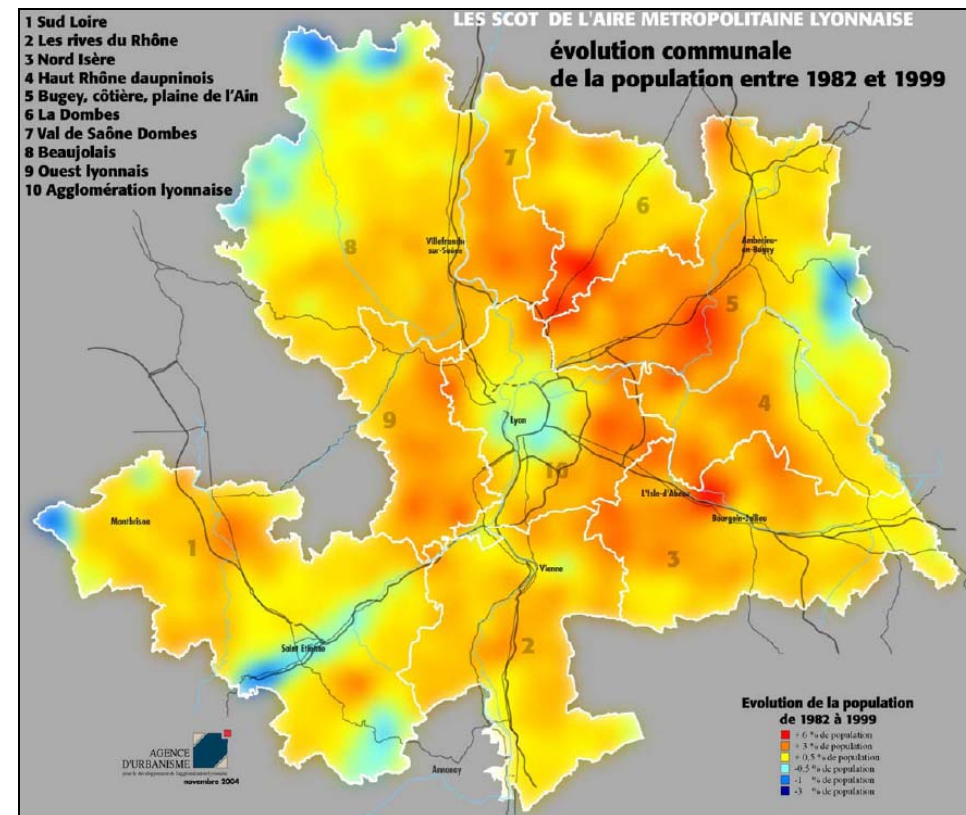
Saint-Nizier-d'Azergues

Communauté de communes de la Haute Vallée de l'Azergues

Légende :  
(données en %)



Le desserrement de l'agglomération lyonnaise : un catalyseur de développement démographique pour la région (évolution 1982 - 1999)



Source : Rapport de Présentation du SCoT du Beaujolais

Entre 1999 et 2006, il semble que le phénomène de desserrement ralentisse. En effet, l'agglomération lyonnaise regagne de la population (+59 795 habitants) entre ces deux dates, de même que la commune de Lyon (+27 030).

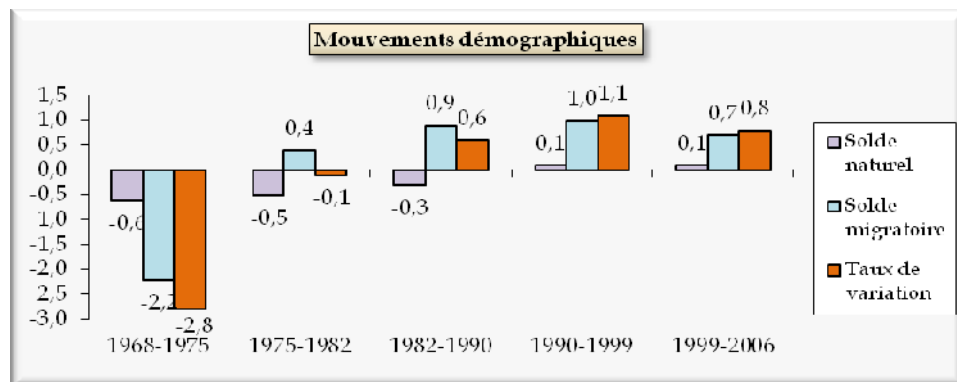
Néanmoins, le desserrement perdure et les communes périphériques sont toujours attractives. En effet, le cadre rural, à la fois éloigné mais proche des équipements de la ville, est très recherché de la part des citadins. **Il n'en demeure pas moins que les grands principes de l'urbanisme des années 2000 (loi SRU, 13 décembre 2000)** tendent vers une densification des centres urbains ou de

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

villages. La Carte Communale aura pour but de répondre à ces grands principes pour Saint-Nizier-d'Azergues.

### 2.2 Une augmentation soutenue essentiellement par le solde migratoire



Source INSEE, RGP2006, réalisation Réalités

*Solde migratoire : rapport entre les nouveaux habitants et les départs d'habitants*

*Solde naturel : rapport entre le nombre de naissances et de décès*

La variation de la population est l'addition des taux de natalité et des taux de mortalité.

Depuis le recensement de 1968, l'évolution démographique de la commune est liée à celle du solde migratoire. Celui-ci est le facteur principal des dynamiques démographiques. La période 1975-1982 fait néanmoins exception. Elle marque cependant une transition entre un siècle d'évolution négative et la croissance retrouvée. A cette période, le solde migratoire redevient positif alors que celui naturel demeure toujours négatif. De fait, la population diminue légèrement (-0,1%). Depuis, les arrivées de migrants à Saint-Nizier-d'Azergues sont soutenues. Le nombre de naissances est, depuis 1990, supérieur à celui des décès dans la commune. Il est possible que l'arrivée de jeunes couples ait été bénéfique en ce sens. Elles sont à un niveau équivalent entre 1998 et 2007. En revanche, le nombre de

Période	Naissances	Décès
1998-2002	6,6	9,2
2003-2007	6,4	5,4

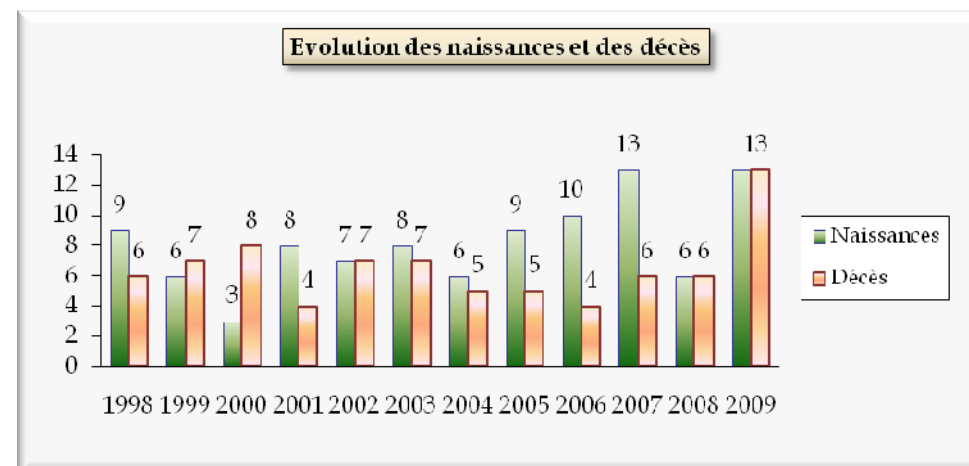
Source : INSEE, RGP2006

décès chute de manière importante. La dynamique démographique de la commune tient principalement de l'accueil de population.

Situation il a 5 ans	En % du total de la population
Même logement	66,9
Autre logement de la même commune	7,3
Autre commune du même département	18,3
Autre département de la même région	3,2
Autre région en France métropolitaine	3,6
A l'étranger ou DOM/COM	0,8

Source INSEE, RGP2006, réalisation Réalités

En 2006, 74,2% de la population résidait à Saint-Nizier-d'Azergues cinq ans auparavant, en 2001. Cela signifie que 25,8% des résidents de 2006 habitaient une autre commune à cette date. L'origine de la population immigrante est plutôt locale car 18,3% provenait du Rhône et 7,6% d'un autre département ou de l'étranger.



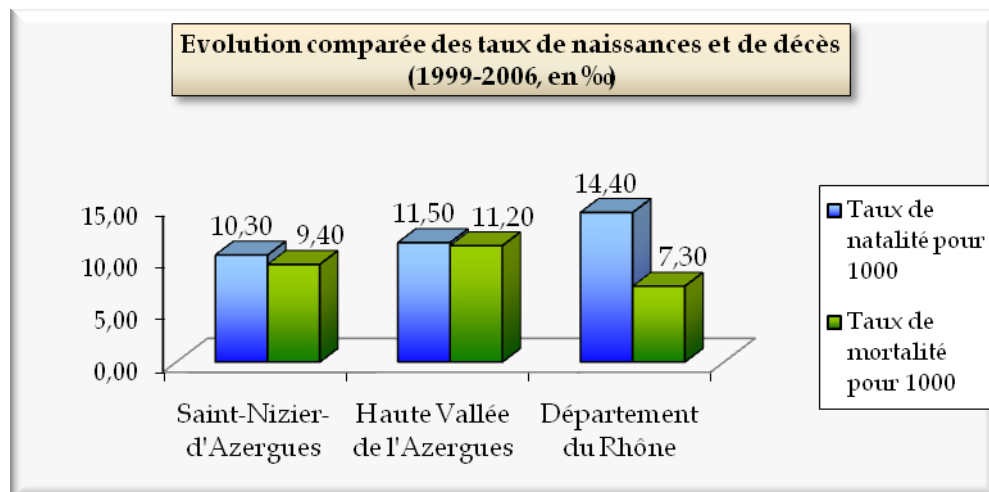
Sources INSEE, RGP2006 et Communale, réalisation Réalités

Le nombre de naissance est de plus en plus important et s'accélère ces dernières années tandis que celui des décès diminue. Ces cinq dernières années, les variations étaient de +4, +6 et +7 et de 0. Un freinage de l'accroissement démographique a cependant été enregistré en 2008 et 2009. L'accroissement de la

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

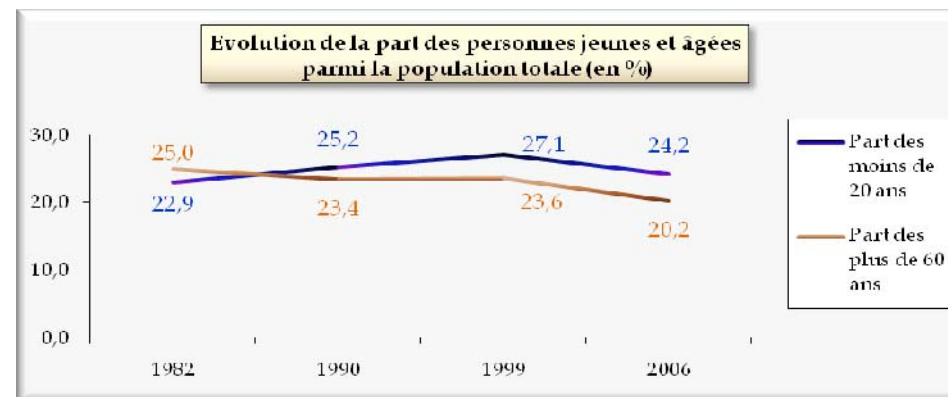
natalité est nécessaire pour le renouvellement de la population et le bon fonctionnement des équipements, dont l'école. En effet, la régularité des naissances ces dix dernières années est bénéfique pour les inscrits et le maintien de la scolarité dans le village.



Source INSEE, RGP2006, réalisation Réalités

La variation de la population est positive pour la commune (+0,9‰) et son intercommunalité (+0,3‰). Elle l'est cependant davantage dans le département du Rhône (+7,4‰). L'évolution démographique de Saint-Nizier-d'Azergues tend à une amélioration du taux de variation, qui devrait s'accroître à l'avenir. La situation peut toutefois évoluer très vite.

### 2.3 Un rajeunissement de la population, après des décennies de vieillissement

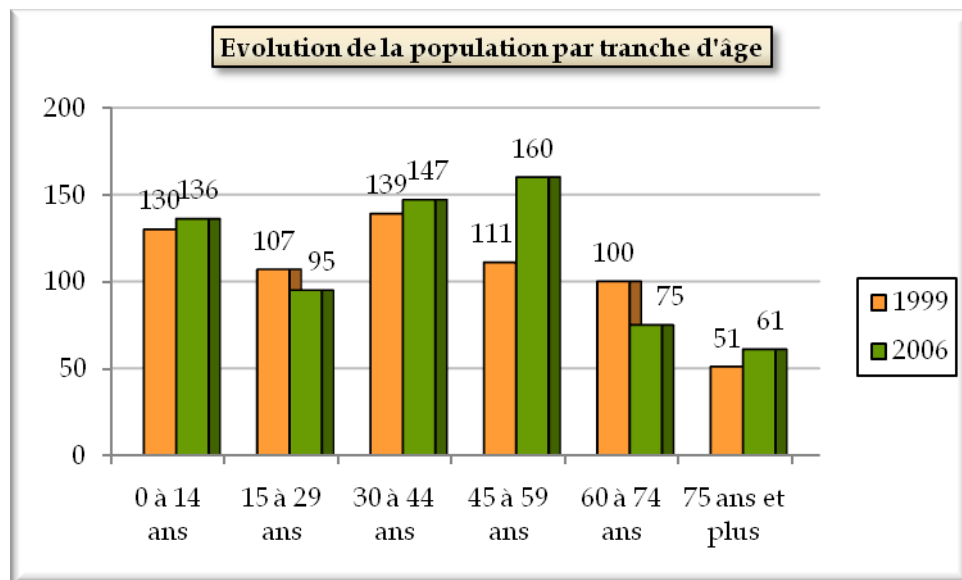


Source INSEE, RGP2006, réalisation Réalités

La hausse du nombre de naissance et de la baisse de celui des décès, entraîne un rajeunissement de la population. En effet, elle est de plus en plus jeune. **L'évolution migratoire, redevenue positive, a eu un effet positif sur l'âge moyen des habitants de Saint-Nizier-d'Azergues.** Elle contribue au renouvellement démographique. L'arrivée de jeunes semble avoir été importante, couplée à la hausse de la natalité.

Aussi, la part des moins de 20 ans est plus importante que celle des plus de 60 ans, malgré une diminution de son importance entre 1999 et 2006, période où les classes d'âge des actifs prennent une place plus importante.

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES - Elaboration de la Carte Communale -



Source INSEE, RGP2006, réalisation Réalités

De façon générale, la population a rajeunie. Néanmoins, le processus n'est pas régulier selon les classes d'âge. Le nombre des plus de 60 ans diminue (-15 habitants) mais, parmi eux, celui des plus de 75 ans a augmenté, issu de la décennie antérieure. La population en âge d'être active (15-59 ans) augmente (+45 habitants) et surtout les plus de 45 ans (+49 habitants). Les moins de 15 ans augmentent légèrement (+6 enfants).

Le rajeunissement de la population est donc relatif et la classe des habitants en âge d'être actifs augmente fortement à Saint-Nizier-d'Azergues. Les jeunes actifs (30-44 ans) sont également plus nombreux, mais beaucoup moins que ceux plus mûrs (45-59 ans). **L'arrivée de jeunes couples est dynamisant pour une commune, en s'installant avec des enfants ou quand ceux-ci naissent sur place.**

Recensement INSEE de 2006	- 20 ans	+ 60 ans
<b>SAINT-NIZIER-d'AZERGUES</b>	24,2 %	20,2 %
<b>Haute Vallée de l'Azergues</b>	26,6 %	24,4 %
<b>SCoT du Beaujolais</b>	27,8%	21,2%
<b>Département du Rhône</b>	25,7 %	19,4 %
<b>France métropolitaine</b>	24,8 %	21,4 %

Source INSEE, RGP2006, réalisation Réalités

Saint-Nizier-d'Azergues se caractérise par une part des jeunes et de personnes âgées peu importante. En effet, sa population se compose essentiellement de personnes en âge d'être actives (55,8%). Cette part est plus importante que celle des communes de la Haute Vallée de l'Azergues (50,0%), et du SCoT du Beaujolais (51,0%). Elle se rapproche de celle de son département (54,9%) et de celle nationale (53,8%, territoire métropolitain).

En outre, le territoire du SCoT compte une part des moins de 20 ans importante, de même que la communauté de communes de la Haute Vallée de l'Azergues, à plus d'un quart de la population.

**Le rajeunissement de la population se fait essentiellement par la baisse du nombre de personnes de plus de 60 ans. L'évolution des actifs tend à un vieillissement et ce malgré un nombre de jeunes de plus en plus important.**

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

### 2.4 Un desserrement des ménages

		1982	1990	1999	2006
SAINT-NIZIER-d'AZERGUES	Population des ménages	555	580	638	674*
	Nombre de ménages	216	228	260	290
	Population par ménage	2,6	2,5	2,5	2,3
Haute Vallée de l'Azergues	Nombre moyen d'hab. par ménage	/	/	2,4	2,4
SCoT du Beaujolais	Nombre moyen d'hab. par ménage	/	/	2,5	2,4
Département du Rhône	Nombre moyen d'hab. par ménage	2,7	2,5	2,4	2,3
France métropolitaine	Nombre moyen d'hab. par ménage	2,7	2,6	2,4	2,3

Source INSEE, RGP2006

\* Il s'agit de la population totale, le RGP 2006 ne donnant pas la population des ménages. Il apparaît vraisemblable que la population des ménages soit la même que celle totale ici, de la même façon que ce qu'elle a été pour les recensements de 1982, 1990 et 1999.

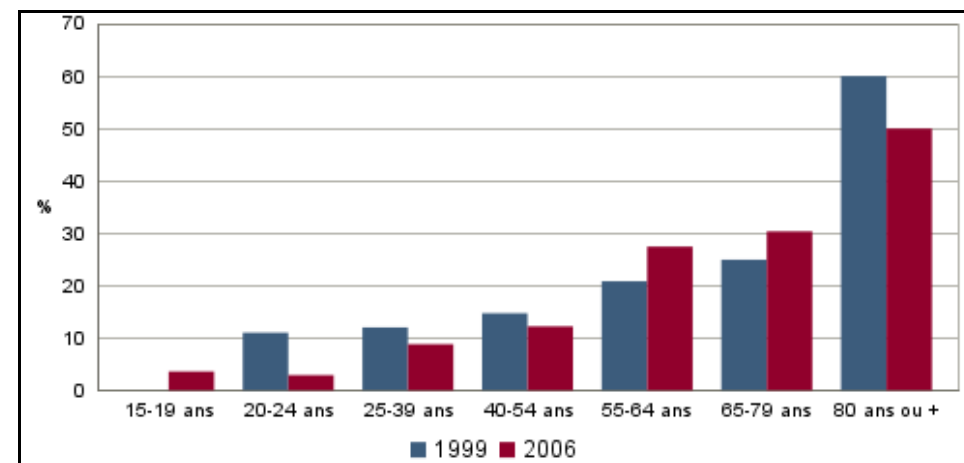
La population augmente entre 1999 et 2006 (+5,6%). Il est donc logique que le nombre de ménages soit en hausse également. Toutefois, celui-ci l'est beaucoup plus que la population globale (+11,5%). Cela signifie que :

- **Les ménages se desserrent**, il s'agit d'un processus constaté à échelle nationale où ils sont de plus en plus petits, dû à des facteurs variés tels que le départ des jeunes vers le lieu d'études, le vieillissement de la population, les enfants qui hébergent de moins en moins leurs parents et la hausse du nombre de divorces,
- **Le besoin en logements s'accroît**, à mesure que les ménages sont de plus en plus nombreux et que la commune est attractive. En plus de la hausse de la population et des ménages, c'est la pression foncière qui est plus importante. Néanmoins les logements doivent être adaptés au nouveau type d'occupants (personnes seules, jeunes couples, ménages avec enfants...).

En 2006, les ménages se composent, en moyenne, de 2,3 personnes, en diminution régulière depuis le recensement de 1982. Ce niveau d'occupation est globalement le même que celui observé dans les autres échelles administratives.

Actuellement, la construction dans la commune est réglementée par la règle de la constructibilité limitée. Le zonage de la Carte Communale va permettre de canaliser le développement des constructions dans des zones bien précises et autour des groupements d'habitations existantes (bourg et hameaux), la commune étant située en zone de montagne.

Evolution de l'âge des personnes vivant seules dans leur logement :



Source INSEE, RGP2006

Les personnes âgées vivent globalement moins seules en 2006 qu'en 1999, du fait de la hausse de l'espérance de vie. Il est intéressant de constater que la population en âge d'être active vit moins seule en 2006 qu'en 1999, alors qu'il est généralement constaté une évolution inverse. **La commune semble être plutôt recherchée par des familles plus que par des personnes isolées.**

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

### 2.5 Une population active qui s'accroît fortement

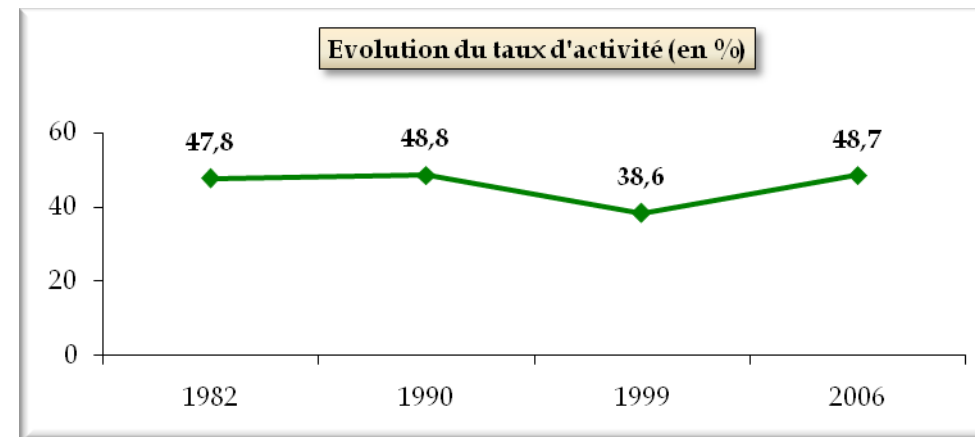
Le nombre des actifs dans la population est en forte hausse entre 1999 et 2006 (+28,6%). En effet, la population de la commune est principalement composée de personnes en âge de l'être. L'augmentation est brutale entre ces deux dates et survient alors que le solde migratoire est bien plus important que celui de la natalité. En outre, le nombre d'actif ayant un emploi augmente plus rapidement (+35,8%), du fait de la diminution du chômage entre 1999 et 2006.

	1982	1990	1999	2006
<b>Pop active ayant un emploi</b>	264	283	246	334
<b>Chômeurs</b>	7	18	23	12
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>271</b>	<b>301</b>	<b>269</b>	<b>346</b>
<b>Taux chômage (en %)</b>	2,6	5,4	9,3	3,5

Source INSEE, RGP2006

**Le taux de chômage a retrouvé un seuil peu élevé en 2006** et demeure très faible, à 3,5% en 2006 (France métropolitaine : 11,1%). Les actifs de la commune semblent avoir profités de la croissance économique du début des années 2000.

**A l'échelle de la communauté de communes, le taux de chômage était, en 2006, de 5,3% de la population active.** Il était en diminution depuis 1999, où il atteignait 6,2%. La vallée de l'Azergues semble être attractive pour les actifs. Ceux-ci sont nombreux à avoir un emploi. Ils semblent également nombreux à être venus s'installer en ayant déjà un emploi ailleurs. Ce type de territoire et de cadre de vie est recherché par des ménages étant déjà en situation de travail.



Source INSEE, RGP2006, réalisation Réalités

Après avoir diminué entre 1990 et 1999, le taux d'activité de la commune revient au stade de 1990. Cet essor est dû à la hausse brute du nombre d'actifs entre 1999 et 2006 (+28,6%) mais également à la diminution de la part des inactifs (étudiants, pré-retraités, personnes au foyer...) qui passe de 29,5% des personnes âgées entre 15 et 64 ans en 1999 à 19,0% en 2006.

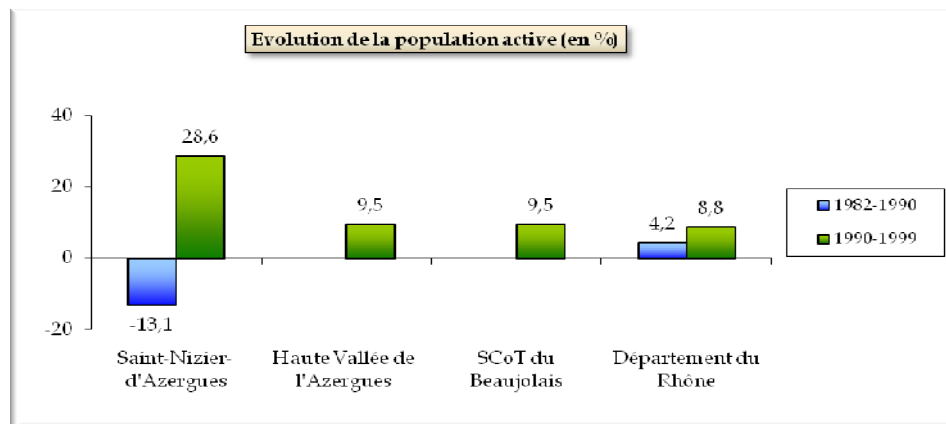
Concernant le détail du nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans inactives :

- La part des étudiants passe de 11,1% à 5,9% entre 1999 et 2006,
- Celle des pré-retraités passe de 7,4% à 6,3%,
- Les autres inactifs de 11,1% à 6,8%.

Cette diminution est principalement le fait des étudiants, nombreux à quitter la commune à la suite de leurs études où pour les poursuivre.

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

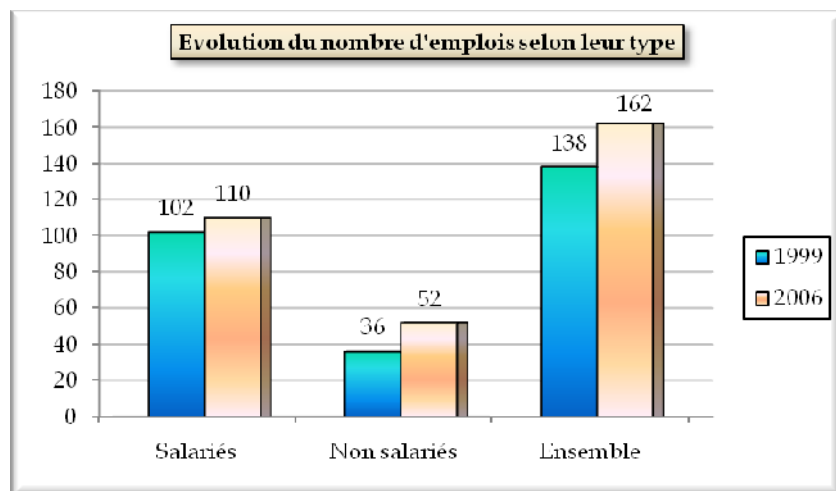
## Elaboration de la Carte Communale -



Source INSEE, RGP2006, réalisation Réalités

Absence de données 1982-1990 pour la communauté de communes et le SCoT du Beaujolais

Le nombre d'actif augmente plus fortement à Saint-Nizier-d'Azergues que dans sa communauté de communes, où le taux de croissance est équivalent à celui du territoire du SCoT mais plus important encore que celui du Rhône. La commune, ainsi que le Beaujolais, soutien l'attractivité départementale pour l'accueil d'actif dans le territoire.



Source INSEE, RGP2006, réalisation Réalités

La hausse du nombre des actifs s'accompagne de celle du nombre d'emplois dans la commune. En effet, Saint-Nizier-d'Azergues n'est pas uniquement vouée à l'accueil de population mais compte aussi de nombreux emplois. Ils étaient 162 en 2006, en augmentation de 17,4% par rapport à 1999. Cette évolution est moins importante que celle des actifs et, par conséquent, la commune accueille de la population qui ne travaille pas dans son territoire. En outre, le nombre d'emploi à Saint-Nizier-d'Azergues ne permet pas de faire travailler l'ensemble des actifs et donc de les retenir.

De fait, la commune devient de plus en plus résidentielle, malgré un nombre d'emplois important pour une collectivité de cette taille. Néanmoins, ils demeurent insuffisants pour retenir la population jeune.

### 2.6 Des revenus de plus en plus importants dans la population

	Nombre de foyers fiscaux	Nombre de foyers fiscaux imposables	Part des foyers fiscaux imposables	Revenu fiscal de référence (moyenne)	Revenu fiscal de référence des foyers fiscaux imposables (moyenne)
2008	406	226	55,7 %	20 294	28 163
2007	389	220	56,7 %	19 400	26 638
2006	370	185	50,0 %	15 001	21 889
2005	365	182	49,9 %	14 542	21 187
2004	343	168	49,0 %	15 052	22 314
2003	330	161	48,8 %	13 601	20 688

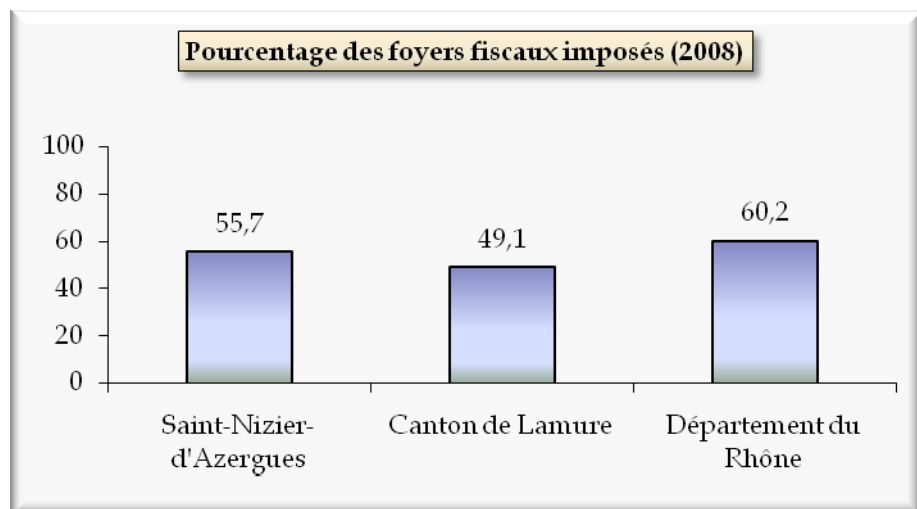
Source : [www.impot.gouv.fr](http://www.impot.gouv.fr), réalisation Réalités

Le revenu fiscal de référence augmente régulièrement dans la commune et de façon accélérée ces dernières années. Il est, en 2008, de 20 294 € par foyers fiscaux, imposables ou non imposables, en augmentation par rapport à 2007. Il est également en augmentation entre 2003 et 2006. La part des foyers fiscaux imposables en 2008 qu'en 2003 (à 55,7% contre 48,8%). **Les ménages de la commune sont plus riches aujourd'hui qu'au début des années 2000.** Cela semble tenir de l'accroissement relatif du niveau de vie et à l'accueil de ménages.

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

La commune bénéficie d'un taux de foyers imposés supérieur à ce qui est habituellement constaté pour une commune de type rurale.



Source : [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), 2008, réalisation Réalités

En effet, Saint-Nizier-d'Azergues dispose d'un taux de foyers imposés supérieur à celui de sa communauté de communes. Néanmoins, le département du Rhône, plus urbain de part sa population, dispose d'un taux supérieur (plus de 6 foyers sur 10 imposés).

Comparaison des niveaux de revenus		
2008		en €
<b>Commune de Saint-Nizier-d'Azergues</b>	Revenu net imposable	20 294
	Revenu net imposable par foyers imposés	28 163
	Revenu net imposable par foyers non imposés	10 414
<b>Communauté de communes de la Haute Vallée de l'Azergues</b>	Revenu net imposable	18 450
	Revenu net imposable par foyers imposés	27 777
	Revenu net imposable par foyers non imposés	10 034
<b>Département du Rhône</b>	Revenu net imposable	24 781
	Revenu net imposable par foyers imposés	34 896
	Revenu net imposable par foyers non imposés	9 478

Source : [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), 2008, réalisation Réalités

Les revenus moyens enregistrés sont plus importants pour la commune de Saint-Nizier-d'Azergues que pour la moyenne de ceux de sa communauté de communes. Ils sont néanmoins inférieurs que ceux de son département mais l'écart est plus important dans le Rhône.

## - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES - Elaboration de la Carte Communale -

La situation démographique de la commune se redresse depuis les années quatre-vingt. Saint-Nizier-d'Azergues gagne de la population, essentiellement grâce à un solde migratoire positif et soutenu. La population jeune demeure importante et compte une part plus forte que celle des personnes âgées. En effet, la commune enregistre des naissances de plus en plus nombreuses. En outre, l'arrivée des actifs avec leurs enfants renforce cette évolution qui contribue au renouvellement de la population. Mais, malgré cela, les actifs « mûrs » augmentent plus que ceux plus jeunes et ils confortent leur part de manière considérable au sein de la population. Le rajeunissement existe donc bel et bien mais demeure relatif. Néanmoins, l'attractivité de Saint-Nizier-d'Azergues n'en est pas affectée puisque la commune compte des ménages de plus en plus nombreux, créant une demande forte en termes de logements. Il s'agit principalement des actifs venus s'installer, le plus souvent avec un emploi ailleurs, bien que la commune en ait de nombreux. De même, le niveau de richesse des ménages est de plus en plus élevé.

Saint-Nizier-d'Azergues semble bénéficier de l'attractivité retrouvée des communes de type « rurales » à proximité des grandes agglomérations. Elle présente tous les critères d'un village de campagne, implanté dans un cadre naturel semi-montagnard. Néanmoins, la population est urbaine et l'est de plus en plus.

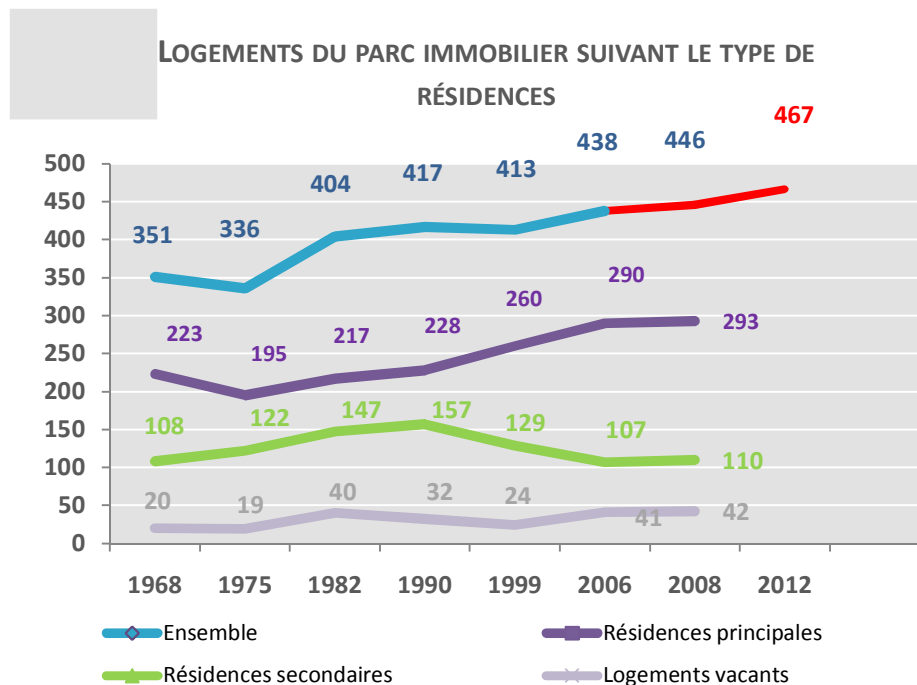
Cette situation est la même que celle observée dans la communauté de communes de Haute Vallée de l'Azergues et, dans une moindre mesure, à l'échelle du SCoT du Beaujolais.

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

### 3 Une fonction résidentielle qui se confirme

#### 3.1 L'augmentation et l'amélioration du parc de logements



Source : INSEE, RGP2006, données sitadel, réalisation Réalités

Les logements du parc de la commune sont en augmentation depuis 1999, où leur nombre croît de 6,1%, après une légère baisse constatée entre 1990 et 1999 (-1,0%). Sur les 15 dernières années, la progression du parc est de 5,0%.

En lien avec la hausse de population (+5,6% entre 1999 et 2006, voir partie 2.1) et celle, plus soutenue, du nombre de ménages dans la commune (+11,5%, voir partie 2.4), le parc immobilier global s'accroît (+6,1% en nombre de logements). Plus spécifiquement, l'évolution des résidences principales à mettre directement en relation avec celle du nombre de ménages, augmente de 11,5%. Par conséquent, une part des résidences secondaires devient principale.

Les résidences principales sont plus nombreuses dans la commune, du fait des constructions neuves d'une part mais aussi du changement d'affectation d'habitations déjà existantes, autrefois secondaire. Ces dernières diminuent de 17,1%, au profit des logements principaux. Cela est dû à l'attractivité de la commune auprès des personnes plutôt actives et citadines. Le territoire perd de sa valeur touristique et se périurbanise peu à peu. Le partage des biens vers les héritiers est également une cause possible, les enfants ne conservant pas toujours le logement de leurs parents.

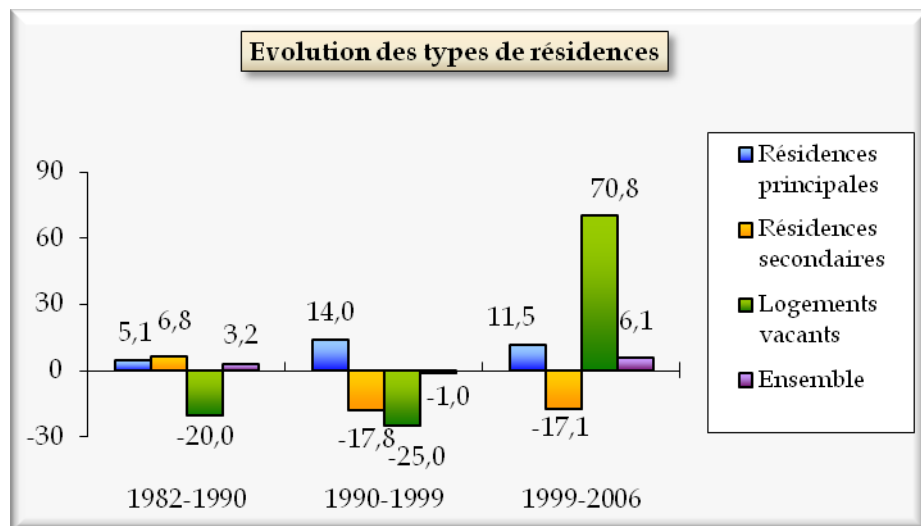
Entre 1999 et 2006, la croissance moyenne annuelle des logements est de 0,86%, contre 0,79% pour la population. Le rythme de croissance est néanmoins inférieur à ceux de la communauté de communes de la Haute Vallée de l'Azergues, du territoire du SCoT du Beaujolais et du département du Rhône. A l'échelle nationale, il est de 1,15%.

	1968 - 1975	1975 - 1982	1982 - 1990	1990 - 1999	1999 - 2006
<b>Taux annuel moyen de variation de la population</b>					
<b>SAINT-NIZIER-d'AZERGUES</b>	- 2,86 %	- 0,05 %	+ 0,63 %	+ 1,06 %	+ 0,79 %
<b>Taux annuel moyen de variation des logements</b>					
<b>SAINT-NIZIER-d'AZERGUES</b>	- 0,83 %	+ 2,67 %	+ 0,40 %	- 0,11 %	+ 0,86 %
<b>Haute Vallée de l'Azergues</b>	+ 0,44 %	+ 1,02 %	+ 0,52 %	+ 0,12 %	+ 1,07 %
<b>SCoT du Beaujolais</b>	+1,48 %	+1,32 %	+0,90 %	+0,75 %	+1,50 %
<b>Départ. Du Rhône</b>	+ 2,24 %	+ 1,16%	+ 1,10 %	+ 1,21 %	+ 1,02 %

Source : INSEE, RGP2006, réalisation Réalités

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -



Source : INSEE, RGP2006, réalisation Réalités

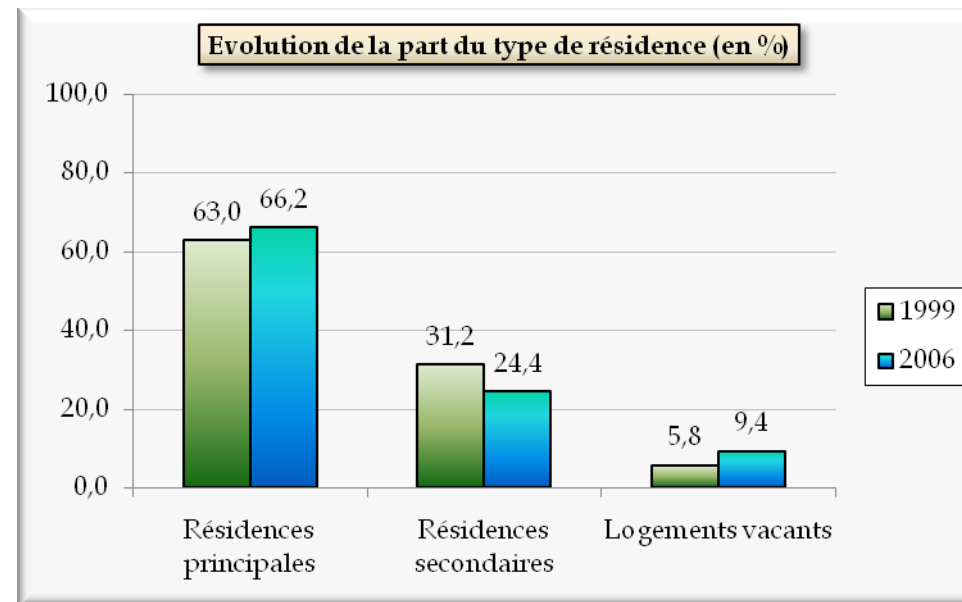
L'évolution des résidences principales se fait donc sur celles secondaires et du fait de la construction neuve. Les logements vacants, quant à eux, connaissent une forte augmentation entre 1999 et 2006. En effet, bien qu'ils aient été en diminution constante depuis le recensement de 1982, où leur nombre est passé de 40 à 24 unités en 1999, ils sont à nouveau à 41 en 2006. Néanmoins, leur part dans le parc immobilier est moins importante en 2006 qu'en 1982 (respectivement 9,4% contre 9,9%), du fait de la hausse globale du nombre de résidences à Saint-Nizier-d'Azergues. **Le parc des résidences principales peut s'accroître sans pour autant passer par la construction neuve.**

Il est néanmoins assez complexe de procéder à une analyse précise du décompte des logements vacants. En effet, ceux-ci sont différents par leur nature, il peut s'agir d'une vacance longue due à des problèmes d'entretiens ou d'insalubrité comme concernant des logements neufs en attente de vente. Les données diffèrent selon les sources mais l'INSEE retient cette définition : une résidence vacante est « un logement inoccupé se trouvant dans les cas suivants :

- Proposé à la vente, à la location,
- Déjà attribué à un acheteur ou à un locataire et en attente d'occupation,
- En attente de règlement de succession,

- Conservé par un employeur en attente d'un usage futur au profit d'un de ses employés,
- Gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire. »

L'évolution de la composition du parc immobilier de Saint-Nizier-d'Azergues est la suivante :



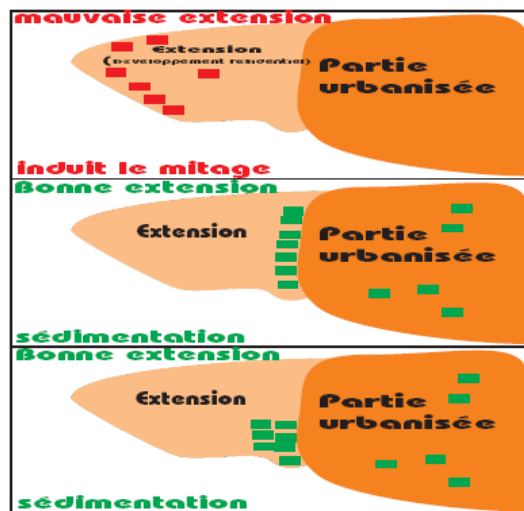
Source : INSEE, RGP2006, réalisation Réalités

La part des logements vacants est donc en augmentation. Avec un taux de 9,4% en 2006, la commune dépasse largement celui observé à l'échelle nationale (France Métropolitaine) de 6,3%. Le taux est également supérieur à celui de la communauté de communes (8,6%) et du département (6,4%). A noter que les logements secondaires sont très bien représentés (24,4%). Le taux est particulièrement élevé dans la communauté de communes, où il atteint 20,5%. Cela peut être dû à un territoire fortement marqué par l'exode rural et par une activité touristique importante, à cheval entre les Monts du Lyonnais et du Beaujolais. Néanmoins, il est en baisse et celle-ci devrait s'accroître dans l'avenir.

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

Le SCoT du Beaujolais préconise, dans son Document d'Orientations Générales (D.O.G.) pour la période 1999-2030, la **construction de 39 900 nouveaux logements dans l'ensemble du territoire**, en respectant la continuité du bâti avec celui existant. Il classe les objectifs suivant la polarité de la commune et son rapprochement à une gare ferroviaire. **La commune de Saint-Nizier-d'Azergues entre dans les catégories « Autre »** (car non classée en termes de niveaux) et



Source : DOG du SCoT du Beaujolais

« Gare et moins de 5 min », en effet, la commune compte son arrêt de bus TER (gérés par la région Rhône-Alpes et la SNCF) et est relativement proche de la gare ferroviaire de Lamure-sur-Azergues (distante de 4 km). Aussi, les **objectifs de constructions sont de 1 200 logements neufs dans les 9 communes classées dans les mêmes catégories.**

Le SCoT ne donne pas plus d'orientations. Les neuf communes concernées sont limitées à 1 200 logements. Dans la pratique, il est difficile de bien

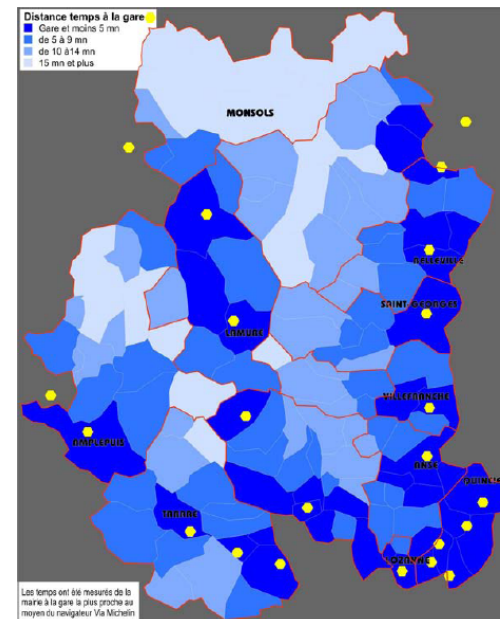
les répartir entre elles. Parmi les 9 communes sont comprises les 8 ci-dessous :

- Bagnols (698 habitants en 1999, 731 en 2006),
- Belmont-d'Azergues (613 à 641 habitants),
- Chamelet (574 à 667 habitants),
- Chenas (442 à 466 habitants),
- Le Breuil (361 à 430 habitants),
- Poule-les-Echarmeaux (834 à 956 habitants),
- Saint-Nizier-d'Azergues (638 à 674 habitants),
- Saint-Vérand (993 à 1082 habitants).

Les communes sont de tailles comparables et enregistrent toutes des hausses de population entre 1999 et 2006. Elles apparaissent attractives **et totalisent toutes ensemble une hausse de 213 logements entre 1999 et 2006, soit une part de 17,8% des 1 200 logements nouveaux souhaités.** De fait, une prévision de 1 200 logements entre 1999 et 2030 semble possible. Il incite également à travailler sur

le changement d'affectation des résidences secondaires et vacantes au profit des principales car ces objectifs ne prennent en compte que les constructions neuves. **A ce titre, la commune de Saint-Nizier-d'Azergues bénéficie d'une bonne réserve de logements mais leur mise sur le marché est moins aisée.**

En considérant un taux d'occupation moyen de 2,3 personnes par logement (voir partie 2.4) dans la commune et tel qu'il est préconisé par le SCoT à l'horizon 2030, cela reviendrait à **un accueil de 306 habitants supplémentaires jusqu'en 2030.**



Source : DOG du SCoT du Beaujolais

Type de pôle	distance temps à la gare				Total
	Gare et moins 5 r	de 5 à 9 mn	de 10 à 14 mn	15 mn et plus	
1	14 400	1 600	0	0	16 000
2	7 800	3 100	600	900	12 400
3	1 800	500	700	500	3 500
4	1 500	800	0	100	2 400
autres	1 200	2 200	1 700	500	5 600
<b>Total</b>	<b>26 700</b>	<b>8 200</b>	<b>3 000</b>	<b>2 000</b>	<b>39 900</b>

Source : DOG du SCoT du Beaujolais

Hors, en se référant au rythme de croissance annuelle moyenne de +0,79% (voir partie 2.1), **la population atteindrait 808 habitants en 2030, soit 170 habitants de plus qu'en 1999.** En outre, il s'agit seulement de constructions neuves, c'est-à-dire qu'il n'est pas prit en compte les résidences secondaires et vacantes qui deviennent principales. Elles sont **au nombre de 148 sur la commune, soit un potentiel de 340 habitants.** Les besoins ne sont pas répertoriés par commune spécifiquement. Dès lors, les préconisations du SCoT apparaissent être suffisantes pour Saint-Nizier-d'Azergues.

Le SCoT préconise également la résorption des logements inoccupés et en premier lieu les logements vacants mais en comptant aussi les résidences secondaires, sans pour autant donner des objectifs.

### **3.2 Des résidences plutôt bien équipées malgré quelques manquements**

Le recensement de l'INSEE fait état d'une amélioration, bien qu'à relativiser, de la qualité du parc immobilier principal à Saint-Nizier-d'Azergues, aussi :

- **Les logements équipés d'une baignoire ou d'une douche diminuent entre 1999 et 2006**, passant de 92,3% à 91,4% du parc immobilier. **Il reste toutefois 25 logements principaux qui en sont dépourvus**, cela est probablement dû au fait que les résidences secondaires, devenues principales pendant cette période, ne comportait pas ces installations sanitaires. **Le nombre de résidences qui en sont dépourvues est encore important**,
- Il existe peu de logements principaux raccordés au chauffage central collectif, ils étaient 6 en 2006, sans évolutions par rapport à 1999 (3,0% du parc principal),
- Le chauffage central est surtout individuel, il représentait 43,9% du parc en 1999 et sa part diminue en 2006, à 41,7%, au profit du « tout électrique »,
- Ce dernier passe d'une part de 6,3% du parc immobilier principal en 1999 à 16,6% en 2006, soit 121 logements contre 114 en 1999. Le « tout électrique » prend un essor important sur le plan national, où il représente 25,5% en 2006 (contre 22,7% en 1999),
- **Il demeure 115 logements principaux qui possèdent d'autres moyens de chauffage ou qui ne sont pas chauffés**, soit 39,6%.

Le confort des logements est hétérogène dans la commune. Il convient de veiller à faire un effort sur les installations sanitaires. Les moyens d'actions sont peu nombreux pour les communes, l'aménagement et l'entretien étant à la charge des propriétaires ou des locataires. Néanmoins, des OPAH peuvent être menées, comme cela a été le cas entre 1999 et 2001 dans la communauté de communes. Au vu du confort et de la hausse des logements vacants, un travail important est à renforcer au profit de la réhabilitation et du réaménagement des logements anciens.

### **3.3 Le diagnostic et les préconisations du Programme Local de l'Habitat**

Le PLH définit, pour une durée au moins égale à 5 ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et à assurer, entre les communes, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Celui de la communauté de communes de la Haute Vallée de l'Azergues a été lancé en 2005 pour engager une réflexion communautaire en matière d'habitat et notamment au titre de son équilibre social. Il convient également de répondre aux objectifs de mixité sociale dans le territoire intercommunal. Le PLH compte trois documents : un diagnostic, un énoncé des objectifs qualitatifs et quantitatifs et un programme d'actions territorialisé. Il a été approuvé en 2008. Il fait suite à une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.), mise en place entre 1999 et 2001.

Sur les questions sociales, le diagnostic du PLH ne recensait aucune personne ne bénéficie d'une aide de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) de type RMI, AAH ou API. Dans la communauté de communes, 418 personnes bénéficiaient d'une aide de la CAF dont 346 pour une aide au logement. Ils sont 44 à Saint-Nizier-d'Azergues. En outre, 85 ménages bénéficient de l'Aide Départementale Personnalisée d'Autonomie (A.D.P.A.) dans la communauté de communes.

*RMI : Revenu Minimum d'Insertion (aujourd'hui RSA : Revenu de Solidarité Active)*

*AAH : Allocations aux Adultes Handicapés*

*API : Allocation de Parent Isolé*

**Le parc HLM de la commune représentait 5,5% des logements totaux à Saint-Nizier-d'Azergues. Ils sont au nombre de 11**, tous gérés par l'Office Public d'Aménagement et de Construction (O.P.A.C.) du Rhône. La commune de Saint-Nizier-d'Azergues en a aménagé 5, portant le total à 16.

Tout type de logement principal confondu, les demandeurs dans la communauté de communes étaient principalement des jeunes (moins de 40 ans) et essentiellement ceux compris entre 20 et 30 ans. Les prix ou le type de logements en sont probablement des causes. Le diagnostic révèle que les personnes les plus touchées sont les plus mobiles et les plus précaires. **Les logements locatifs pourraient éventuellement être plus adaptés que les terrains à bâtir ou les achats bruts**. En effet, ils offrent plus de flexibilité et n'incitent pas les habitants à rester sur place. Ils semblent plus appropriés aux personnes jeunes ou en

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

situation de précarité. Ils contribuent également au renouvellement de la population.

A ce titre, le PLH signale que « les jeunes de la CCHVA (Communauté de communes de la Haute Vallée de l'Azergues) se trouvent face à une offre de logements peu adaptée à la fois dans le parc social du fait du faible volume de petits logements et dans le parc privé en raison des montants élevés de loyers. De plus la possibilité de devenir primo-accédant se heurte à un marché foncier dont les prix sont régulièrement en hausse ». La commune devient, de manière croissante, de moins en moins accessible pour les jeunes couples, ce qui risque de limiter ces possibilités de renouvellement de population à terme.

Concernant le prix des terrains à bâtir, pour la construction neuve, ils sont plutôt moyens à Saint-Nizier-d'Azergues, compris entre 20 et 30 € le m<sup>2</sup>. L'attraction lyonnaise et caladoise est évidente et se perçoit nettement à l'échelle de la communauté de communes. Le diagnostic du PLH juge ces prix « encore abordables ».

En conclusion, le diagnostic recense que, à l'échelle de la communauté de communes, « les marchés du logement se caractérisent par leur dynamisme mais par une sélectivité sociale croissante. Ce dynamisme se retrouve notamment dans le domaine des constructions neuves sous la forme de logements individuels, avec néanmoins un marché de l'individuel récent actif. Le marché locatif est quant à lui un peu au ralenti malgré quelques contacts récents avec des investisseurs. La hausse des prix constatés risque de ségréguer la demande. Seuls les revenus moyens ou élevés auront le choix réel de leur logement. Les prix pratiqués de la construction et des loyers dépassent les revenus de beaucoup de ménages locaux. Une part croissante de la demande n'est plus satisfaite car l'offre ne correspond plus, notamment pour l'accession à des prix modérés. »

Les jeunes de la commune auront alors des difficultés à y demeurer. Saint-Nizier-d'Azergues se doit d'élargir les possibilités de son parc de logement.

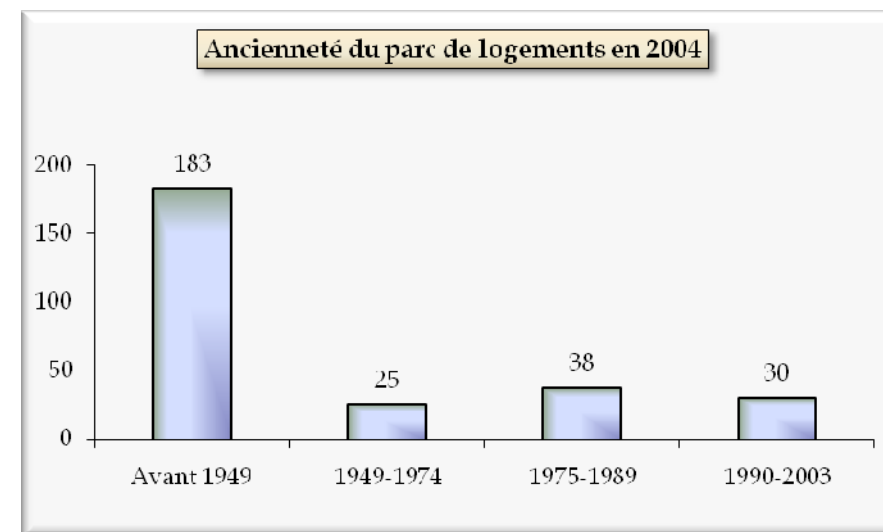
La procédure d'élaboration de la Carte Communale va identifier quelques besoins et problèmes liés au logement. Elle n'est cependant pas aussi restrictive qu'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). Elle identifiera des zones constructibles et des zones ne permettant pas la construction, sauf sous certaines conditions. **Dans les zones constructibles, tout type de bâtiment est permis. Il est, par conséquent, plus difficile de favoriser la mixité sociale avec un document de ce**

**type. En revanche, la localisation des zones constructibles est assurée par la Carte Communale.**

Le Programme Local de l'Habitat doit être compatible avec les orientations du SCoT du Beaujolais. **Le PLH prévoit, pour le parc immobilier intercommunal, un besoin de 320 logements sur 6 ans, soit 53 par an.** Il est donc conforme aux préconisations du SCoT, qui compte sur un rythme similaire pur la commune de Saint-Nizier-d'Azergues.

### 3.4 Un parc de logements de moins en moins ancien

Touchée par l'exode rural d'après la guerre, la région n'est pas demeurée attractive pendant la période dite des « Trente glorieuse ». Elle le redevient depuis les années 80 et cela se ressent sur les dynamiques de constructions de logements neufs. En effet, 63,1% des logements principaux de la communauté de communes dataient d'avant 1949 (INSEE, données 2004). Cela peut expliquer le manque d'installations sanitaires et/ou de chauffages dans certaines résidences.



Source : INSEE, RGP2006, réalisation Réalités

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

Les constructions datent majoritairement d'avant 1949 mais 68 logements du parc immobilier ont été aménagés après 1975, soit 23,4%.

Périodes	Nombre moyen annuel de logements aménagés
1949-1974	1,00
1975-1989	2,53
1990-2003	2,00

Source : INSEE, RGP2006

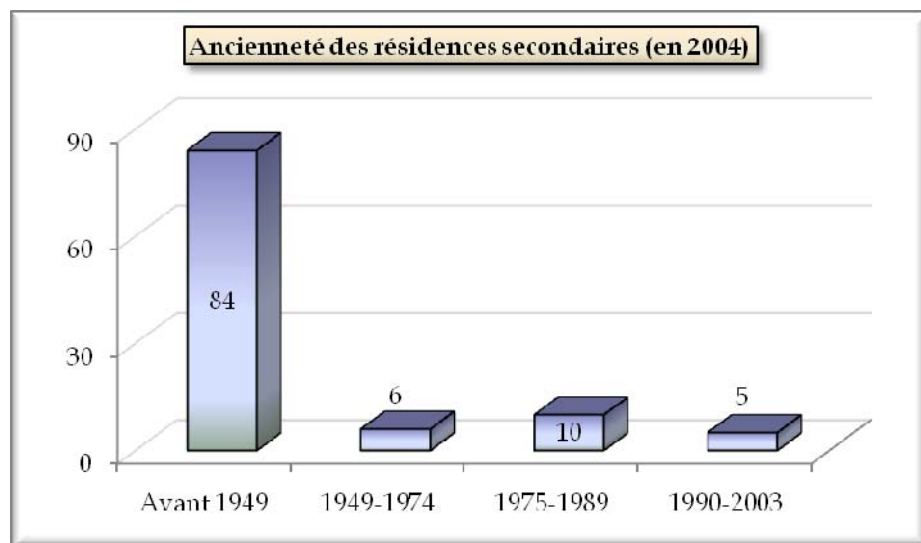
Nombre moyen de logements principaux neufs :

Après une croissance plus soutenue dans les années 70 et 80, la construction neuve s'est légèrement atténuée dans la commune, en partie lié au fait que les résidences

secondaires sont nombreuses, plutôt que par une baisse de l'attractivité.

Ces résultats sont dans la moyenne. Avec un taux d'occupation de 2,3 personnes par ménages (voir partie 2.4) et 2,0 logements aménagés par an, cela revient à un rythme de 4,6 habitants par an.

**Le PLH de la communauté de communes préconise un besoin de 320 logements principaux pour la période 2006-2013, soit 53 par an (pour les 6 années du PLH).**



Source : INSEE, RGP2006, réalisation Réalités

	Nombre de CU	Total PC	Dont constr. neuve habitat	Dont constr. neuve économie*	Nombre de lotissements
1993	/	4	4	0	0
1994	/	6	2	0	0
1995	/	11	6	2	0
1996	17	8	6	0	0
1997	18	7	3	1	0
1998	12	10	2	1	0
1999	14	13	2	1	0
2000	18	7	3	2	0
2001	15	6	3	0	0
2002	36	12	5	2	0
2003	33	11	6	1	0
2004	21	11	6	1	1
2005	38	11	5	1	0
2006	14	9			
2007	23	12		2	
2008	27	12		2	
2009	30	7			
2010	17	17			
2011	26	18		4	

Source : commune de Saint-Nizier-d'Azergues

/ : Absence de données

CU : Certificat d'Urbanisme

PC : Permis de Construire

\* en prenant en compte l'agriculture

Par période, les moyennes annuelles sont celles-ci :

	CU	PC totaux	PC pour hab.	PC pour éco
1993-1997	17,5	7,2	4,2	0,6
1998-2001	14,8	9,0	2,5	1,0
2002-2005	32,0	11,3	5,5	1,3

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

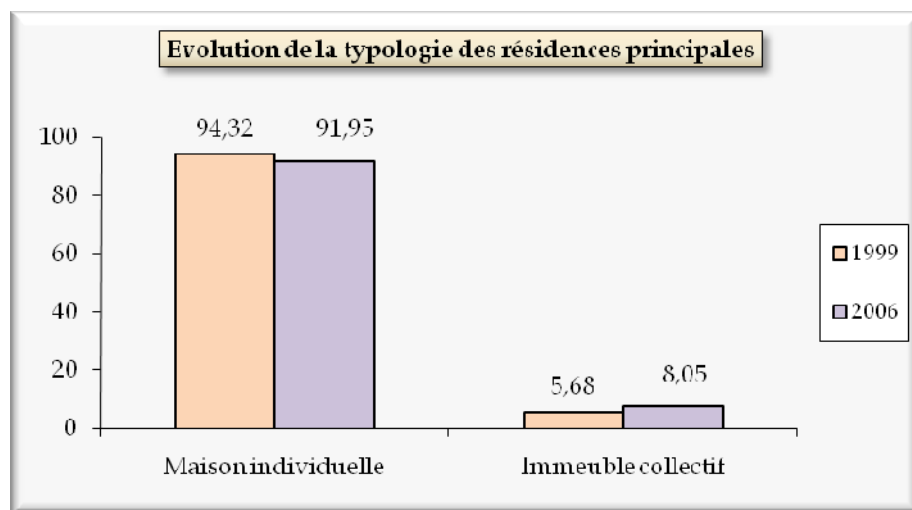
## Elaboration de la Carte Communale -

La période récente marque un regain de certificats d'urbanisme et de permis de construire attribués. Concernant ces derniers, l'habitat demeure leur principale destination. Les constructions à but économique augmentent néanmoins de façon régulière.

Le marché de logements a été récemment stimulé. La commune de Saint-Nizier-d'Azergues enregistre environ 5 à 6 permis de construire par an.

La hausse régulière de population et l'augmentation du nombre de ménage, supérieure à celle du nombre d'habitants, justifie de maintenir ce niveau de calcul. Néanmoins, l'augmentation des logements vacants, au détriment des constructions neuves, fait **qu'un taux de 5 permis de construire nouveaux chaque année constitue une base de calcul correcte pur la définition du zonage.**

### 3.5 Une quasi-exclusivité des logements individuels



Source : INSEE, RGP2006, réalisation Réalités

**Les logements à Saint-Nizier-d'Azergues sont quasiment tous individuels.** En effet, sur les 290 résidences principales, seules 35 sont collectives en 2006, soit 13,0% du parc immobilier alors qu'elles étaient 23 en 1999 (8,9% du parc). La part des logements collectifs du parc immobilier augmente donc. La tendance est nationale. En effet, la part des appartements passe de 41,8% en 1999 à 42,7% en 2006 en France métropolitaine. Elle va dans le même sens dans la Haute Vallée de

l'Azergues, passant de 8,6% en 1999 à 12,8% en 2006. Le PLH recense 11 logements sociaux à Saint-Nizier-d'Azergues tandis que l'INSEE en recense 10 en 2006.

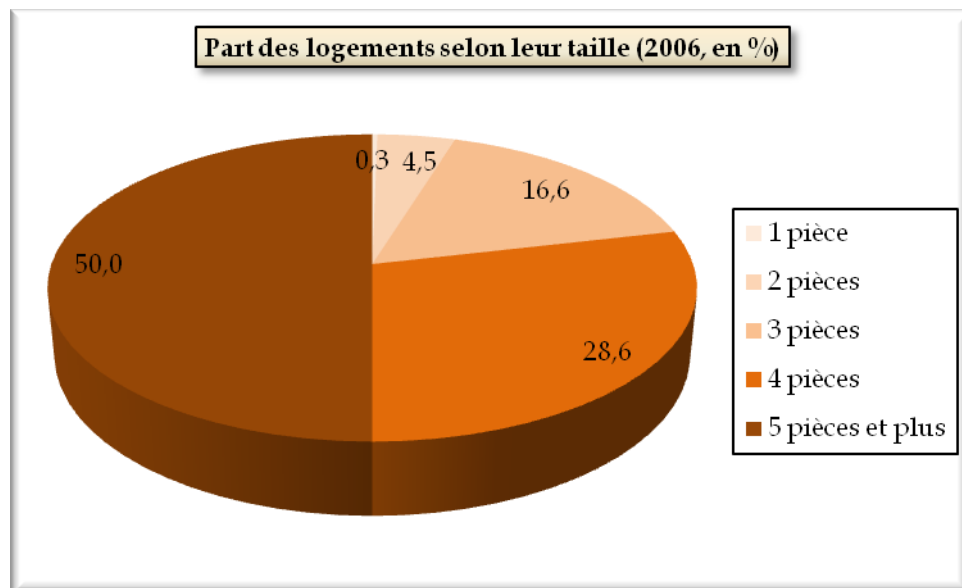
**Le SCoT du Beaujolais souhaite, sur la période 1999-2030, réaliser 7 000 à 8 000 logements sociaux. En outre, pour les communes qui ne sont pas situées dans les niveaux de polarité, comme Saint-Nizier-d'Azergues, il est « souhaitable » que, en 2010, ces communes aient 10% de leur parc immobilier composé de logements sociaux.** Avec 11 logements aujourd'hui, la commune compte 3,8% de logements sociaux parmi ceux de son parc. Il faudrait tripler ce chiffre pour parvenir à répondre aux orientations du SCoT. **La commune doit donc porter une attention particulière à la réalisation de logements sociaux dans son territoire. En outre, cela permettra de répondre aux objectifs du PLH intercommunal pour le développement des résidences locatives et collectives et ainsi favoriser l'accession au logement à une population qui ne peut pas se permettre l'acquisition foncière (et en particulier des jeunes).** Ce type d'habitat est adapté aux centres bourg. Il contribue à maintenir la population dans le village et, ainsi, d'utiliser les commerces et les équipements.

**L'avantage des logements collectifs est d'accueillir de nouveaux habitants sans consommer trop d'espace,** contrairement aux maisons individuelles et ainsi de permettre la densification du bourg. Cependant, ce type d'habitat n'est généralement pas proposé dans les petites communes rurales où les maisons individuelles restent plus attractives et permettent plus de profiter du cadre rural du territoire. **Le collectif répond cependant aux orientations nationales, qui prônent la diversité sociale et la densification des centres. Elles sont préconisées dans les orientations du PLH pour assurer un meilleur équilibre de la population dans le territoire et pour retenir les jeunes et de leur faire profiter de l'augmentation du nombre d'emplois sur le territoire.**

**L'habitat pavillonnaire est favorable à la création de logements de grande taille.** En effet, en 2006, 50,0% du parc immobilier est composé de logements de 5 pièces et plus, 28,6% de 4 pièces, 16,6% de 3 pièces et 4,8% pour les moins de 3 pièces.

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

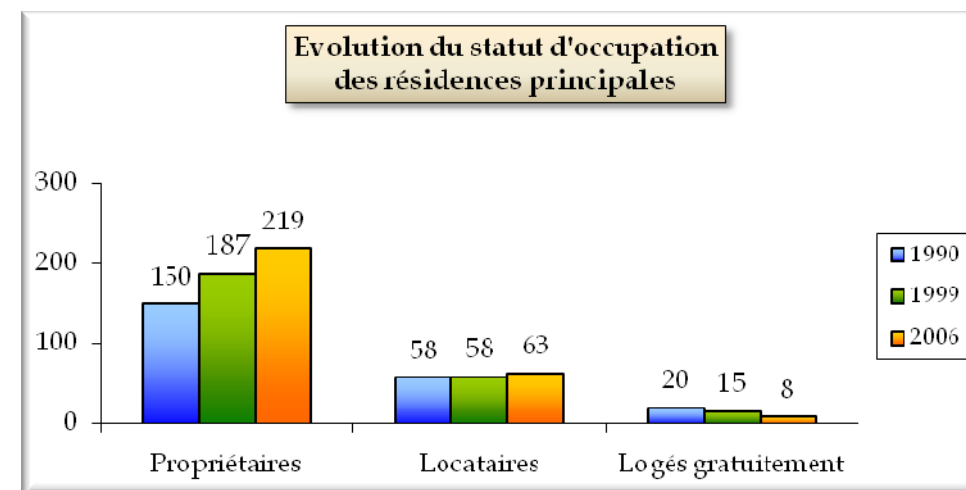


Source : INSEE, RGP2006, réalisation Réalités

Les logements sont plutôt de grandes tailles à Saint-Nizier-d'Azergues. La commune se prête plutôt à des habitations de ce type, du fait de son caractère rural, du prix des terrains et des espaces disponibles.

**Ce type d'habitat apparaît plus adapté à une commune comme Saint-Nizier-d'Azergues et répond aux grands principes de l'urbanisme, dans la mesure où il s'implante en limite des constructions déjà existantes, du fait de la commune en zone de montagne. Cependant, le type de maison est important. L'habitat pavillonnaire peut être dense, par lot de 800 à 1 000 m<sup>2</sup>, sans pour autant être dans le besoin de miter davantage l'espace, même en limite de bourg.**

### 3.6 Une majorité de propriétaires



Source : INSEE, RGP2006, réalisation Réalités

*Les logés gratuitement sont, par exemple, des personnes logées chez leurs parents, des amis ou leur employeur.*

**Il est également constaté que l'habitat pavillonnaire et individuel est accessible à la propriété, ce qui peut expliquer leur part importante.** La part des propriétaires est importante à Saint-Nizier-d'Azergues et s'accroît de façon régulière, avec 75,5% des ménages en 2006, en augmentation depuis 1999, où ils représentaient 64,5%. Les migrants venus s'installer semblent privilégier la propriété mais également être attirés par une offre intéressante de logements locatifs mais qui n'augmente que très peu. Néanmoins, cette évolution ne va pas dans le sens de celle souhaitée par le PLH pour la période 2006-2013. La part des locataires devra, à l'avenir, être plus nombreux et s'accroître plus rapidement que des propriétaires, pour pouvoir répondre aux orientations. La voie du logement social peut être une bonne opportunité, qui serait conforme à la fois avec les objectifs du SCoT (souhait d'atteindre 10% du parc immobilier) et du PLH.

**La part des locataires est en diminution, passant de 22,3% en 1999 à 21,8% en 2006.**

La location favorise un renouvellement de la population et permet d'accueillir de jeunes couples, ce qui dynamise la vie communale, généralement au centre-bourg

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

et permet de pallier le vieillissement. La propriété incite souvent les ménages à rester durablement dans la commune.

L'accroissement de la part des propriétaires dans la commune se fait également sur la baisse des « logés gratuitement », dont il est difficile de les détailler plus précisément. Toutefois, leur nombre baisse de moitié entre 1999 et 2006. La commune est donc plutôt pavillonnaire et peuplée de ménages propriétaires de leurs logements, ce qui est conforme à ce qui est généralement constaté pour les communes rurales proches des agglomérations et donc en voie de périurbanisation.

Le DOG du SCoT du Beaujolais appelle à diversifier les formes d'habitat. En effet, il préconise, lors de l'élaboration de la Carte Communale, de :

- Privilégier les formes d'habitat économes en espaces et de prendre en compte les impacts paysagers et environnementaux,
- Répartition des formes d'habitat et veiller à son bon équilibre spatial,
- Assurer la mixité générationnelle, sociale ou familiale.

En effet, l'occupation spatiale des logements, surtout individuels, est un point important dans l'aménagement d'un territoire. La commune de Saint-Nizier-d'Azergues est située en cœur de vallée et présente un nivellement peu favorable mais qui peut contribuer à maintenir son attractivité pour des citadins en quête d'espaces ruraux. En outre, elle est classée en zone de montagne et doit donc veiller à délimiter les constructions autour des bourgs et hameaux existants. **A l'échelle du SCoT, la surface de terrain moyenne par logement est de 1 295 m<sup>2</sup>, soit 0,13 hectares, ce qui demeure important et plus grand que celle d'un pavillon de type « urbain » (environ 800 m<sup>2</sup>). A Saint-Nizier-d'Azergues, les terrains varient, en moyenne, autour de 1 500 à 2 000 m<sup>2</sup>, donc encore plus étendus que la moyenne du SCoT. L'espace est une denrée rare et sensible dans la commune. Les logements collectifs permettent de le réduire considérablement.**

Le PLH de la communauté de communes de la Haute Vallée de l'Azergues prévoit, sur les 320 logements supplémentaires à bâtir entre 2006 et 2013 :

- o + 215 logements occupés par des ménages propriétaires,
- o + 126 logements occupés par des ménages locataires,
- o - 21 logements occupés par des ménages logés gratuitement.

Ces prévisions sont données à l'échelle intercommunale et non par commune, y compris pour le logement locatif. En effet, sur les 126 résidences locatives à bâtir, le PLH préconise que 60 appartiennent au parc locatif public et 66 au parc locatif

privé, **dont respectivement 3 et 5 dans la commune de Saint-Nizier-d'Azergues.** De fait, à l'horizon 2013, ce sont 8 logements collectifs supplémentaires que préconise le PLH, ce qui apparaît insuffisant pour atteindre celles du SCoT du pas du Beaujolais.

### 3.7 Des taux d'imposition plutôt attractifs

	2008
Taxe d'habitation	3,71%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	5,08%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	16,09%
Taxe locale de l'équipement	2,00%

Source : site Taxe.com (taux 2008)

La commune n'a pas instauré la Taxe Locale de l'Équipement. La taxe professionnelle est du ressort de la commune, avec un taux de 2,00% en 2008.

**La loi Engagement National pour le Logement** a instauré la possibilité pour les communes, sur délibération du conseil municipal, d'appliquer une nouvelle taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement en zone constructible par la Carte Communale, sous certaines conditions.

La taxe d'habitation est un bon indice de comparaison du niveau de fiscalité entre les communes qui ont une vocation d'accueil d'habitants. Les communes voisines affichent quasiment toutes des taux supérieurs :

- Saint-Bonnet-le-Troncy (302 hab.) : 8,82%
- Ranchal (310 hab.) : 8,06%
- Poule-les-Echarmeaux (956 hab.) : 7,27%
- Claveisolles (595 hab.) : 4,28%
- Lamure-sur-Azergues (1 034 hab.) : 5,68%
- Grandris (1 199 hab.) : 6,73%
- Meaux-la-Montagne (202 hab.) : 7,60%

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

La fiscalité locale est très attractive à Saint-Nizier-d'Azergues. Par rapport à ses voisines, le taux de la taxe d'habitation est très avantageux ainsi que ceux des taxes foncières. Ils sont beaucoup plus bas que les communes urbaines, dotées de plus d'équipements.

**Le niveau d'imposition est important pour l'attractivité d'une commune et est un critère important lors du choix du lieu d'installation et de vie pour les ménages.**

**Le parc immobilier de la commune est en augmentation, après une légère baisse lors de la décennie précédente. Le nombre de logements s'accroît par la construction neuve mais également par le changement de statut des résidences secondaires (qui sont nombreuses à devenir principales). Les logements vacants, quant à eux, augmentent considérablement. La part qu'ils occupent dans le parc est encore convenable dans la commune mais il convient d'enrayer ce processus. La Carte Communale devant être compatible avec les orientations du SCoT et du PLH, la commune devra s'attacher à densifier son bourg centre et éventuellement ses principaux hameaux en favorisant plus d'habitat collectif et locatif qu'il n'y en a actuellement. Cependant, elle ne pourra le faire qu'en limitant la zone constructible autour du bourg. En effet, les logements dans la commune sont majoritairement individuels et occupés par des ménages propriétaires de leur logement. Toutefois, Saint-Nizier-d'Azergues peine à retenir ses jeunes malgré le nombre d'emplois présents dans son territoire. La fiscalité est néanmoins très attractive et elle contribue à être un facteur d'accueil non négligeable.**

## 4 Une économie diversifiée

Les activités économiques de Saint-Nizier-d'Azergues sont diversifiées et l'agriculture ne représente pas une place centrale, ce qui est notable pour une commune de type rurale.

### 4.1 Une activité agricole en perte de vitesse

Saint-Nizier-d'Azergues fait partie de la région agricole des Monts du Lyonnais. Elle est classée en zone défavorisée de montagne. La commune s'étend sur une superficie de 2 423 hectares, ce qui en fait un territoire plutôt étendu.

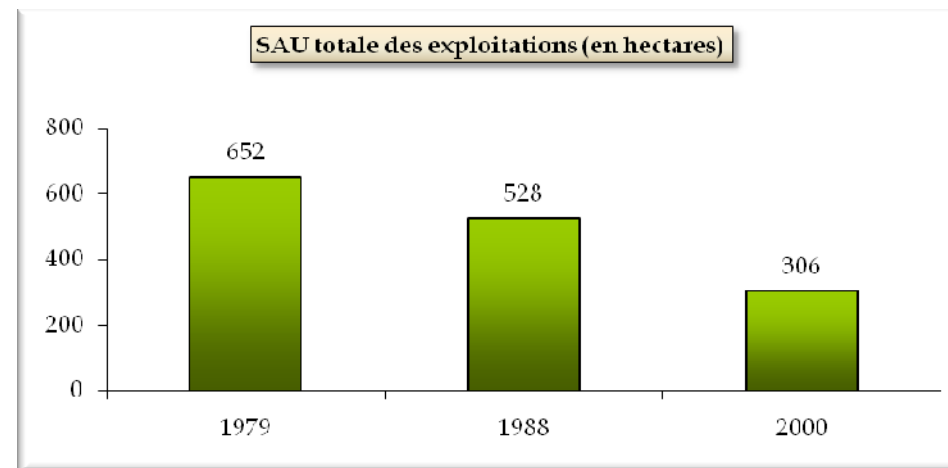
Le SCoT attache de l'importance à l'agriculture, à sa prise en compte et à son maintien. Il la conçoit comme une activité économique garante de l'entretien de l'espace et des paysages : « l'activité agricole est source de milliers d'emplois sur le territoire. Face aux évolutions en cours, le renforcement des filières, le développement des circuits courts, la valorisation des productions et de l'activité sont autant de pistes pour répondre aux mutations du secteur. Pour accompagner ces dernières tout en préservant le caractère structurant de l'agriculture pour les territoires et les paysages ».

Dès lors, il apparaît « nécessaire de :

- Préserver et constituer des espaces agricoles homogènes stratégiques pour l'activité,
- Garantir la souplesse nécessaire pour favoriser ses mutations,
- Mettre en valeur et prendre en compte le caractère patrimonial (paysager et architectural) des exploitations, de leurs bâtiments et de leurs sièges. »

Néanmoins, la Carte Communale ne permettra pas de définir les espaces agricoles comme le préconise le SCoT. En outre, ce dernier insiste plus particulièrement sur la zone agricole située entre la Saône et les Monts du Beaujolais.

### 4.1.1 Un potentiel agricole communal en nette diminution



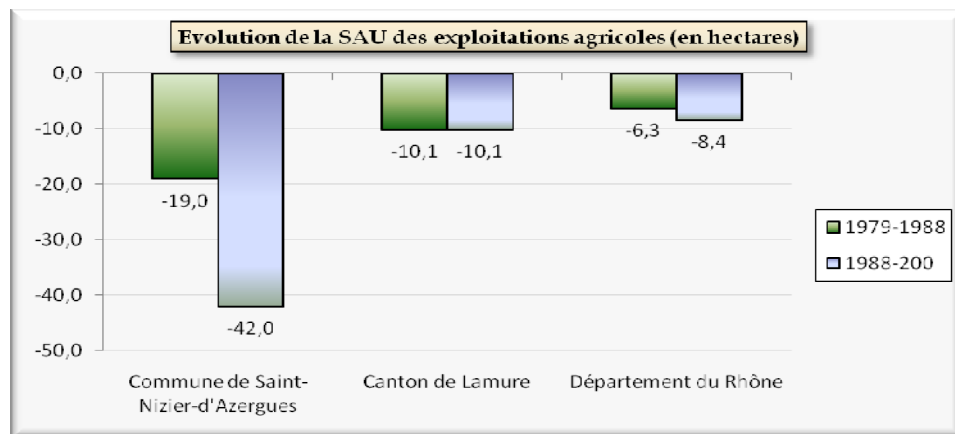
Source : Agreste, RGA 2000, réalisation Réalités

SAU : Surface Agricole Utilisée des exploitations : superficies des exploitations ayant leur siège sur la commune quelle que soit la localisation des parcelles.

**La Superficie Agricole Utilisée (SAU) des exploitations de la commune ne représentait plus que 306 hectares en 2000.** Elle diminue continuellement depuis les recensements de 1979 et de 1988 (respectivement de -19,0% et de -42,0%). La chute est importante durant la décennie 90. Un recensement est en cours pour l'année 2010 mais organisé par l'INSEE et non plus la DDA. Des communes ont déjà été sollicitées pour faciliter la collecte des données.

L'évolution de la SAU des exploitations est donc négative pour la commune, cela va dans le sens des moyennes cantonales et départementales, de façon plus accentuée. Entre 1988 et 2000, la SAU perdait en moyenne 18,2 hectares par an à Saint-Nizier-d'Azergues. Les exploitations de la commune cultivent de moins en moins de terres.

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES - Elaboration de la Carte Communale -

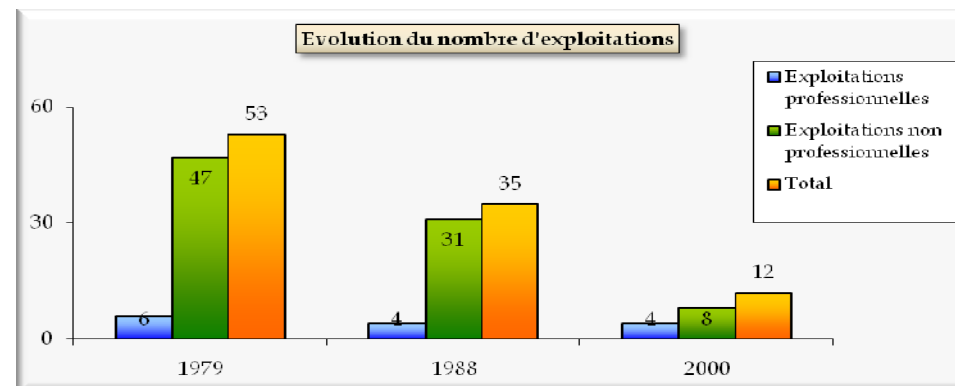


Source : Agreste, RGA 2000, réalisation Réalités

**La surface totale des terres agricoles de Saint-Nizier-d'Azergues est de 528 hectares en 2000, soit 21,8% de la superficie totale.** Cela signifie que les exploitations dont le siège se trouve dans les communes voisines sont nombreuses à venir cultiver des terres à Saint-Nizier-d'Azergues, plus que celles qui ont leur siège dans la commune n'en exploitent ailleurs.

La chute des superficies agricoles exploitées dans la commune est importante à prendre en compte. En effet, le territoire est sensible du fait de son fort nivellement. Il est important de préserver cette activité qui a, entre autres, pour fonction de préserver et d'entretenir les espaces et particulièrement ceux en pente. Aussi, elle prévient les aléas naturels (montées des eaux, glissements de terrains, incendies de forêt...).

## 4.1.2 Une chute brutale du nombre d'exploitations...



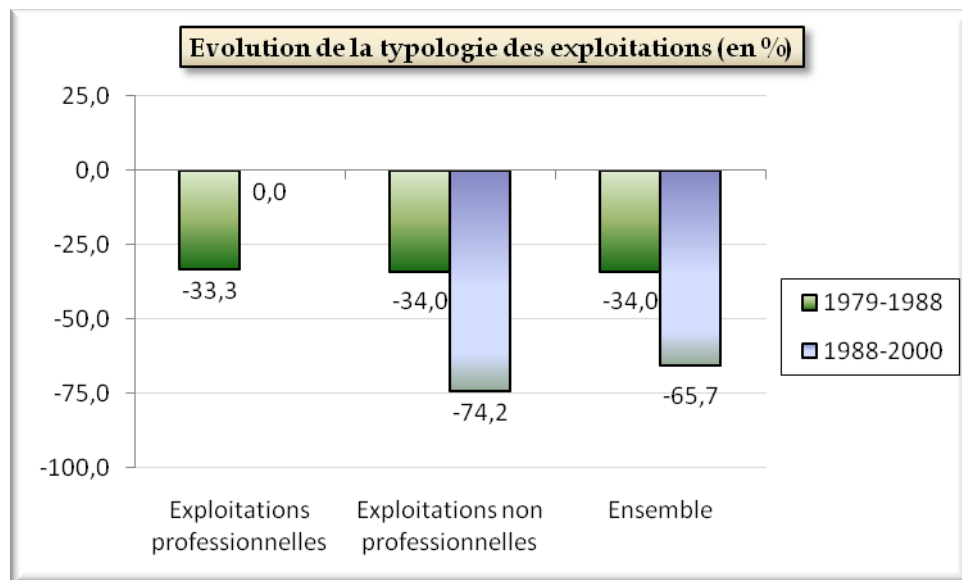
Source : Agreste, RGA 2000, réalisation Réalités

Exploitations professionnelles : exploitations dont le nombre d'Unité de Travail Annuel est supérieur ou égal à 0,75 et la marge brute standard est supérieure ou égale à 12 hectares équivalent blé.

Le nombre d'exploitations ayant leur siège dans la commune diminue nettement entre 1988 et 2000 (-65,7%). **Cette évolution est liée à la baisse, voire à terme la disparition, des exploitations non professionnelles** (exploitation ne vivant pas de l'agriculture, exploitées généralement par des doubles-actifs, retraités...). En effet, celles-ci ne disposent pas d'un potentiel suffisant leur permettant de se maintenir économiquement, leur nombre chute de 74,2% entre 1979 et 2000 (soit 23 exploitations de moins). Celles professionnelles se maintiennent, à 4 sièges en 2000.

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -



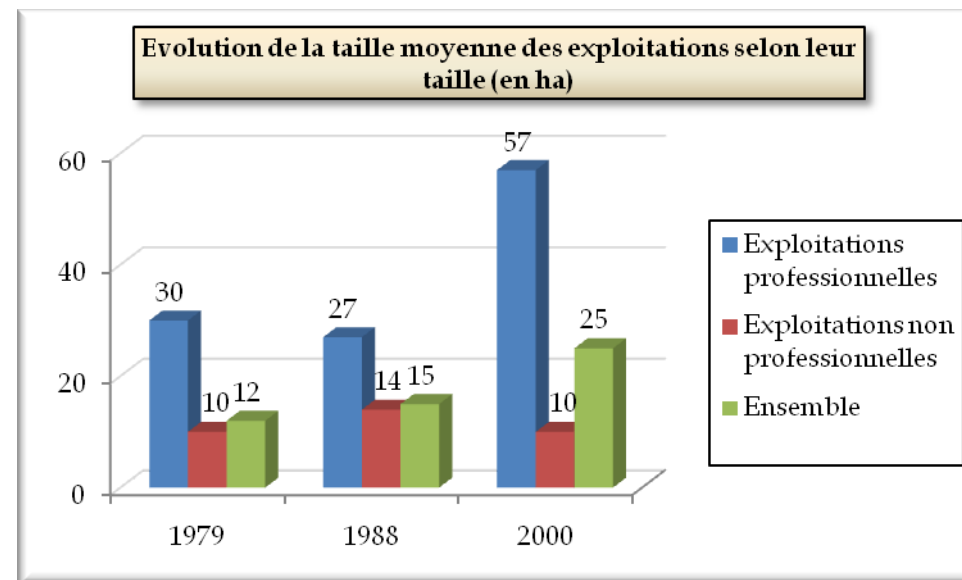
Source : Agreste, RGA 2000, réalisation Réalités

### 4.1.3 ...mais qui s'agrandissent

Alors que le nombre total d'exploitations chute, leur taille moyenne augmente. C'est particulièrement le cas pour les exploitations professionnelles, qui cultivent, en moyenne, 57 hectares en 2000, contre 27 ha en 1988, soit un doublement de leurs surfaces. Celles non professionnelles ont beaucoup diminuées en nombre mais également en taille moyenne (passant de 14 à 10 hectares, soit une baisse de 28,6%).

Il semble que la hausse de la taille moyenne des 4 exploitations professionnelles ayant leur siège dans la commune se soit faite au détriment de celles non professionnelles.

**Avec une moyenne de 57 hectares, les exploitations de Saint-Nizier-d'Azergues sont de bonne taille, au vu du nivellement du terrain.**



Source : Agreste, RGA 2000, réalisation Réalités

En 2000, il existait 5 exploitations de plus de 20 ha (donc au moins une qui n'est pas professionnelle).

En outre, 1 exploitation est formée sous une forme sociétaire en 2000. Elles sont 2 en 2010 (GAEC de l'Anneau d'Or et GAEC de l'Espoir).

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

### 4.1.4 Une agriculture qui demeure exclusivement familiale...

	1979	1988	2000
<b>Chefs et coexploitants à temps complet</b>	12	16	6
<b>Population familiale active sur les exploitations</b>	122	56	22
<b>Population familiale active moins les chefs d'exploitations</b>	110	40	16
<b>UTA familiales</b>	54	31	12
<b>UTA salariées</b>	1	0	0
<b>UTA totales</b>	55	31	12

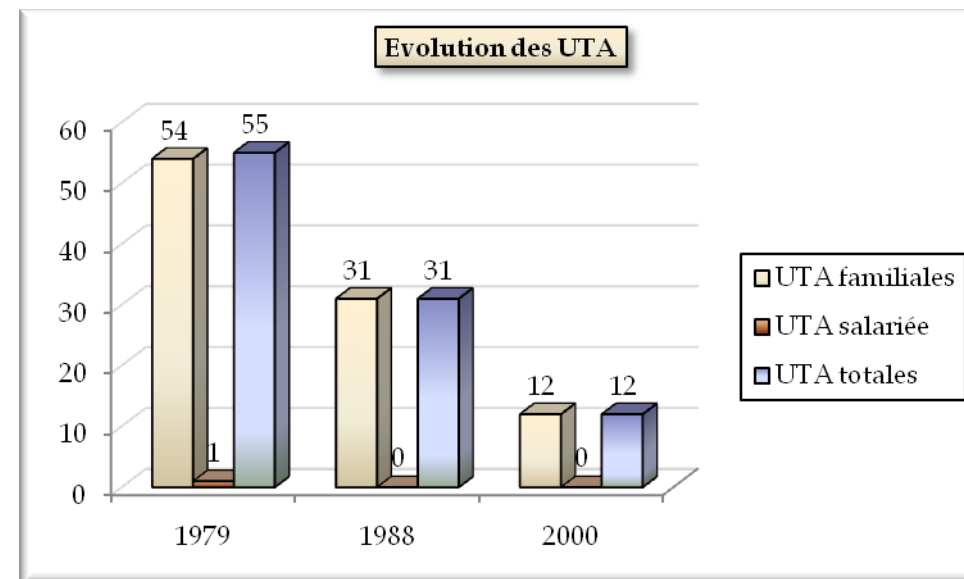
Source : Agreste, RGA 2000

*UTA : Unité de Travail Annuel, quantité de travail d'une personne à temps complet pendant une année.*

La chute de la SAU, pourtant accompagnée de la hausse de la taille moyenne des exploitations professionnelles, ne retient pas le niveau de main-d'œuvre de 1988. En effet, le niveau d'UTA est de 12 en 2000, en baisse de 61,3% depuis 1988. Il était déjà en nette diminution entre 1979 et 1988. Il n'existait plus, en 2000, d'UTA salarié et ce depuis les années quatre-vingt.

La diminution est portée par la baisse de la main-d'œuvre familiale, suivant la chute des exploitations non professionnelles et de celle des chefs d'exploitations.

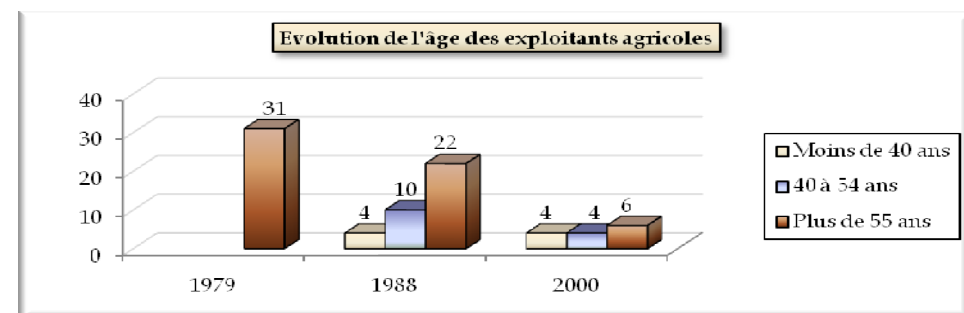
L'activité agricole dans la commune génère de moins en moins d'emplois et semble être en perte de vitesse.



Source : Agreste, RGA 2000, réalisation Réalités

### 4.1.5 ... mais de plus en plus jeune

Les agriculteurs sont plus jeunes, en 2000, dans la commune, que lors des recensements de 1979 et de 1988.



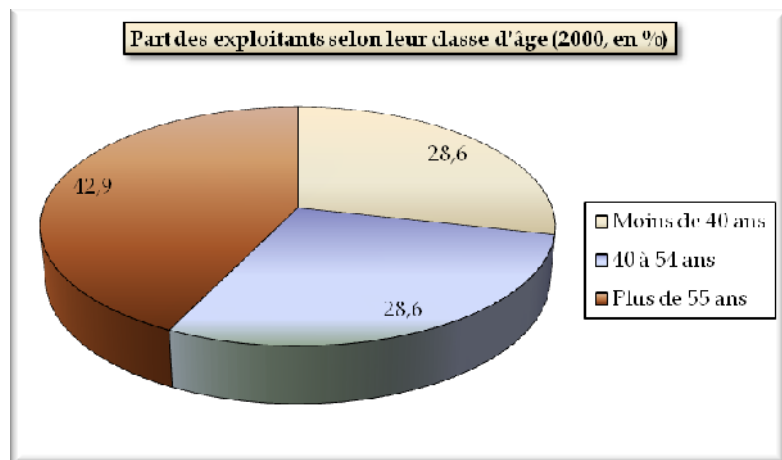
Source : Agreste, RGA 2000, réalisation Réalités

Les moins de 40 ans et les 40-54 ans ne sont pas renseignés en 1979 par le RGA.

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

Les anciens ne semblent pas avoir été renouvelés car, en valeur brute, le nombre de moins de 40 ans est stable et celui des 40-54 ans diminue.



Source : Agreste, RGA 2000, réalisation Réalités

Si la population agricole rajeunie nettement, la part des plus de 55 ans est toujours la plus importante et le problème de la succession a continué de se poser dans la décennie 2000. Elle a cependant été trouvée entre 1988 et 2000 mais pas pour toutes les exploitations.

### 4.1.6 L'élevage : activité principale

Type de culture	Superficie (en ha)		
	1979	1988	2000
<b>Superficie agricole utilisée</b>	<b>652</b>	<b>528</b>	<b>306</b>
Terres labourables	47	25	41
Superficie fourragère principale (3)	627	521	299
dont superficie toujours en herbe	602	501	264

Source : Agreste, RGA 2000

**Les exploitations de la commune pratiquent majoritairement l'élevage.** En effet, 97,7% des terres cultivées par les exploitations ayant leur siège à Saint-Nizier-d'Azergues sont classées « fourragères », dont 88,3% « toujours en herbe ». En 2000, 41 ha de terres étaient pourtant labourables, notamment dans les vallées car elles nécessitent un relief peu accidenté, ce qui est plutôt rare dans la commune.

Saint-Nizier-d'Azergues est comprise, partiellement ou totalement, dans des zones de délimitation de qualité définies par l'INAO :

Type de label	Dénomination
IGP	Emmental français Est-Central

Source : INAO

Une Indication Géographique Protégée (IGP) est une délimitation plus générale et s'appliquant à un territoire plus vaste, elle protège le nom, faisant souvent référence à une région.

La commune fait partie, depuis 2010, d'un périmètre AOC Charolais qualifié également par l'INAO.

Au niveau de l'élevage, le cheptel des exploitations ayant leur siège dans la commune se compose de la manière suivante :

	1979	1988	2000	Nombre d'exploitations concernées (en 2000)
<b>Total bovins</b>	541	444	380	12
<b>Total volailles</b>	766	490	81	5
<b>Total équidés</b>	6	/	/	/
<b>Total caprins</b>	67	56	/	/
<b>Total ovins</b>	153	67	/	/
<b>Total porcins</b>	3	/	7	3

Source : Agreste, RGA 2000

/ : Données non renseignées

**Seul l'élevage bovin est réellement pratiqué dans la commune.** Les quelques porcs et volailles sont plus anecdotiques.

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

Il est à noter que le territoire communal compte quelques bâtiments agricoles abritant des animaux. Aussi, il est important de préserver des distances d'éloignement suffisantes préconisées par la loi d'orientation agricole de 50 ou 100 mètres, en sachant qu'il est impératif de privilégier un espace tampon de minimum 100 mètres entre ces bâtiments et l'extension de l'urbanisation.

L'agriculture à Saint-Nizier-d'Azergues est en nette régression. Même si les exploitations s'agrandissent, la main-d'œuvre est moins importante et les surfaces cultivées diminuent grandement. Il est important de ne pas contraindre le développement de l'activité. Celle-ci est des effets positifs directs et indirects très intéressants pour l'attractivité et l'aménagement d'un territoire (voir partie paysagère).

### 4.2 Une activité artisanale axée sur le secteur secondaire et le bois

*Les données de cette partie ne tiennent pas compte de l'activité agricole*

#### 4.2.1 Un nombre d'entreprises et d'emplois intéressant

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2007, 42 établissements étaient recensés dans le territoire de Saint-Nizier-d'Azergues, employant 131 salariés.

Etablissements par secteur d'activité au 1 <sup>er</sup> Janvier 2007						
	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés
Industrie	4	9,5	0	2	1	1
Construction	9	21,4	3	6	0	0
Commerces et réparations	8	19,0	2	6	0	0
Services	20	50,0	12	8	0	0
Ensemble	41	100,0	17	22	1	1

Source : INSEE, RGP 2006

Les entreprises sont plutôt nombreuses dans la commune et emploient de nombreux salariés (3,12 en moyenne par établissement).

Les établissements sont plutôt orientés vers le secteur des services, avec la moitié des sociétés présentes. Le secteur industriel compte le moins d'entreprises mais

emploie le plus de salariés. L'activité dominante dans la commune est celle du bois (présence de la scierie PRONEDI).

	Répartition des salariés par secteur d'activités	
	en 2007	en %
Industrie	56	42,7
Construction	14	10,7
Commerces et réparations	15	11,5
Services	46	35,1
Ensemble	131	100,0

Source : INSEE, RGP 2006

Les secteurs de l'industrie et des services emploient le plus de salariés dans la commune. Plus de deux-tiers d'entre eux y travaillent. Deux établissements industriels comptent plus de 10 salariés et semblent être de taille importante.

Avec 131 emplois salariés proposés dans le territoire, auxquels viennent s'ajouter les 31 libéraux, le nombre total se porte à 162, pour une population active qui travaille de 334 actifs (voir partie 2.5). Par conséquent, la commune ne parvient pas à retenir ses actifs. Les jeunes ne sont pas non plus incités à rester à Saint-Nizier-d'Azergues.

Néanmoins, ce niveau de travail est plutôt bon et apporte du dynamisme à la commune. En effet, celle-ci n'est pas uniquement considérée comme résidentielle et maintien des emplois et de la population sur place. Ce facteur est important pour l'attractivité de Saint-Nizier-d'Azergues.

La commune dispose d'une petite zone artisanale (2 lots), localisée à proximité de l'ancienne gare ferroviaire de Saint-Nizier-d'Azergues. Les plus importantes se situent surtout dans les agglomérations caladoise et lyonnaise.

Le PLH de la communauté de communes recensait 9 locaux commerciaux dans la commune, dont l'un était vacant. La surface de vente totale était de 200 m<sup>2</sup>. En outre, le diagnostic recense 8 artisans à Saint-Nizier-d'Azergues.

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

### 4.2.2 Un développement économique intercommunal très peu développé

La communauté de communes a la compétence du développement économique. Elle est compétente pour la création, l'aménagement et l'entretien des zones artisanales, notamment, puis de l'activité touristique. L'EPCI ne compte qu'une seule zone artisanale, dans la commune de Poule-les-Echarmeaux, au nord. L'activité économique est donc plutôt diversifiée.

**La CC de la Haute Vallée de l'Azergues a mis en place un taux d'imposition intercommunal en 2002, plafonné à 7,45% en 2009.**

La commune de Saint-Nizier-d'Azergues se situe à 8 km de la zone artisanale de Poule-les-Echarmeaux. Les autres zones économiques se situent autour de Villefranche-sur-Saône (34 km) et de Lyon (56 km). Tarare et Amplepuis - Thizy constituent aussi des pôles d'emplois intéressants côté ouest.



Source : Google Map

Le SCoT recommande des préconisations paysagères (Charte Paysagère du Pays du Beaujolais), afin de prendre en compte les spécificités locales et ce pour toute zone artisanale à aménager.

Par ailleurs, il a classé 4 grands types de zones afin de les hiérarchiser selon leur rayonnement à travers le territoire communautaire :

- Pôle économique majeur rayonnant sur tout le Beaujolais (4 sont projetées : Belleville, Villefranche-sur-Saône, Tarare, Anse),
- Pôle économique secondaire, à l'échelle des intercommunalités, **aucune zone de la communauté de communes de la Haute Vallée de l'Azergues n'a été retenue,**
- Petites zones d'activités (planifiées en lien avec les politiques globales d'aménagement des EPCI et dans la limite de 5 ha),
- Les pôles d'appui (pépinières, pôles d'excellence rurale, centre de télétravail...).

Elles sont nombreuses dans le territoire du SCoT mais aucune n'est présente dans la communauté de communes de la Haute Vallée de l'Azergues. Cette dernière n'en gère aucune. La zone artisanale de Poule-les-Echarmeaux est petite et aménagée par la commune.

### 4.3 Une activité touristique développée

Le parc immobilier de la commune compte de nombreuses résidences secondaires. Elles sont soit la propriété d'anciens habitants, partis de la commune pour travailler ailleurs ou soit celle de leurs enfants ou de ménages qui ont fait construire pour y passer le week-end ou des vacances. Elles sont au nombre de 107 à Saint-Nizier-d'Azergues (voir partie 3.1). Parmi elles, 80% datent d'avant 1949. Les résidences sont donc très anciennes et peuvent éventuellement avoir conservé un certain cachet ou un aspect traditionnel, recherché par les touristes. En outre, la proximité de la commune avec de grandes agglomérations en fait une destination prisée pour le repos du week-end.

Saint-Nizier-d'Azergues compte un hôtel-restaurant avec 8 chambres. Il est classé « 2 étoiles », sur un barème de confort et de situation. A cela s'ajoute deux restaurants, sans chambres.

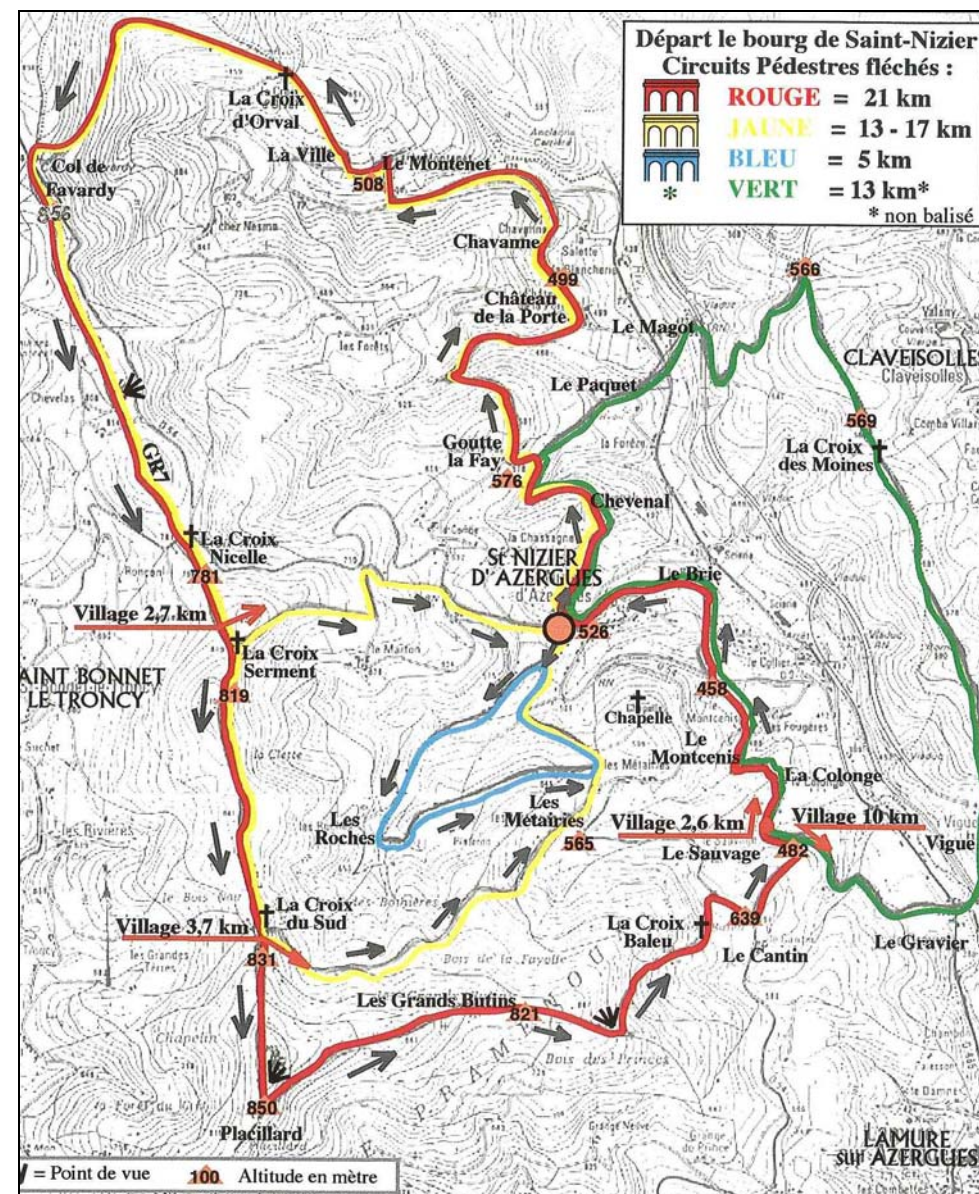
En outre, elle compte de nombreux sentiers balisés par l'Institut Géographique National (I.G.N.).

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES - Elaboration de la Carte Communale -

La commune compte quelques sites patrimoniaux **mais aucun n'est classé au titre des monuments historiques**. Parmi eux, un site est de nature technologique : la boucle de Claveisolles, à cheval entre cette commune et Saint-Nizier-d'Azergues. Elle s'élève sur un dénivelé de 50 mètres et compte des viaducs et un tunnel, en courbe, d'une longueur de 1 262 mètres. Le château de Pramenoux et la Madone de Montcharme sont également des bâtiments intéressants pour le caractère du territoire. Le calvaire à proximité de l'église et les peintures à l'intérieur de celle-ci constituent des éléments patrimoniaux intéressant à conserver. **A noter que la Château de Pramenoux est en cours de classification aux Monuments Historiques.**

Un artisan, fabriquant de marionnette, est recensé à Saint-Nizier-d'Azergues. Ce type d'activité artisanale compte dans un territoire, pour sa valorisation touristique.

La commune compte quelques activités touristiques. Le tourisme est une compétence de la communauté de communes de la Haute Vallée de l'Azergues, qui compte un office de tourisme communautaire à Lamure-sur-Azergues, ouvert essentiellement en période estivale.

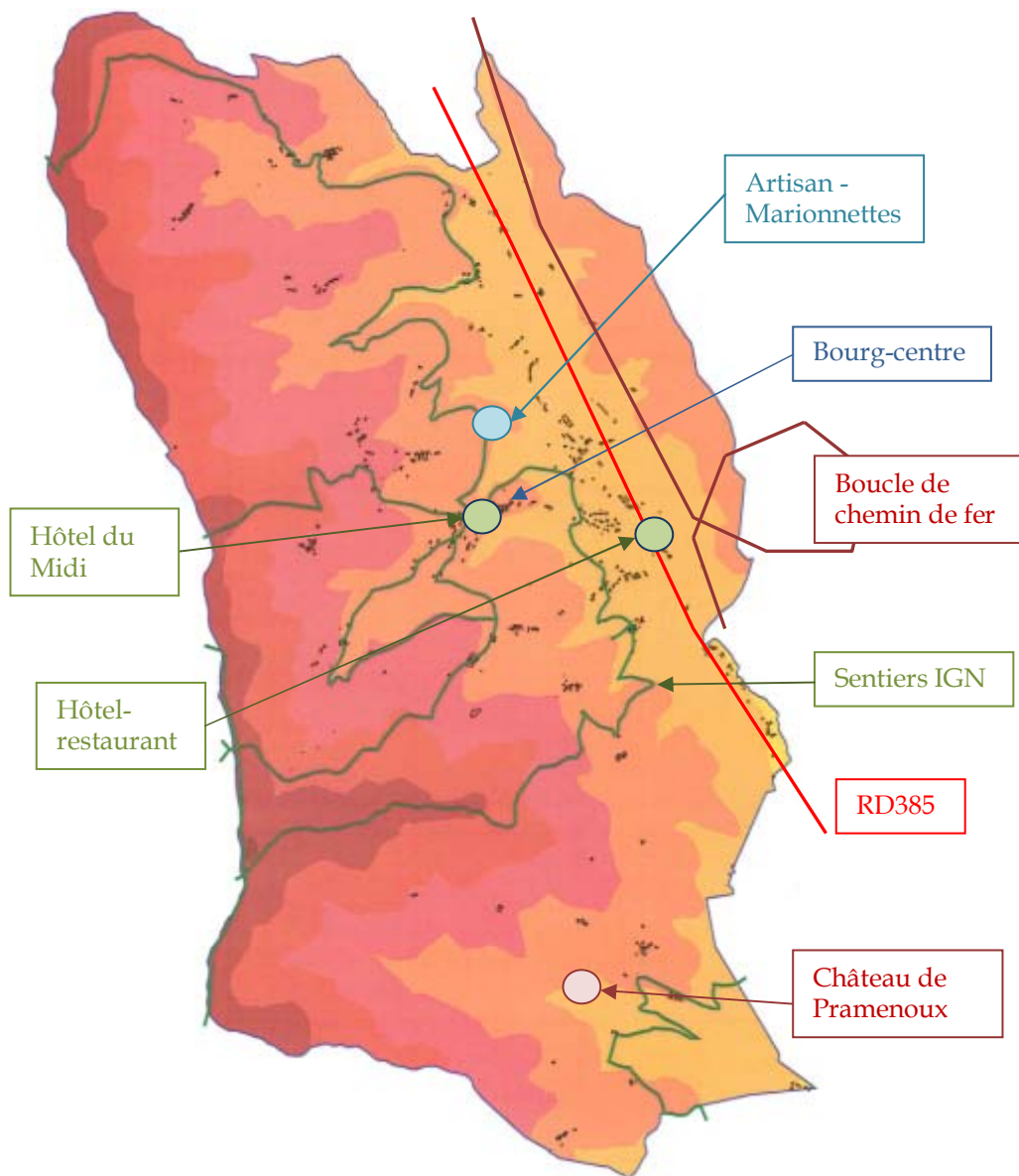


Source : communale

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

### Le potentiel pour le tourisme dans la commune de Saint-Nizier-d'Azergues :



Le Document d'orientation générale du SCoT, en application du PADD, souhaite promouvoir une politique touristique ambitieuse, à l'échelle du territoire du Beaujolais. Ainsi, « pour affirmer le caractère touristique du Beaujolais, il sera nécessaire de :

- Favoriser le développement des structures d'accueil,
- Favoriser la synergie entre les pôles d'intérêt touristique en s'appuyant sur les schémas régionaux, départementaux ou locaux sous une gouvernance efficiente,
- Compléter l'offre de loisir en bord de Saône en concertation avec celles de la métropole Lyonnaise,
- Développer la mixité des activités agricoles et touristiques par une professionnalisation des acteurs,
- Mettre en relation les équipements culturels et accroître leur rayonnement,
- Appuyer les démarches culturelles des structures dynamiques y compris dans les petites communes. »

Saint-Nizier-d'Azergues profite de sa situation, entre les Monts du Lyonnais et du Beaujolais. Son territoire offre un cadre agréable, qui est également attractif pour les citadins choisissant de venir s'installer dans la commune. Son appartenance au Pays du Beaujolais est également importante car elle bénéficie de la renommée de cette région, connue au-delà des frontières par l'image qu'elle véhicule.

**Les activités dans la commune sont diversifiées. En premier lieu, l'agriculture est en perte de vitesse à Saint-Nizier-d'Azergues et cela pourrait avoir des conséquences environnementales qui pourraient limiter son attrait.**

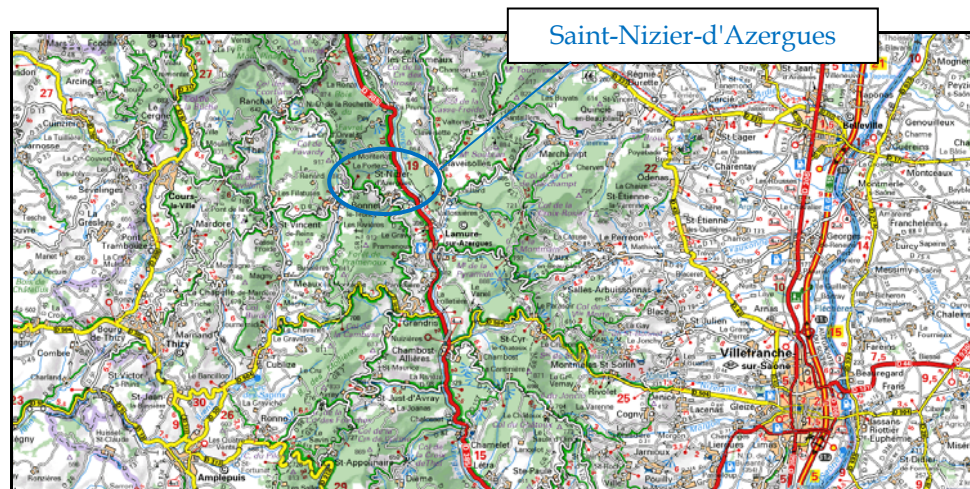
**La commune compte de nombreuses entreprises dépendant de secteurs économiques différents. Le tourisme est important pour la collectivité et pour la communauté de communes. Celui-ci compte de nombreux établissements d'accueil à Saint-Nizier-d'Azergues et quelques sites de recensés.**

**L'économie occupe une place importante dans la commune bien qu'elle ne puisse retenir l'ensemble des actifs vivant dans le territoire communal. Néanmoins, le tissu important et diversifié constitue un atout pour la commune. Néanmoins, elle n'abrite pas de zones d'activités clairement définies et reste proche des pôles d'emplois plus importants (Lyon, Villefranche-sur-Saône, Tarare, Amplepuis/Thizy).**

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES - Elaboration de la Carte Communale -

## 5 Des déplacements routiers dominants et nécessaires

### 5.1 Une position en fond de vallée, sur un axe de circulation important



Source : Viamichelin

#### 5.1.1 Les transports routiers

La commune est plutôt éloignée des grands axes routiers et autoroutiers d'envergure nationale mais reste à proximité d'un axe très fréquenté, grâce à sa position en fond de vallée, à proximité de la RD385. Aussi, elle se situe à :

- 30 km de l'autoroute A6 (Lyon - Paris) et l'échangeur 30.1 puis vers les autoroutes A40 (vers Genève, Turin et Milan) et A7 (Marseille, Barcelone),
- 36 km du futur échangeur autoroutier de l'A89 (Lyon - Bordeaux) au niveau de Tarare, l'ouvrage devrait voir le jour en 2011-2012.





Source : Viamichelin


# Carte Communale de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES


## Répartition spatiale du bâti et axes de communication


### Légende :


 Limites communales


 Voie ferrée


 Voie ferrée en tunnel / en viaduc


 Route départementale  
(et leur numérotation)


 Voie communale

 Chemin rural


 Limite de 30 mètres autour des bordures de la RD385 :  
classement sonore et périmètre de protections acoustiques

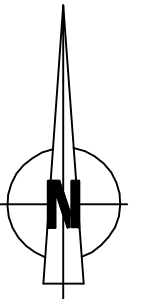
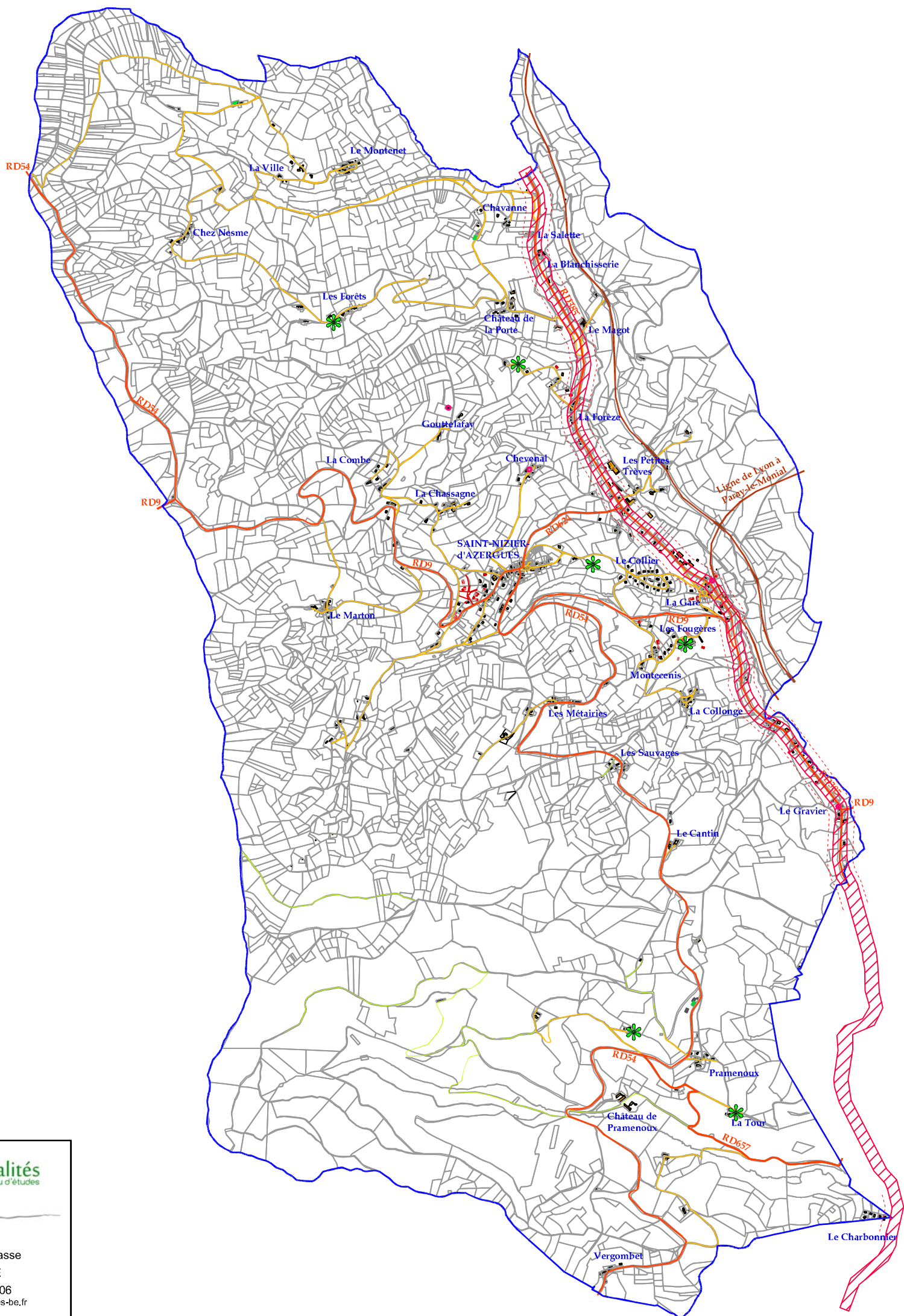
 Limite d'inconstructibilité de 75 mètres par rapport  
à la RD385 (article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme)

 Bâtiments agricoles

 Siège d'exploitation agricole

 Bâtiments

 Le Montenet Nom des villages, hameaux et lieux-dits



34, Rue Georges Plasse  
42300 ROANNE  
Tel. : 04 77 67 83 06  
E-mail : urbanisme@realites-be.fr  
Dossier 36055 - avril 2010

Echelle : 1 / 27 000

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

Le département du Rhône dispose de nombreuses routes départementales qui supportent parfois un trafic très important. Les routes départementales dans la commune sont nombreuses (*voir carte ci-dessus*) :

- RD9 : de Bourg-de-Thizy à Dracé (au nord de Villefranche-sur-Saône), dessert le bourg-centre et traverse la commune d'est en ouest,
- RD54 : de Saint-Apollinaire à Ranchal (puis Belmont-de-la-Loire, dans la Loire), dessert le bourg-centre et traverse la commune du nord au sud,
- RD385 : de Paray-le-Monial (dans la Saône-et-Loire, via les Echarmeaux) à Limonest (puis Lyon), dessert la vallée de l'Azergues et évite le bourg, elle est la route la plus fréquentée et traverse la commune du nord au sud. **Elle n'est plus classée route à grande circulation,**
- RD624 : du bourg-centre à la RD385, côté nord, elle a une desserte exclusivement locale,
- RD657 : de la RD54 (hameaux de Pramenoux) à la RD385 (sud de la commune), elle a également une desserte exclusivement locale.

**Un maillage de voies communales** complète le dispositif mais, le plus souvent en impasse ou à être en boucle. Les relations avec les autres communes ne se font quasiment que par les routes départementales. Les RD structurent l'ensemble du réseau communal. **La commune bénéficie d'un maillage routier correct.**

Commune de Saint-Nizier d'Azergues –gestion des VC et parking compétence de la communauté de communes) :

- Voie communale n°37 depuis la RD9 jusqu'à Notre-Dame de Montcharme,
- Place devant l'église,
- Parking à proximité de l'église,
- Parking devant l'ancien presbytère,
- Parking devant l'école Notre-Dame-de-Montcharme.

### 5.1.2 Des transports ferroviaires assurés en gares de Saint-Nizier-d'Azergues et Lamure-sur-Azergues

**La gare ferroviaire la plus proche est celle de Lamure-sur-Azergues (4 km).** Elle se situe sur la ligne qui relie Paray-le-Monial à Lyon, mise en service en 1895 et qui dessert\* :

- Lozanne : 17 allers-retours par jour pour un temps de parcours de 0h27,
- Lyon\*\* : 7 allers-retours en 0h50\*\*\*,
- Paray-le-Monial : 7 allers-retours en 0h52.

Néanmoins, **Saint-Nizier-d'Azergues est desservie par les bus TER**, pour les destinations suivantes :

- Lozanne : 6 allers-retours par jour pour un temps de parcours de 0h42,
- Lyon Perrache : 1 aller-retour en 1h15,
- Paray-le-Monial : 3 allers-retours en 1h17.

*TER : Transport Express Régional*

*\* (pour un jour du milieu de la semaine, qui n'est ni férié ni en période de vacances scolaires, les temps de parcours sont les meilleurs disponibles et les trajets exclusivement directs)*

*\*\* Lyon Part-Dieu et Lyon Perrache*

*\*\*\* 0h50 pour Lyon Part-Dieu et 0h56 pour Lyon Perrache*

Les correspondances vers les principales destinations nationales sont assurées en gare de Lyon (essentiellement vers Paris, Lille, Nantes, Rennes, Marseille, Strasbourg, Clermont-Ferrand), elle dessert également des destinations européennes (Turin, Genève, Bruxelles). La gare de Paray-le-Monial permet de rejoindre Moulins et le Creusot TGV.

### 5.1.3 Les transports interurbains par bus

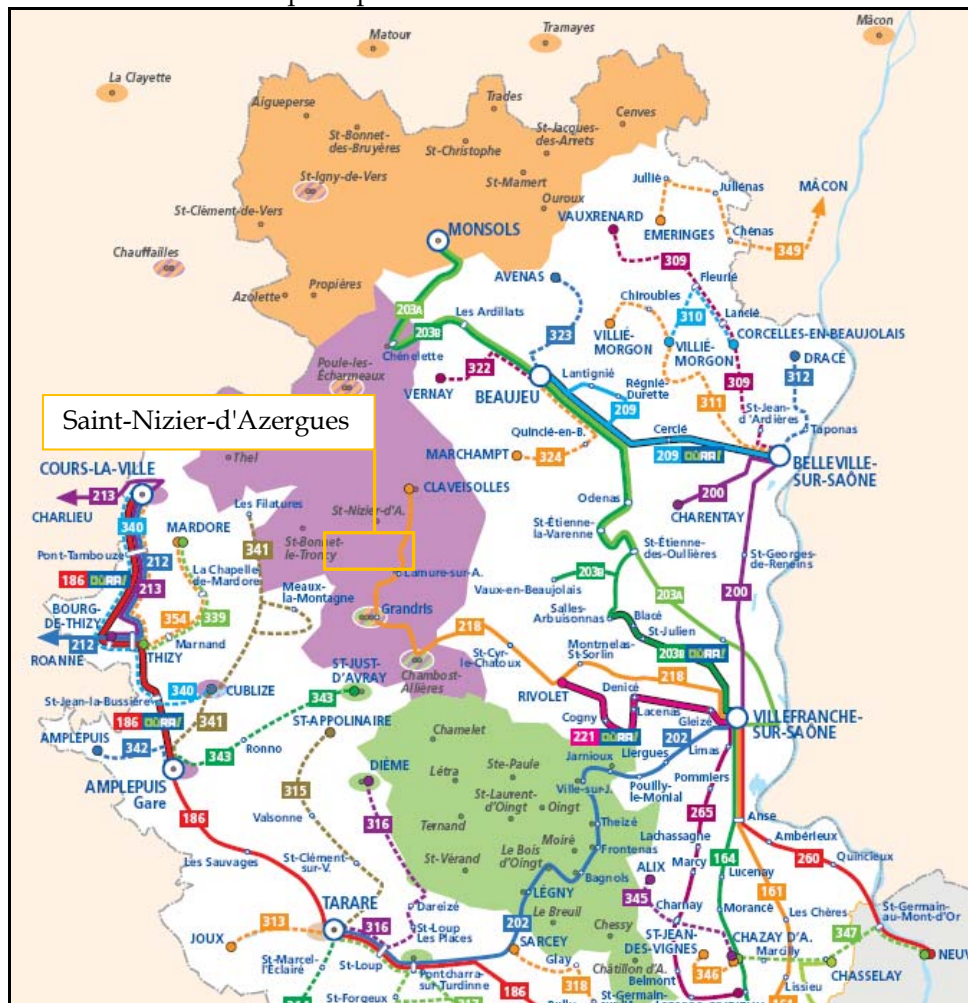
La commune est desservie par la ligne Villefranche-sur-Saône – Claveisolles (ligne n° 218 du réseau départemental du Conseil Général). Elle offre 3 allers-retours réguliers (en semaine), auxquels s'ajoute un aller-retour de plus le mercredi et le vendredi (le nombre de passage diffère cependant qu'il s'agisse d'un aller ou d'un retour). Les communes desservies sont (*les horaires donnés correspondent aux meilleurs temps de parcours*) :

- Chambost-Allières en 0h16,

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES - Elaboration de la Carte Communale -

- Claveisolles (salle polyvalente) en 0h04,
- Grandris (centre) en 0h10,
- Lamure-sur-Azergues en 0h02 pour la place de la mairie ou en 0h05 pour le parking du collège,
- Villefranche-sur-Saône Gare routière en 0h56.

Elle circule sur la route principale : la RD385.



Source : Conseil Général du Rhône

Cette ligne dessert la haute vallée de l'Azergues. Elle est utile pour les habitants désireux de se rendre occasionnellement à Villefranche-sur-Saône. Néanmoins, elle ne dessert la commune que sur la RD385 (tout comme la ligne de chemin de fer qui la longe) et évite donc le bourg, situé plus en hauteur (à 1 km de la voie). Cela peut constituer un handicap pour les personnes âgées ou en mobilité réduites. **Les horaires des bus sont essentiellement adaptés aux scolaires et surtout aux collégiens et lycéens qui se rendent à Villefranche-sur-Saône.**

Elle dessert le territoire communal en 4 points : le bourg (place de l'église), le Gravier, la Gare et la Combe.

Carte globale des réseaux de transports collectifs :



Source : Multitud

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

### 5.1.4 Les transports interurbains par bus

Le Conseil Général du Rhône expérimente le transport à la demande. Il réalise cette opération dans quatre secteurs, dont celui du canton de Lamure (*voir partie 1.3 pour la liste des communes*).

Les points de dépose sont ceux des communes du canton, auxquels viennent s'ajouter celles de :

- Amplepuis,
- Chauffailles,
- Cours-la-Ville,
- Cublize,
- Saint-Igny-de-Vers
- Saint-Just-d'Avray.

Les correspondances sont possibles avec les lignes régulières mises en place par le Conseil général du Rhône.

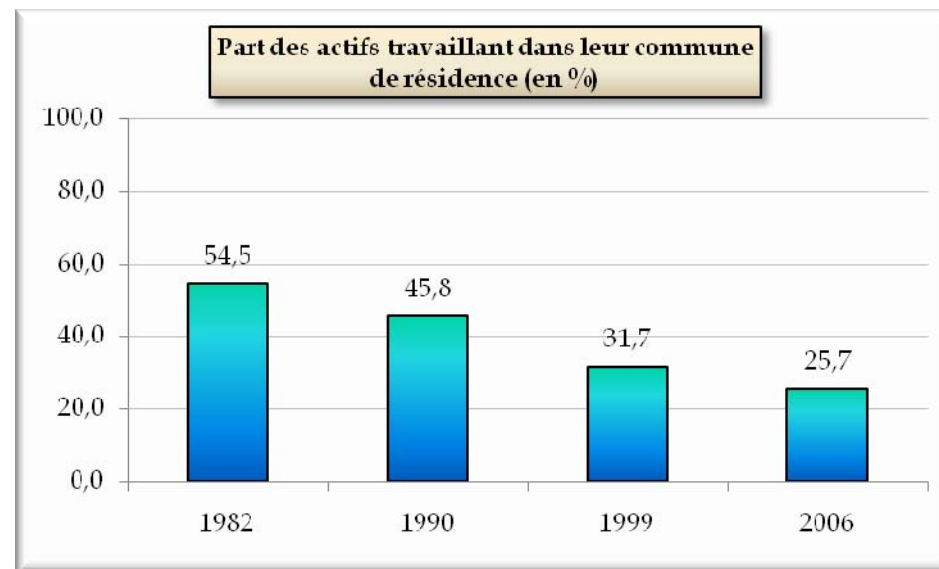
### 5.2 Des migrations domicile – travail très importantes

La grande majorité des actifs de Saint-Nizier-d'Azergues travaille dans une autre commune. L'évolution entre 1982 et 2006 renforce cet état de fait, faisant de Saint-Nizier-d'Azergues une commune de plus en plus périurbaine, dépendante d'autres pôles d'emplois pour retenir ses actifs. En effet, les citoyens sont nombreux à rechercher le cadre naturel et rural pour vivre et continuer leur activité en ville. En outre, des jeunes souhaitent rester dans la commune mais cherchent du travail ailleurs. La démocratisation du transport individuel, matérialisé par la voiture, permet d'entretenir ce mode de vie. Aussi, à l'échelle nationale, le processus de périurbanisation contribue à perpétuer le desserrement des agglomérations, même si, entre 1999 et 2006, les centres villes regagnent de la population et le processus semble se contenir.

Lieu de résidence - lieu de travail (actifs ayant un emploi)				
	Actifs ayant un emploi	Même commune	Autres communes	Part d'actifs dans la même commune
1982	264	144	120	54,5 %
1990	238	109	129	45,8 %
1999	246	78	168	31,7 %
2006	334	86	248	25,7 %

Source : INSEE, RGP2006

**La part des actifs travaillant dans la commune décroît nettement et de façon régulière depuis 1982**, malgré une hausse de la valeur brute entre 1999 et 2006. Aujourd'hui, un quart de la population vit et travaille dans la commune, qui renforce sa situation résidentielle, malgré la hausse du nombre d'emplois (162 en 2006 contre 138 en 1999, *voir partie 2.5*).



Source : INSEE, RGP2006, réalisation Réalités

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

Saint-Nizier-d'Azergues est donc une commune résidentielle et se renforce depuis de nombreuses décennies. La situation n'est donc pas nouvelle mais tend à se confirmer davantage. Les nouveaux migrants venant s'installer dans la commune semblent conserver leur travail ailleurs. En outre, le solde migratoire a été soutenu dans la commune (+0,7% entre 1999 et 2006, voir partie 2.2). Les nouveaux migrants semblent donc travailler hors de la commune et y résider pour profiter du cadre rural.

En 2006, la commune offre un total de 162 emplois, alors qu'ils étaient au nombre de 138 en 1999 (en comptant ceux d'origines agricoles).

La communauté de communes, quant à elle, offrait 1 721 emplois en 2006, contre 1 662 en 1999. En 2006, le nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans la zone était de 2 437 et de 1 925 en 1999. L'augmentation des actifs ayant un emploi est beaucoup plus importante que celle des postes salariés ou non salariés (respectivement +26,6% et +3,5%). Par conséquent, les actifs travaillent de plus en plus hors de la communauté de communes et, de cette façon, le besoin de se déplacer est de plus en plus important.

La tendance peut logiquement être évaluée vers une augmentation des déplacements ces prochaines années puisque l'accueil de nouveaux habitants tend à se poursuivre.

La communauté de communes est un territoire plutôt voué à l'accueil de population résidentielle plutôt qu'à attirer les actifs pour le travail. La commune de Saint-Nizier-d'Azergues suit cette voie.

A l'échelle du SCoT du Beaujolais, le nombre d'actifs ayant un emploi passe de 76 015 en 1999 à 83 943 en 2006, soit une hausse de 10,4%. Celui des emplois (salariés et non salariés) de 72 772 à 78 138 (+7,4%). **Dans une moindre mesure, du fait des pôles d'emplois de Villefranche-sur-Saône et de Tarare, la situation est similaire à l'échelle du territoire du SCoT. En effet, son attractivité est plus résidentielle qu'économique.**

### 5.3 Des déplacements scolaires nécessaires

La commune possède une école primaire, dans le bourg, ainsi qu'une école primaire privée.

La population scolarisée et étudiante se compose majoritairement d'enfants et de collégiens, nés dans la décennie ou arrivés jeunes avec leur parents. Les lycéens sont moins nombreux que les tout-petits, la population rajeunissant entre 1999 et 2006, par rapport à 1990-1999. **L'ensemble de la population des moins de 18 ans est scolarisé (sauf 2 enfants entre 2 et 5 ans).**

Les effectifs scolarisés de l'école publique sont de 43 et de 23 pour l'école privée (année scolaire 2009-2010), pour un total de 66 dans les écoles de la commune et de 4 classes. Au vu du nombre d'enfants, ces équipements semblent suffire. L'école publique est en mesure d'accueillir des élèves supplémentaires. **L'école publique envisage d'ouvrir une classe tandis que celle privée projette d'en fermer une.**

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Ecole Publique	49	67	63	54	46	43	43
Ecole Privée	30	24	25	29	29	23	23

Source : communale

La totalité des élèves sont comptabilisés, y compris les tout-petits.

Pour l'année scolaire 2009-2010, les effectifs se répartissent comme suit :

- 22 enfants en maternelle,
- 18 en primaire préparatoire (CP, CE1, CE2),
- 3 en primaire (CM1, CM2).

L'évolution de ces 4 dernières années tend vers un rajeunissement des scolaires, le nombre des plus jeunes augmentant.

A noter que les écoles disposent d'une cantine (assurée en Salle des fêtes) et d'une garderie. Elles n'ont pas de ramassage scolaire et les parents doivent donc y amener leurs enfants. **Les écoles se sont donc adaptées aux actifs travaillant à**

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

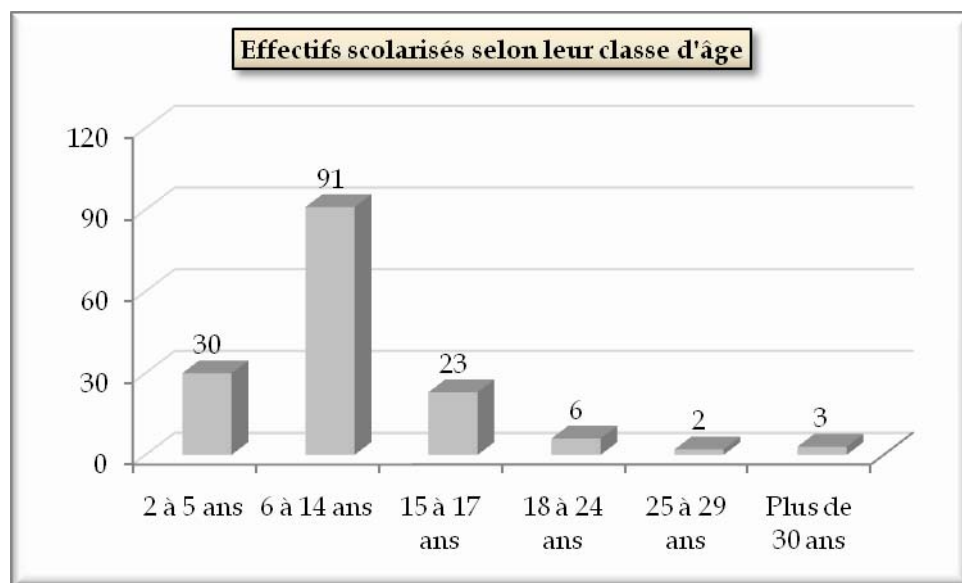
## Elaboration de la Carte Communale -

**l'extérieur de Saint-Nizier-d'Azergues. Ce facteur est important dans le choix de la commune d'installation par les futurs habitants et notamment les actifs.**

Le Conseil Général du Rhône est en charge du transport scolaire et propose de nombreuses lignes. La suite des études scolaires, après le cycle primaire, se poursuit principalement dans le collège public de Lamure-sur-Azergues (ou bien le collège privé Notre-Dame à Claveisolles) et aux lycées Claude Bernard et Louis Armand (à Villefranche-sur-Saône), ceux de Lyon ou bien de Belleville.

Le transport est assuré pour le collège de Lamure-sur-Azergues. Pour la suite, les lycéens et étudiants empruntent les bus interurbains vers Villefranche-sur-Saône ou la ligne SNCF vers Lyon.

La population scolaire et étudiante de Saint-Nizier-d'Azergues représentait 155 personnes en 2006, soit 30,0% de la population. Il s'agit d'une part élevée qui confirme l'importance du nombre de jeunes dans le territoire communal.



Source : INSEE, RGP2006, réalisation Réalités

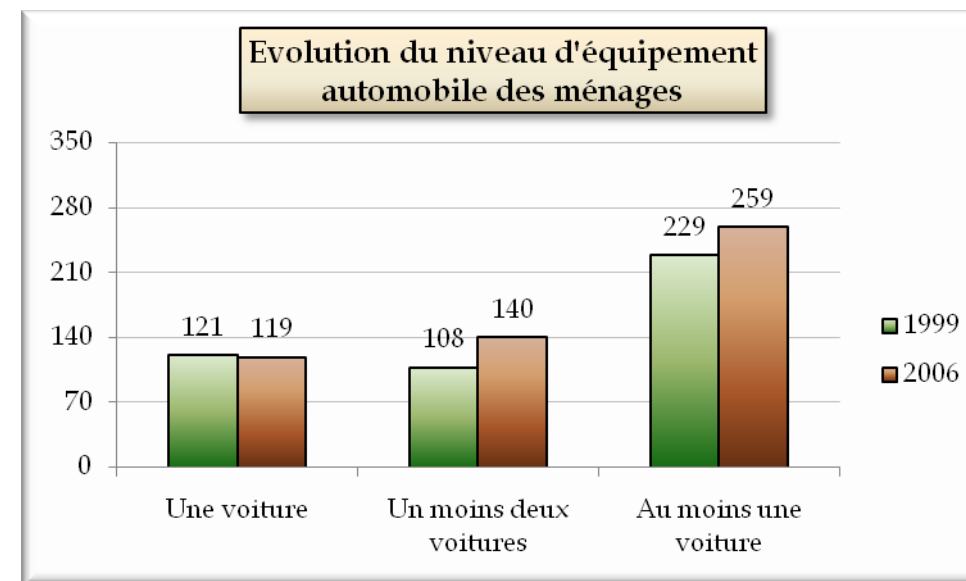
Par la suite, les étudiants se dirigent principalement vers les universités et grandes écoles de Lyon, pour ceux qui restent dans l'académie.

### 5.4 La voiture, indispensable pour les déplacements des actifs

Malgré les modes de transports disponibles (ligne de bus régulière, arrêt de bus TER Rhône-Alpes), le niveau de motorisation des ménages de Saint-Nizier-d'Azergues est important. Il est de plus de 80% en 2006 mais demeure en stagnation depuis 1999, alors qu'il a plutôt augmenté dans les autres communes.

Ce taux est néanmoins inférieur à celui enregistré en 2006 par les ménages de la communauté de communes, qui sont 87,5% à disposer d'au moins un véhicule, contre 84,5% en 1999. **L'évolution est similaire à l'échelle du territoire du SCoT, pourtant plus urbain, où 86,8% des ménages dispose d'un véhicule, contre 85,2% en 1999.**

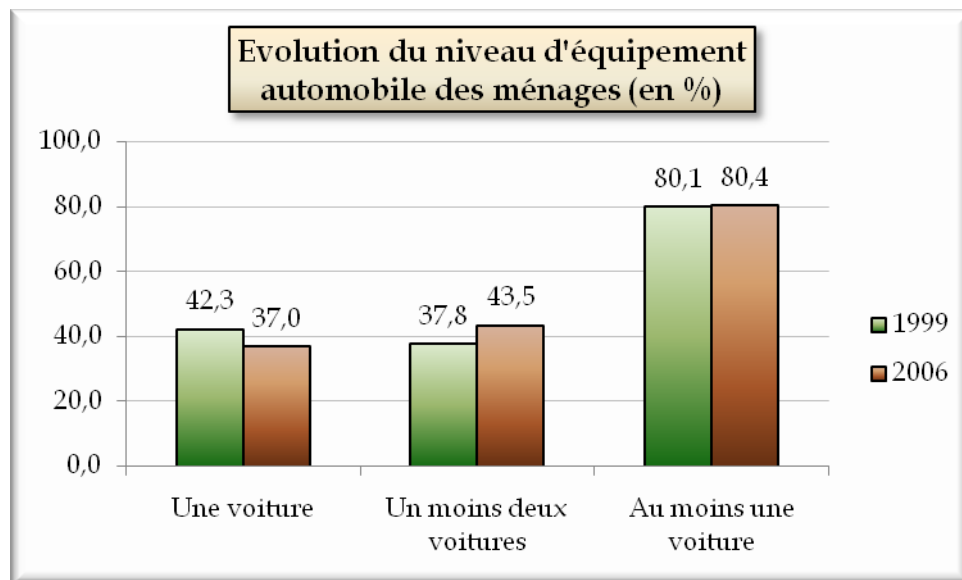
Les ménages de Saint-Nizier-d'Azergues sont donc moins équipés en voiture que la moyenne de ceux de la communauté de communes ou du SCoT. Pourtant, le territoire est plus rural et les moyens de transports sont globalement moins développés dans la commune que par rapport à ceux, en moyenne, des échelons supérieurs, plus urbains.



Source : INSEE, RGP2006, réalisation Réalités

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -



Source : INSEE, RGP2006, réalisation Réalités

La part des ménages dotés d'au moins un véhicule n'augmente pas entre 1999 et 2006 mais, en revanche, celle de ceux qui en possède au moins deux s'accroît nettement, passant de 37,8% des ménages de la commune en 1999 à 43,5% en 2006.

Le véhicule individuel est indispensable pour se rendre au travail pour les résidents de Saint-Nizier-d'Azergues. Les scolaires ont des opportunités différentes et les personnes désireuses de se rendre ailleurs pour des voyages occasionnels peuvent le faire grâce à la ligne TER Rhône-Alpes et à celle du Conseil Général. Cependant, pour les déplacements journaliers, le véhicule s'avère quasi indispensable.

### 5.5 Un stationnement suffisant

La commune indique que le nombre de places de stationnement est suffisant dans le bourg, sauf lors de manifestations.

Le stationnement est important pour le village d'une commune rurale car les habitants y convergent quotidiennement, le plus souvent en voiture (achats, dépôt des enfants à l'école, travail...).

La commune de Saint-Nizier-d'Azergues, bien qu'en secteur rural, n'est pas isolée ni à l'écart des axes de communication et des grandes agglomérations. Elle demeure assez éloignée des axes autoroutiers. En effet, la RD385 assure une voie de communication de première importance le long de la vallée de l'Azergues. En outre, le territoire est désenclavé par les lignes de bus TER Rhône-Alpes et du Conseil Général du Rhône. Au sein du territoire, les hameaux et le bourg-centre sont bien connectés entre eux et se rattachent à l'axe principal : la RD385.

Le désenclavement est très important pour une commune de ce type. Il lui permet d'attirer ou de conforter ses entreprises et ses emplois ainsi que la population.

## **6 Un bon niveau d'équipements et de services**

### **6.1 Un bon niveau d'équipements, de services et de loisirs**

La commune dispose d'un bon niveau d'équipements, pour un village de cette taille. Elle dispose d'une école qui accueille pourtant de nombreux jeunes. Saint-Nizier-d'Azergues dispose de :

- Equipements administratifs
  - o Une Mairie.
- Equipements de services :
  - o Une Agence postale,
  - o Une salle des fêtes,
  - o Un taxi,
  - o Une cabine téléphonique,
  - o Une déchèterie (intercommunale).
- Equipements scolaires :
  - o Une école publique (2 classes et une troisième en projet),
  - o Une école primaire privée (Notre-Dame de Montcharme, 2 classes).
- Commerces :
  - o Un charcutier-traiteur,
  - o Un hôtel-restaurant,
  - o Une épicerie et dépôt de pain,
  - o Trois cafés-restaurants,
  - o Un snack-bar,
  - o Un bar-tabac,
  - o Une boutique de produits à offrir,
- Entreprises, artisanat et professions libérales :
  - o Un géomètre expert,
  - o Un garage dépannage,
  - o Une société de transport de combustibles,
  - o Azergues froid et climatisation,
  - o Carrosserie-peinture A. Walger,
  - o Société nouvelle Lamurienne,
  - o Maçonnerie Bouland père et fils,
  - o SARL Jomard,
  - o Créazergues (paysagisme),

- o SARL Stéphane Gaydon, plâtrerie-peinture,
- o Plâtrerie-peinture Eric Lavenir,
- o Travaux forestier G. Augay,
- o Travaux forestier Michel Chanrion,
- o Travaux forestiers G. Descombes.
- Equipements touristiques :
  - o Une chambre d'hôtes,
  - o Un gîte d'étape,
  - o Gîte de l'Hôtel du Midi, qui comprend une quinzaine de couchages.
- Equipements de loisirs :
  - o Un terrain de tennis,
  - o Un bouldrome.

Le village apparaît bien équipé, excepté en ce qui concerne le secteur médical.

Les associations sont également importantes car elles jouent un rôle dans le dynamisme de la commune et l'intégration des nouveaux habitants. Il est nécessaire qu'elles disposent, dans la mesure du possible des équipements nécessaires pour leur activité. Le recensement de la commune en compte 10 à Saint-Nizier-d'Azergues :

- AEP Ecole Publique,
- AEPL Ecole Privée,
- Boule des Sapins,
- Club de l'Amitié,
- Comité des fêtes de Saint-Nizier-d'Azergues,
- Echo de Saint-Nizier,
- SNSL Tennis Club de Saint-Nizier,
- Société de Chasse,
- Troc des Plantes.

Les habitants de la commune peuvent bénéficier des équipements et services intercommunaux mais Saint-Nizier-d'Azergues n'en compte pas directement sur son territoire. Ils sont principalement à Lamure-sur-Azergues.

A noter que la commune est propriétaire du patrimoine suivant :

- Mairie, salle du conseil et 3 appartements (dans ces mêmes bâtiments),

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

- Un appartement et une salle à la disposition de la paroisse,
- Salle du Club de l'amitié (résidence des Myrtilles),
- L'église de Saint-Nizier,
- L'Agence postale, ainsi que 2 appartements et une salle de réunion,
- L'Hôtel du midi, qui abrite une épicerie et des gîtes d'une quinzaine de couchages,
- L'école publique de 2 classes (une 3<sup>ème</sup> est en attente) et une salle de motricité,
- La salle des fêtes ainsi que 3 appartements dans le bâtiment,
- La Madone de Montcharme.

Concernant les gens du voyage, la communauté de communes de la Haute Vallée de l'Azergues n'a pas de lieu de stationnement et n'est pas concernée par le schéma départemental des gens du voyage.

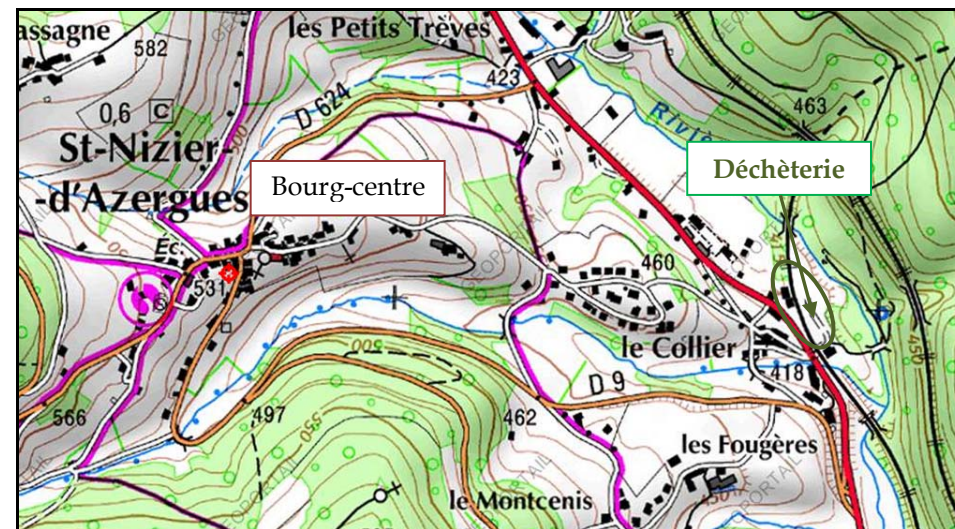
### 6.2 Des services publics satisfaisants

#### 6.2.1 La collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers

Cette compétence a été transférée au Syndicat Mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais Dombes (SYTRAIVAL). Celui-ci a été fondé en 1978 et regroupe 13 intercommunalités, représentant 168 communes et plus de 250 000 habitants. Il traite de l'élimination et du traitement des déchets. La communauté de communes a donc délégué sa compétence.

En 2007, le SYTRAIVAL a collecté 1 483 tonnes de déchets ménagers (sans prendre en compte ceux recyclables déposés dans les bennes prévues à cet effet). La collecte est effectuée au porte à porte une fois par semaine.

Le Syndicat met à disposition 18 déchèteries, **dont l'une est présente à Saint-Nizier-d'Azergues**. Elle est gérée par la communauté de communes de la Haute Vallée de l'Azergues.



Source : Géoportail

Le Syndicat Mixte a mis en place la valorisation des déchets recyclables. La collecte se fait au porte à porte pour les cartons et emballages. Deux points de tri sont implantés dans la commune pour les verres et les journaux.

La collecte se fait en apport volontaire. Les statistiques 2007-2008 notaient une augmentation des tonnages :

Type de déchets (en tonnes, pour la communauté de communes de la Haute Vallée de l'Azergues)	2007	2008
Emballages légers	24	51
Journaux et magazines	123	143
Verres	192	195

Source : SYTRAIVAL



# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

d'assainissement qui sera retenu ». En outre, elle précise que « ce classement n'a pas pour conséquence :

- D'engager la collectivité sur un délai de réalisation des travaux d'assainissement (absence d'échéances),
- De rendre le terrain constructible,
- D'éviter au pétitionnaire de réaliser un assainissement autonome conforme à la réglementation, dans le cas où la date de livraison des constructions serait antérieure à la date de desserte de la parcelle par le réseau d'assainissement. »

Néanmoins, il s'agit d'un document opposable aux tiers. En outre, « toute attribution nouvelle de certificat d'urbanisme sur la commune tiendra compte du plan de zonage d'assainissement ».

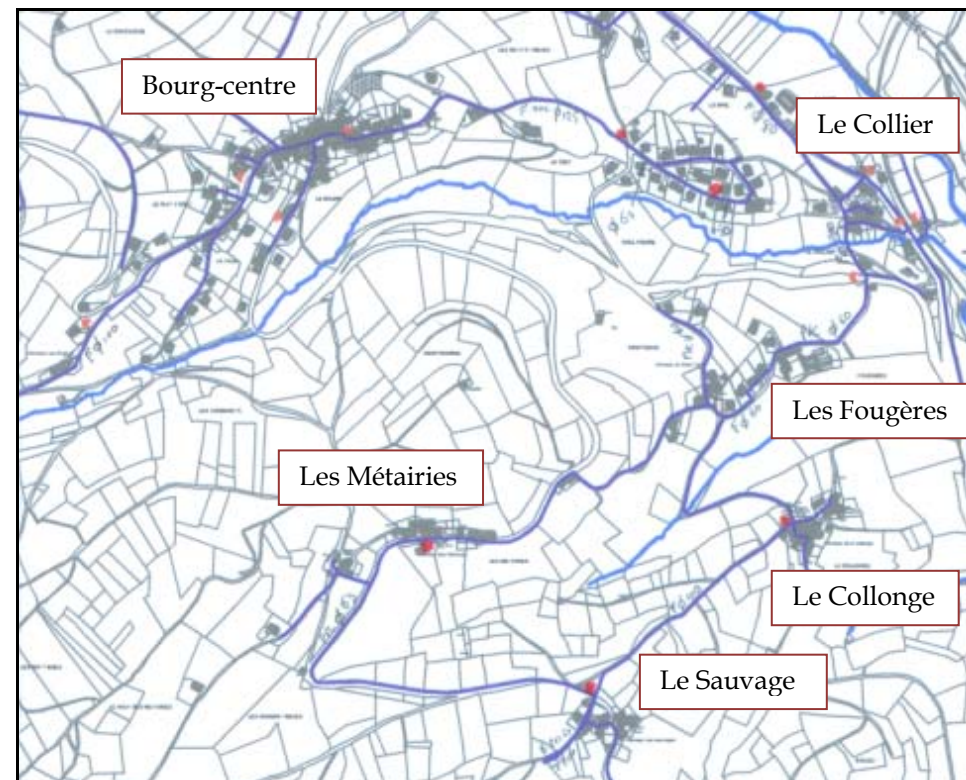
L'étude a débouché sur la définition d'un périmètre d'assainissement collectif autour du bourg et d'assainissement autonome dans les lieux-dits et hameaux de la commune. Le diagnostic estimait à 246 le nombre d'habitations concernées par ce dernier type de réseau en 2002.

**La commune a un projet d'assainissement du village, pour 2012. La communauté de communes est maîtresse d'ouvrage car elle en a la compétence. Une station d'épuration verra le jour.**

### 6.2.3 Une alimentation satisfaisante et suffisante en eau potable et une défense incendie correctement assurée

La commune a transféré ses compétences au Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la Haute Vallée de l'Azergues. Il a été formé en 1965 et rassemble 6 communes. Le syndicat a été arrêté le 25 novembre 1965 pour le traitement, l'adduction et la distribution d'eau potable. Le groupement adhère au Syndicat Mixte d'eau potable Saône Turdine.

La commune est correctement desservie en réseau d'eau potable. La défense incendie semble être bien assurée. Certains points manquent néanmoins de bouches de protection.

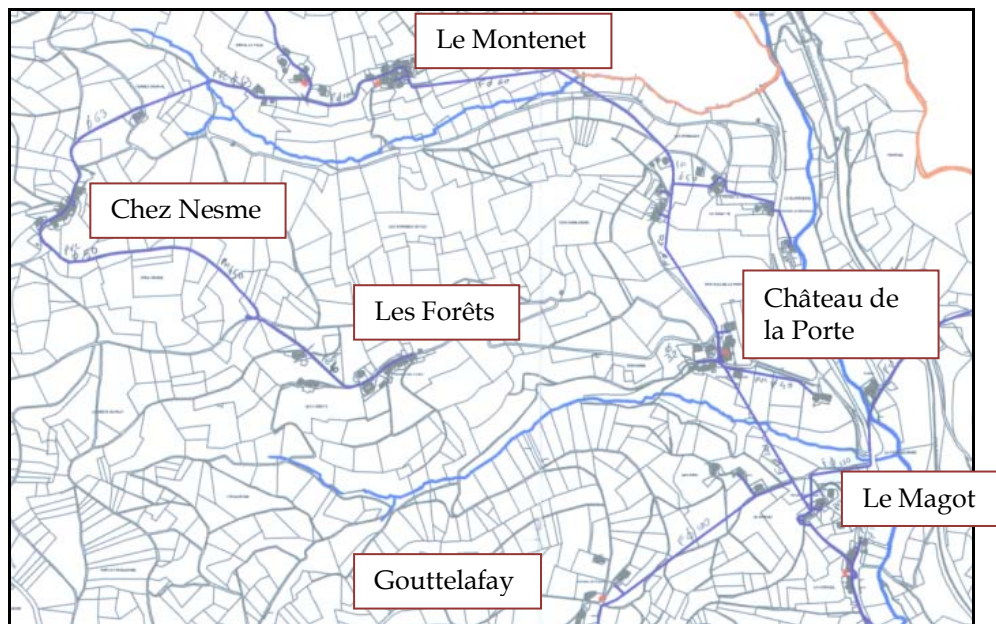


Source : SIE Haute Vallée de l'Azergues

L'ensemble des bourgs, hameaux et lieux-dits de la commune est connecté au réseau d'eau potable. Sur le plan ci-dessus, le hameau des Fougères ne comporte pas de bouches d'incendie, malgré les canalisations qui le traverse. Sur le plan ci-dessous, deux lieux-dits ne sont pas couverts : Chez Nesme et les Forêts. Les lieux-dits et hameaux non raccordés correspondent à des bâtisses anciennes. Les nouvelles constructions sont raccordées.

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -



Source : SIE Haute Vallée de l'Azergues

Les distances à respecter pour l'urbanisation sont de 200 mètres en zone agglomérée et de 400 mètres en zone non agglomérée (lieux-dits...). Le bourg centre de Saint-Nizier-d'Azergues peut être considérée comme une zone agglomérée.

La commune compte, dans son territoire, 7 réservoirs, tous sur les hauteurs, en rive droite de l'Azergues, aux hameaux et lieux-dits suivants :

- La Croix d'Orval,

- Les Forêts,
- La Forèze,
- Le Marton,
- Le Sauvage,
- Grange du prince,
- Les Grandes Terres (en limite sud de la commune, à proximité du lieu-dit des Grandes Terres, à Grandris).

### 6.2.4 Les réseaux électriques

La commune de Saint-Nizier-d'Azergues n'est pas traversée par des lignes à haute tension. Elle ne compte pas non plus de transformateurs électriques.

Le réseau de téléphonie capte correctement dans le centre-bourg, excepté dans quelques parties où le réseau passe mal.

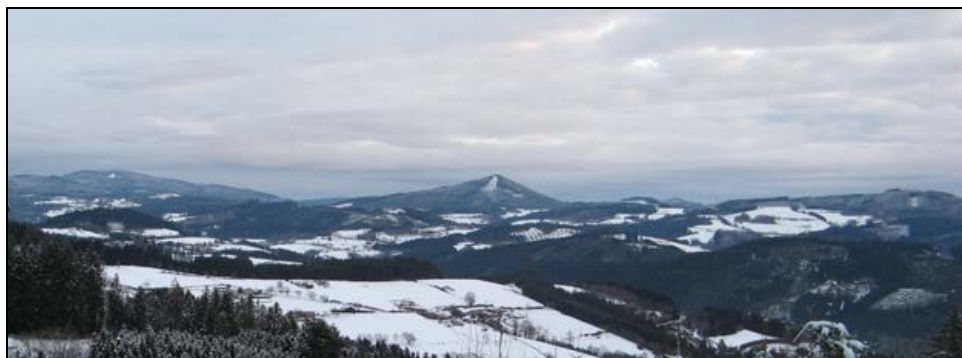
**Le niveau d'équipement de la commune semble satisfaisant. Le caractère épars de la répartition de son habitat limite ses capacités commerciales dans le centre-bourg. Le densifier permettrait de le conforter puis, ainsi, de lui insuffler un nouveau dynamisme et de profiter de son attractivité à l'échelle locale. La RD385 est un atout pour les commerces ou les hôtels-restaurants, qui bénéficient d'un lieu de passage intéressant.**

## B - ETAT INITIAL DU SITE ET DE L'ENVIRONNEMENT

### 1 Une commune façonnée par sa topographie

#### 1.1 Des vues lointaines pour un paysage à la fois ouvert et fermé

Le territoire communal est marqué par un relief collinaire à semi-montagnard. Les constructions, anciennes et récentes, sont majoritairement implantées sur les hauteurs, avec quelques unes dans la vallée, dont beaucoup à usage économique, le long de la RD385.



Vue depuis la RD9 (ouest de la commune)



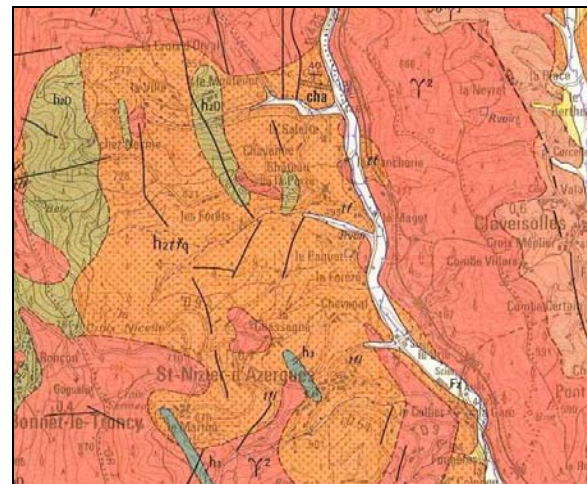
Vue depuis la RD54 vers le nord-est



Vue depuis de la RD54 vers les hameaux du Colin et des Fougères

Des ouvertures dans le paysage permettent d'offrir certaines vues intéressantes et lointaines à partir des hauteurs. Plus au fond de la vallée, celles-ci se ferment et une impression de renfermé domine.

#### 1.2 Géologie : des formations carbonifères



Le territoire communal repose sur des formations géologiques d'origine carbonifères et essentiellement granitiques (notamment au niveau du bourg).

Source : Carte Géologique du BRGM.

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

### 1.3 Une commune au relief contraint

Le territoire communal est façonné par la vallée de l'Azergues, érodée au fil des millénaires par la rivière. Celle-ci compte de nombreux affluents. Ces ruisseaux coulent au fond des vallons/talwegs qui marquent le paysage communal et orientent les axes de développement des activités humaines.

La vallée est, depuis longtemps, un axe de pénétration principal pour les Monts du Beaujolais. Au niveau local, elle est, pour Saint-Nizier-d'Azergues, la colonne vertébrale des communications. Le bourg est situé plus en retrait de cet axe, en promontoire depuis l'Azergues, en interfluve entre deux pans escarpés, à une altitude de plus de 500 mètres.

Aussi, la co-visibilité du bourg, par rapport à son territoire et à la vallée, est importante. Il est perché à 520 mètres d'altitude, par rapport au lit de l'Azergues, coulant à 400 mètres et est entouré de deux talwegs aux reliefs fortement pentus. (voir cartes de l'implantation du bâti par rapport au relief).

L'implantation des constructions dépend des orientations des vallées. Dans celle de l'Azergues, les bâtiments sont situés le long de la RD385 (nord - sud). Le bourg ne dispose que de peu de capacités d'extension, essentiellement vers l'ouest, où la pente est moins raide et permet des constructions.

#### Dans le territoire communal :

Altitude maximale : 910 mètres

Altitude minimale : 395 mètres

Amplitude : 515 mètres

Altitude du bourg (mairie) : 520 mètres



Vue depuis vers le bourg vers le sud



Vue depuis le haut du bourg vers l'est/sud-est



Vue du bourg depuis la vois communale de la Chassagne et depuis la RD9


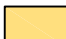




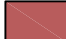












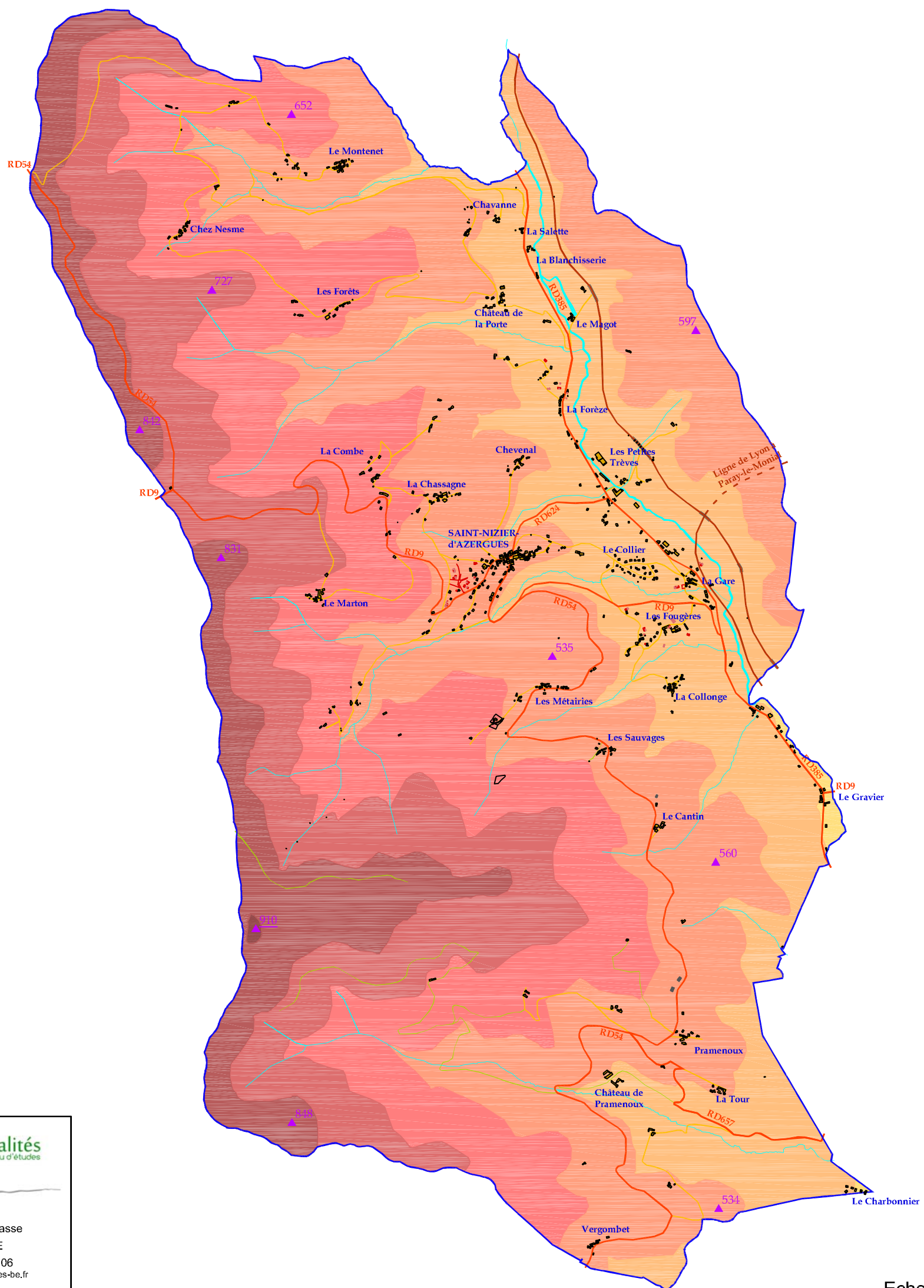
Le développement du bourg est contraint par le relief escarpé du territoire. Celui-ci est implanté en long, sur un axe est - ouest, le long d'un pan de montagne descendant sur la vallée. Au nord et au sud se trouvent deux vallons pentus qui interdisent toute extension.

# Carte Communale de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES

## Carte de l'implantation du bâti sur le relief

### Légende :

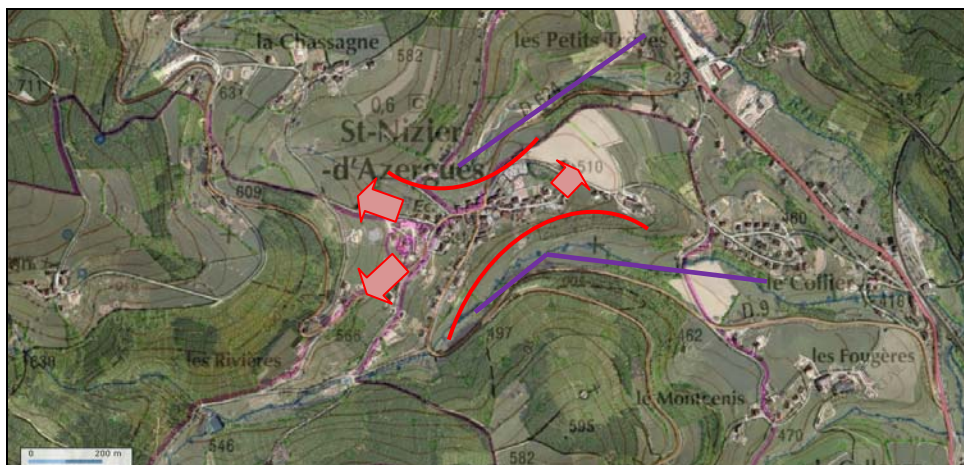
 Limites communales	 300 - 400 mètres	 700 - 800 mètres	 Bâtiments
 Voie ferrée	 400 - 500 mètres	 800 - 900 mètres	 Le Montenet Nom des villages, hameaux et lieux-dits
 Voie ferrée en tunnel / en viaduc	 500 - 600 mètres	 900 - 1 000 mètres	 Rivières et ruisseaux
 Route départementale (et leur numérotation)	 600 - 700 mètres	 Sommet et altitude (en mètres)	
 Voie communale			
 Chemin rural			



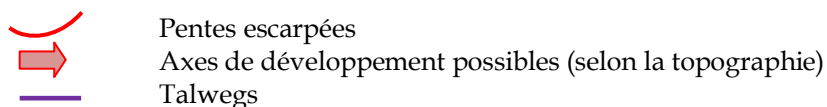
34, Rue Georges Plasse  
42300 ROANNE  
Tel. : 04 77 67 83 06  
E-mail : urbanisme@realites-be.fr  
Dossier 36055 - avril 2010

Echelle : 1 / 27 000

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES - Elaboration de la Carte Communale -



Source : site Géoportail



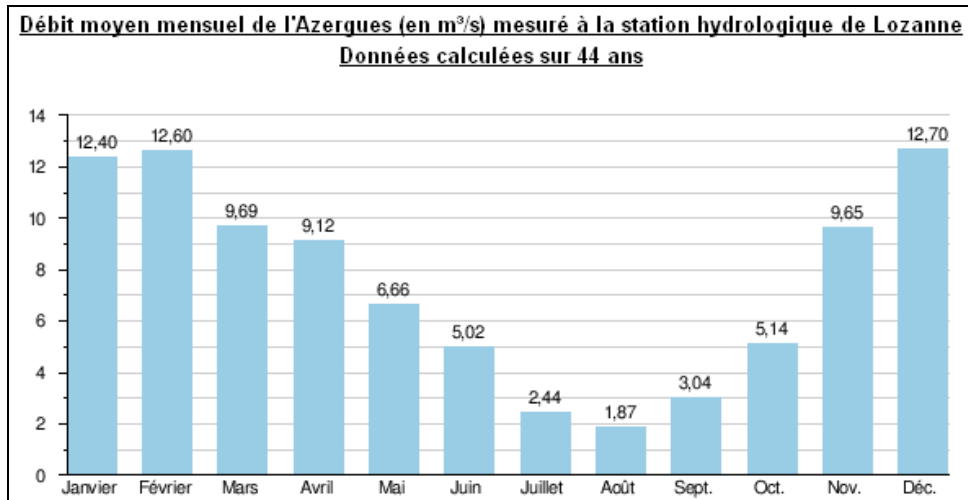
Les axes de développement possibles sont donc orientés vers l'est et l'ouest. Néanmoins, ils se situent également en pente et ses parties du hameau sont donc bien visibles de l'extérieur et de la vallée. La co-visibilité est importante sur ses secteurs qui sont soumis à une forte co-visibilité.

## 1.4 Un territoire au cœur de la vallée de l'Azergues et façonné par ses affluents

L'Az et l'Ergues (à l'origine, ces deux cours s'appelaient « Azergues », mais ils ont été renommés pour des raisons de facilité de gestion lors de la création d'un comité de rivière) prennent leur source l'un au col de Patoux à 900 mètres d'altitude et l'autre sous le col des Echarmeaux vers 650-700 mètres dans le massif du Saint-Rigaud, plus haut sommet du département. Les deux cours d'eau confluent en amont de Lamure pour former l'Azergues. Son bassin versant est assez étendu (792 km<sup>2</sup>) et sa longueur totale est de 61 kilomètres.

A Saint-Nizier-d'Azergues, le cours d'eau a plutôt la forme d'une petite rivière,

en partie canalisée depuis l'amont. Il reçoit les eaux de nombreux ruisseaux, descendus directement des vallons alentours, orientés suivant un axe est - ouest.



Site Wikipedia : [fr.wikipedia.org/wiki/Azergues](http://fr.wikipedia.org/wiki/Azergues)

Le débit de la rivière est plutôt important. Il est faible l'été et important l'hiver (décembre, janvier, février).



L'Azergues, vue respectivement vers le sud et le nord, depuis le pont du Gravier, au niveau de la RD9

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

La ripisylve est la végétation accompagnant les cours d'eau. Elle a plusieurs intérêts :

- Elle crée une trame végétale qui structure le paysage,
- C'est un corridor écologique qui sert d'habitat, de lieu de reproduction à certaines espèces et de lieu de déplacement,
- Elle maintient la berge et réduit le phénomène d'érosion.

Il est important de la maintenir afin de préserver ses fonctions environnementales, essentiellement en amont des rivières.

D'autres ruisseaux irriguent la commune et forment les vallons. Les plus importants se trouvent côté ouest de l'Azergues, profitant d'une pente plus douce et donc plus longue.

Le milieu hydrographique de la commune, du fait de son relief accidenté, se caractérise essentiellement par des cours d'eau. Peu d'étangs sont présents dans le territoire communal.

### La Loi Montagne et les plans d'eau :

Saint-Nizier-d'Azergues est classée commune de Montagne, selon la loi du 9 janvier 1985. En vertu de celle-ci, « les parties naturelles des rives des plans d'eau naturels ou artificiels d'une superficie inférieure à 1 000 ha sont protégés sur une distance de 300 mètres à compter de la rive ; y sont interdits toutes constructions, installations et routes nouvelles ainsi que toutes extractions ou affouillements ».

Certains plans d'eau peuvent faire l'objet peuvent faire exception et des constructions et aménagements peuvent être admis « en fonction des spécificités locales et dans certains secteurs délimités ». Pour les communes ayant approuvé une Carte Communale, ces zones peuvent être ouvertes « avec l'accord du préfet, après l'avis de la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites, et au vu d'une étude justifiant que l'aménagement et l'urbanisation de ces secteurs sont compatibles avec la prise en compte de la qualité de l'environnement et des paysages. Dans ce cas, chaque permis de construire est soumis pour avis » auprès de la même commission.



Vue depuis la RD385, au niveau du hameau du Gravier

Un étang est présent dans la vallée de l'Azergues, dans la partie sud de la commune. Cependant, sa superficie est petite et il est présent en zone inondable.

### 1.5 De très nombreux talwegs orientés est - ouest

Le territoire, de part son relief que les cours d'eau ont érodé, est composé de nombreux talwegs qui forment des limites entre les vallons et dessinent le paysage rural.

Ils constituent également un frein au développement urbain et à celui des axes de communication.

Les fortes pentes accentuent l'écoulement des eaux venues directement des ruisseaux. La situation en amont de la commune limite les catastrophes dues aux fortes intempéries mais le ruissellement doit être surveillé afin de ne pas l'amplifier pour les territoires en aval de la vallée de l'Azergues, plus urbanisés et plus peuplés.

**De fait, l'urbanisation devra être limitée dans les talwegs. Le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation (PPRNPI) de la vallée de l'Azergues impose des retenues d'eau pour chaque construction d'une emprise au sol de plus de 30 m<sup>2</sup> (pour les informations concernant le PPRNPI, voir partie 9.2).**

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES - Elaboration de la Carte Communale -



Exemple de talwegs, entre le bourg centre et le hameau de Chevenal

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

### 2 Des enjeux environnementaux à prendre en compte

La commune est concernée par :

- Le Contrat de Rivière de l'Azergues,
- La ZNIEFF de type I de la Haute Azergues et ses Affluents,
- La ZNIEFF de type II Haut Bassin de l'Azergues et du Saonan,
- Une zone sensible à l'eutrophisation, dans la totalité de son territoire.

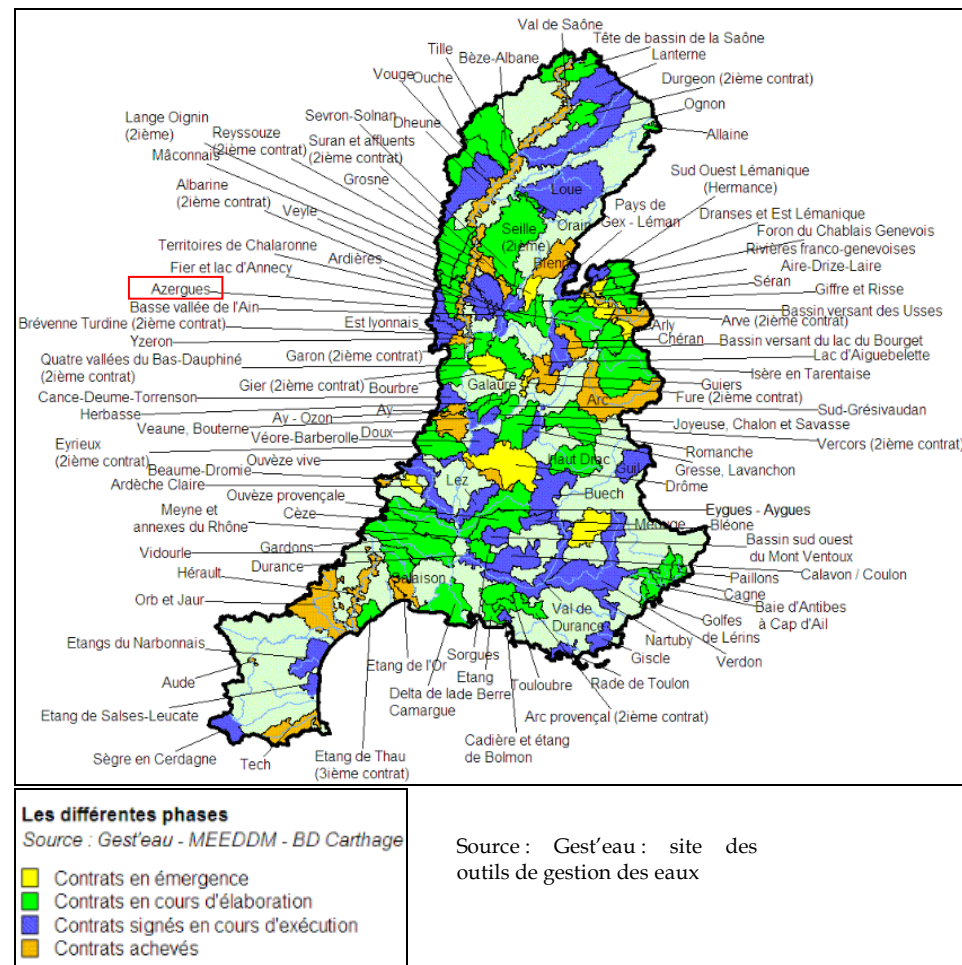
#### 2.1 Le Contrat de Rivière de l'Azergues

L'Azergues fait l'objet d'un Contrat de Rivière, porté par le Syndicat Mixte de la Plaine des Chères et de l'Azergues, fondé en 1980 et rassemblant 56 communes (voir partie 1.4). Il présente un linéaire de cours d'eau long de 260 km, rassemblant 50 000 habitants.

Le Contrat a été signé en 2004, pour une durée de 6 ans (2004-2009). Il s'agit d'actions de développement local, elles sont au nombre de 92. Elles concernent :

- L'entretien des cours d'eau,
- Des travaux préparatoires post crues,
- Etudes sur la comestibilité des poissons,
- ...

Le Contrat de Rivière de l'Azergues a pris fin le 19 janvier 2010 et est entré dans une phase de bilan.



## 2.2 Les ZNIEFF de type I et II

Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) est national et est établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère de l'Environnement.

Cet inventaire différencie deux types de zone :

- **Les ZNIEFF de type I** sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européen,
- **Les ZNIEFF de type II** concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type I ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

**L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe.** Toutefois, l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis à vis du principe de la préservation du patrimoine naturel. Une richesse écologique ayant été décelée, elle doit être prise en compte (*voir carte sur les mesures de protections environnementales*).

### La ZNIEFF de Type I « Haute Azergues et ses Affluents » :

L'Azergues parcourt une soixantaine de kilomètres avant de se jeter dans la Saône à Anse. Sa haute vallée correspond au cours torrentiel de l'Azergues, qui traverse les derniers reliefs du Massif Central, composés de roches cristallines. Les pentes sont couvertes de forêts de production dont l'essence principale est le Douglas. Dans les fonds de vallée, surtout vers l'amont, subsistent encore quelques prairies pâturées. En plusieurs endroits subsistent des galeries de mines correspondant à d'anciennes exploitations de minerais. Elles sont occupées par les chauves-souris qui les ont « recyclées » en dortoir (pour l'hivernage), où elles vivent en léthargie profonde en attendant le retour de l'émergence des insectes au printemps. L'une d'entre-elles est située aux mines de Vallossière, à Claveisolles. Visité discrètement tous les hivers depuis une vingtaine d'années,

celle-ci représente le premier site d'hivernage du département du Rhône, aussi bien en nombre d'individus (jusqu'à plus de cent individus certains hivers) qu'en nombre d'espèces (plus d'une dizaine d'espèces, dont sept parmi celles dont la protection est considérée comme un enjeu européen). Il convient de signaler la présence du Petit et du Grand Rhinolophes, espèces en voie de disparition dans ici comme d'une façon générale en Europe. Bel exemple de logique écologique et de chaîne alimentaire, la bonne qualité des eaux entraîne une profusion de vie aquatique permettant la présence en bonne densité de l'Ecrevisse à pattes blanches, de la Lamproie de Planer parmi les poissons, ainsi que du Cincle plongeur chez les oiseaux. Quant au Martin-pêcheur d'Europe, il profite de l'abondance des alevins.

### La ZNIEFF de Type II « Haut Bassin de l'Azergues et du Saonan » :

Cette zone délimite le haut bassin versant de l'Azergues et du Saonan. Les cours d'eau proprement-dits sont par ailleurs identifiés en ZNIEFF de type I (en raison de la présence de populations remarquables d'Ecrevisse à pattes blanches), de même que d'autres secteurs de grand intérêt biologique (l'une des deux seules tourbières connues du département du Rhône, des gîtes à chauvesouris...).

Le zonage de type II souligne le bon état de conservation général de ce bassin versant (qui abrite d'autres espèces piscicoles remarquables parmi lesquelles la Lamproie de Planer). Il traduit également sa sensibilité particulière, en rapport avec la conservation d'une espèce particulièrement exigeante quant à la qualité du milieu. Le secteur considéré présente par ailleurs d'autres éléments d'intérêts en matière d'habitats naturels (pelouses calcaire subatlantiques), de flore, Millepertuis androsème, ou encore par exemple une plante à répartition atlantique très rare en région Rhône-Alpes, parvenant ici en limite de son aire de répartition : la Wahlenbergie à feuilles de lierre...), ou de faune.

Il joue ainsi un rôle de zone d'alimentation ou de reproduction pour de nombreuses espèces de chiroptères ou d'autres mammifères (Campagnol amphibie), de libellules, de batraciens (crapaud Sonneur à ventre jaune...) ou d'oiseaux remarquables, telles que le Grand-Duc d'Europe, le Cincle plongeur ou l'Engoulevent d'Europe.

La zone présente par ailleurs un intérêt géologique (avec notamment le gisement fossilifère et le gîte de Valtorte, et à proximité immédiate les circuits géologiques de « Pierres Folles », tous cités à l'inventaire des sites géologiques remarquables de la région Rhône-Alpes).

**Il convient de prendre en compte l'existence de ces ZNIEFF dans le cadre du projet de Carte Communale. Elles n'ont cependant pas de valeurs juridiques. Néanmoins, celles de type I concernent des secteurs très localisés et particulièrement sensibles sur le plan écologique.**

### **2.3 Une commune soumise à une zone sensible d'eutrophisation**

**La présence excessive de nitrates dans l'eau est, avec l'excès de phosphore, à l'origine du phénomène d'eutrophisation des milieux aquatiques. Celui-ci se manifeste par la prolifération excessive des végétaux dont la respiration nocturne, puis la décomposition à leur mort, provoquent une diminution notable de la teneur en oxygène. Les diversités animale et végétale sont, en conséquence, affectées.**















Par ailleurs, si les nitrates semblent eux-mêmes peu néfastes vis-à-vis de la faune aquatique, leur transformation en nitrites ou en azote ammoniacal peut entraîner de graves conséquences sur les milieux aquatiques du fait de la toxicité de ces substances.

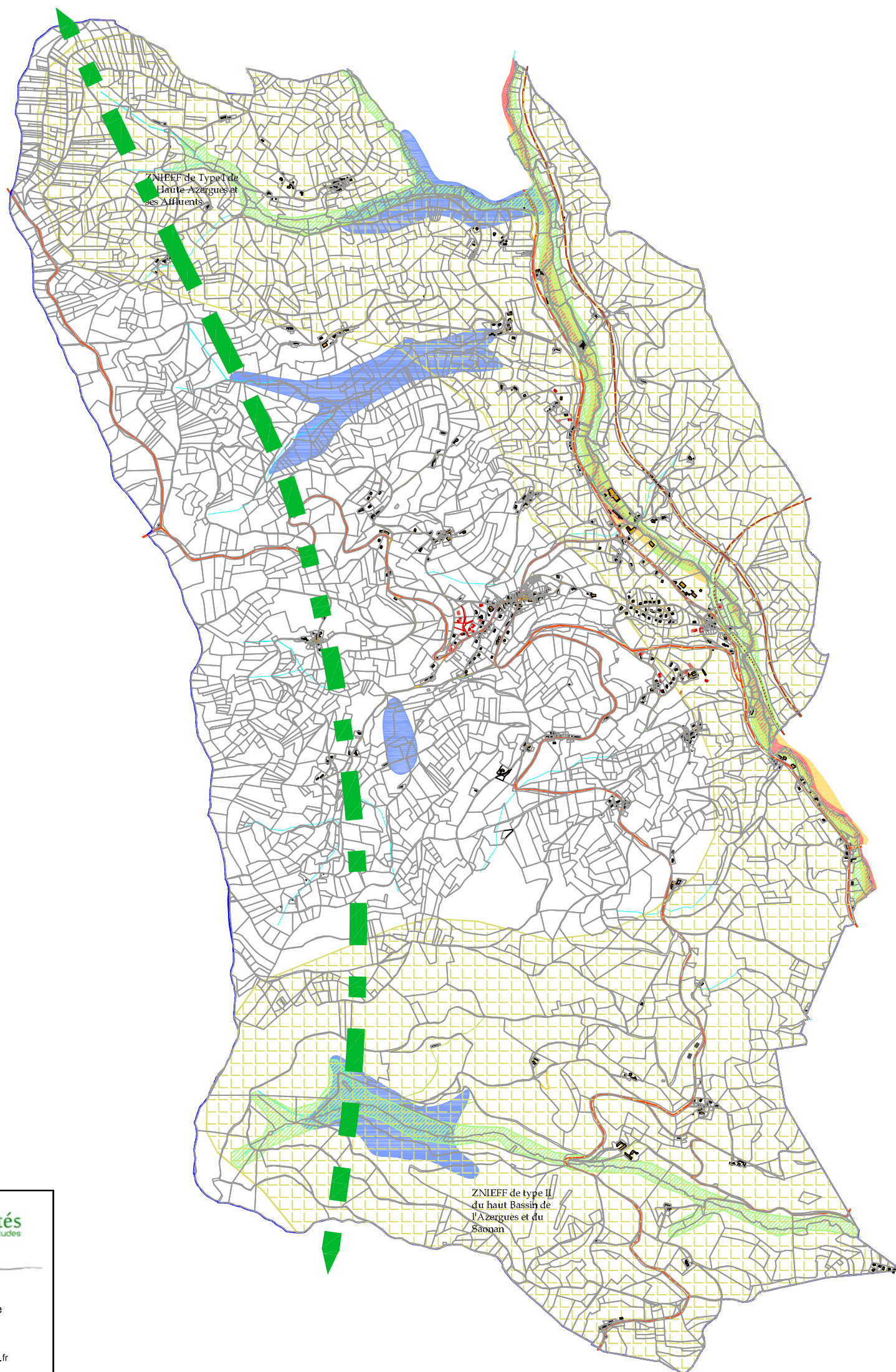
Il convient de prendre en compte cette zone sensible, qui concerne la totalité du territoire. Cette disposition n'a pas de valeur juridique.

# Carte Communale de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES

*Contraintes  
environnementales*

## Légende :

- |   |  |   |
|---|--|---|
|  Limites communales                |  ZNIEFF de Type I de la Haute Azergues et ses Affluents               |  Bâtiments   |
|  Voie ferrée                       |  ZNIEFF de type II du haut Bassin de l'Azergues et du Saonan          |  Rivières et ruisseaux (et leur nom)                   |
|  Voie ferrée en tunnel / en viaduc |  PPRNPI - Zones d'aléas forts - Constructions interdites              |  Corridor terrestre identifié au S.Co.T. du Beaujolais |
|  Route départementale              |  PPRNPI - Zones d'aléas moyens - Constructions réglementées           |   |
|  Voie communale                    |  Zones de risques géologiques : glissements de terrains - aléa faible |   |
|  Chemins ruraux                    |  |   |



34, Rue Georges Plasse  
42300 ROANNE  
Tel. : 04 77 67 83 06  
E-mail : urbanisme@realites-be.fr  
Dossier 36055 - avril 2010

Echelle : 1 / 27 000

### 3 Risques et contraintes

#### 3.1 Des aléas fréquents dans la commune

Les aléas climatiques les plus fréquents concernent les risques liés à la neige (chutes, poids...) et aux inondations (crues, montée des eaux...). Le site de la commune s'y prête (relief, climat, position en fond de vallée). Les tempêtes sont également dangereuses du fait des nombreux boisements dans le territoire. Les glissements de terrains constituent également des risques importants. En revanche, les incendies estivaux ne sont pas courants et deux intempéries neigeuses.

Six arrêtés de catastrophes naturelles ont été recensés sur la commune, dont trois concernent des inondations :

	Début le	Fin le	Arrêté du
<b>Tempête</b>	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982
<b>Poids de la neige - chutes de neige</b>	26/11/1982	28/11/1982	15/12/1982
<b>Poids de la neige - chutes de neige</b>	26/11/1982	27/11/1982	24/01/1983
<b>Inondations, coulées de boue et glissements de terrain</b>	01/04/1983	30/04/1983	61/06/1983
<b>Inondations, coulées de boue et glissements de terrain</b>	01/05/1983	30/04/1983	21/06/1983
<b>Inondations, coulées de boue et glissements de terrain</b>	01/12/2003	04/12/2003	12/12/2003

Source : site Prim.net, mis à jour le 10 mars 2009

#### 3.2 Les risques d'inondation et le PPRNPI de la Vallée de l'Azergues

Un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation (PPRNPI) a été élaboré pour la rivière de l'Azergues. Il est validé et a une valeur juridique depuis décembre 2008.

Le PPRNPI a été prescrit par arrêtés préfectoraux du 17 juillet 2003 et du 22 mars 2004, sur les territoires de 28 communes du Rhône, traversés par l'Azergues.

Après un rapport de présentation comprenant diverses études et enquêtes, le document présente un zonage d'inondations. Il existe 4 types de zones :

- Zone rouge, fortement exposée au risque, ou à préserver strictement,
- Zone rouge « extension », faiblement ou moyennement exposée au risque et situées dans une zone non urbanisée,
- Zone bleue, faiblement ou moyennement exposée au risque et située dans une zone urbanisée,
- Zone blanche, non exposée au risque d'inondation de l'Azergues et de ses affluents mais susceptible d'aggraver ce risque par ruissellement. Cette zone est appelée « zone d'apport en eaux pluviales ».

Concernant ce dernier point, l'urbanisation n'est pas proscrite en zone blanche. **Cependant, toute construction de plus de 30 m<sup>2</sup> au sol doit donner lieu à l'aménagement d'une retenue d'eau pluviale, depuis l'entrée en vigueur du PPRNPI.**

Conformément à l'article L.562-1 du Code de l'environnement, le plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de l'Azergues a pour objet :

- De délimiter les zones exposées aux risques d'inondation en tenant compte de la nature et de l'intensité du risque encouru, et d'y interdire tout type d'urbanisation, OU, dans les cas où l'urbanisation pourrait être autorisée, de prescrire les conditions dans lesquelles elle peut être réalisée,
- De définir les zones qui ne sont pas directement exposées au risque mais où des constructions, des ouvrages ou des aménagements pourraient aggraver les risques ou en provoquer de nouveaux, et y prévoir des mesures d'interdiction ou de prescription,
- De définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde dans les zones exposées aux risques qui doivent être prises par les collectivités publiques dans le cadre de leurs compétences, ainsi que par les particuliers quand celles-ci leur incombent,
- De définir les mesures relatives à l'aménagement, l'utilisation ou l'exploitation des constructions, ouvrages, espaces mis en culture, ou plantés existants à la date de publication du plan, qui doivent être prises par les propriétaires, exploitants ou utilisateurs.

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

Le PPRNPI contient un règlement sur les autorisations de constructions dans ces zones. La Carte Communale peut classer « constructibles » des parcelles situées en zone « bleues ». Aussi, le règlement relatif à ces zones s'applique aux constructions lors du dépôt du permis de construire.

La commune est concernée, le long du lit de l'Azergues, par des zones rouges et quelques zones bleues, mais dans des secteurs très délimités et qui ne devraient pas compromettre son développement (*voir carte sur les contraintes environnementales*).

### 3.3 Un territoire soumis au risque de glissement de terrain

Les risques géologiques existent dans le territoire. Cependant, malgré le relief important, ils sont plutôt faibles et matérialisés en 4 endroits du territoire, principalement en fond de vallons et qui ne supportent pas de constructions (*voir carte des contraintes environnementales*).

Tout projet de construction, quelque soit sa nature (habitat, artisanal, agricole...) nécessite une étude géotechnique, à la charge de la commune, afin de déterminer les risques et d'autoriser ou non son implantation ou son extension.

Il est donc important de les prendre en compte dans le projet de Carte Communale si elles devaient faire l'objet de projets de zonage. Toutefois, au vu de leur localisation, elles ne devraient pas faire l'objet de contraintes majeures.

### 3.4 Un risque sismique

La commune est située dans la zone de sismicité 2 sur 5 : aléa faible, nécessitant des prescriptions parasismiques particulières pour certaines constructions.

### 3.5 Des risques technologiques peu présents

Les services du Ministère de l'Environnement ne comptent pas de sites faisant l'objet de risques technologiques majeurs, ni même d'anciens sites industriels pouvant entraîner une pollution des sols.

A noter que l'une des scieries présente dans le territoire a brûlé.

### 3.6 Des servitudes d'utilité publique

La commune est concernée par 5 servitudes d'utilité publique :

- Servitude d'alignement sur la RD 9 et la RD 54
- Servitude résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles, liées à la présence du PPRNPI de la vallée de l'Azergues
- Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques, concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques.
- Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques, concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'état.
- Servitudes relatives aux chemins de fer.

## 4 Une occupation du site essentiellement forestière

### 4.1 Un territoire particulièrement boisé

Les espaces boisés concernent 1 577 hectares dans la commune, soit 65% de son territoire. Aucun n'est classé en forêt domaniale.

La loi du 23 février 2005 sur le développement des territoires ruraux a institué le transfert des procédures d'aménagement foncier aux Conseils Généraux, qui exercent cette compétence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Elle recouvre trois champs d'intervention principaux :

- Les procédures d'aménagement foncier agricole et forestier (ex-remembrement), engagées au titre des mesures compensatoires pour l'agriculture et l'environnement aux projets d'infrastructures,
- **La réglementation des boisements,**
- Les procédures de restructuration foncière conduites par le biais d'échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux.

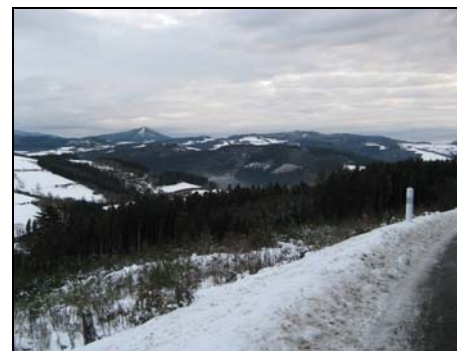
Le Conseil Général du Rhône a donc la compétence de la réglementation des boisements. A ce titre, il a engagé une démarche d'élaboration d'un Schéma Directeur, déterminant ses grandes orientations par massif forestier. Elles sont conduites de manière concertée, avec, en particulier, le Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes (CRPF), l'Union des Propriétaires Forestiers du Rhône (UPFR), les professionnels de l'agriculture, les collectivités locales, les associations naturalistes... Ce schéma devrait être prochainement adopté par l'assemblée départementale.

Ce schéma réglementera, en autres, la coupe et la plantation de boisements dans la commune. Il dispose d'une réglementation qui s'appliquera à la fois sur des terrains privés et publics. Il ne concerne pas les boisements naturels mais uniquement ceux d'origine anthropique. Il disposera de trois types de zones :

- Zones interdites aux boisements : elles se trouvent principalement autour des bourgs et hameaux et sur des terrains occupés par les exploitations agricoles,
- Zones réglementées : ce sont des zones de boisements protégées où peuvent être délimités des reculs par rapport aux voies, les essences utilisées...

- Zones libres où les propriétaires sont libres d'agir comme ils l'entendent.

Le futur schéma revêtira d'une importance considérable pour la commune puisqu'elle est particulièrement concernée par ce type d'occupation. Son origine est aussi bien naturelle qu'anthropique.



Vue depuis l'ouest et la RD9 vers les Forêts



Vue du nord de la commune

Ces paysages sont typiques de ceux de la commune. Les forêts sont nombreuses et marquées par la présence importante de douglas. Les arbres sont hauts et peu espacés entre eux. **Cette densité et leur présence importante contribue à fermer les paysages.** Elle est cependant propice à l'exploitation économique de la forêt.



Vue du lieu-dit de Gouttelafay



Vue du nord (la Croix d'Orval)

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES - Elaboration de la Carte Communale -



Vue de la RD9, à l'est de la commune



Vers le hameau de la Ville, au nord

Le nord de la commune est particulièrement boisé et les vues sont possibles grâce aux ouvertures données depuis la route grâce à la voie. Les paysages sont fermés et les hameaux se situent sur les pans des vallons ou en interfluve de ceux-ci.



Vues depuis le sud de la commune, entre les hameaux de Paculy et Vergombet



Vue du hameau du Cantin, depuis la RD54



Vue du hameau de Pramenoux

Le sud de la commune dispose de paysage plus ouverts que ceux du nord, grâce à une occupation humaine plus dense (sans compter les espaces urbanisés du centre).



Vue du bourg depuis la RD9




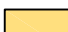














Vue de la vallée depuis la RD624 depuis le bourg

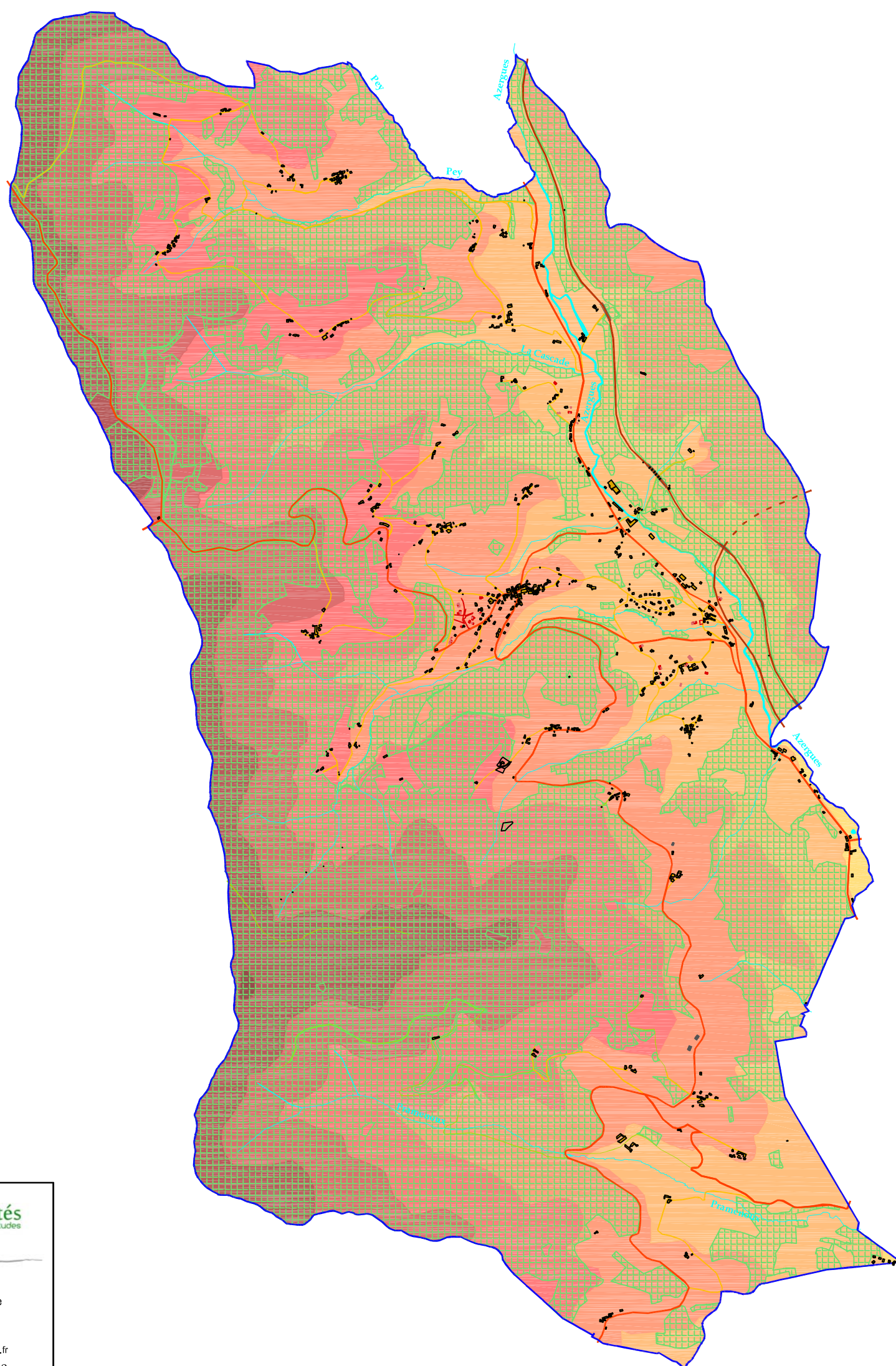
Le couvert végétal du centre de la commune est, malgré l'occupation humaine importante, plutôt dense. Les vues sont toutefois dégagées et la présence agricole plus importante.

# Carte Communale de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES

*Carte des espaces boisés  
et des cours d'eau sur le  
relief*

## Légende :

 Limites communales	 300 - 400 mètres	 700 - 800 mètres	 Bâtiments
 Voie ferrée	 400 - 500 mètres	 800 - 900 mètres	 Rivières et ruisseaux (et leur nom)
 Voie ferrée en tunnel / en viaduc	 500 - 600 mètres	 900 - 1 000 mètres	 Espaces boisés
 Route départementale	 600 - 700 mètres		
 Voie communale			
 Chemin rural			



34, Rue Georges Plasse  
42300 ROANNE  
Tel. : 04 77 67 83 06  
E-mail : urbanisme@realites-be.fr  
Dossier 36055 - avril 2010

Echelle : 1 / 27 000

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

### 4.2 Des activités économiques et des modes de vie tournés autour du bois

L'activité économique principale de la commune est l'activité forestière et l'exploitation des boisements en vue de la commercialisation de charpentes et de bois de chauffage. En effet, nombreuses sont les maisons qui sont chauffées au bois. Cette énergie prend un second souffle ces dernières années, les nouvelles habitations, en plus d'un système de chauffage moderne le plus souvent, l'utilisent. Les citadins ayant quitté la ville sont friands de ce système de chauffe traditionnel.



Vues depuis la RD9, dans la vallée de l'Azergues, au lieu-dit des Petites Trèves

La commune compte une scierie. Elle se situe dans la vallée de l'Azergues, le long de la RD385 et de la voie ferrée, principaux axes de communication pour le territoire. Par ailleurs, certains bâtiments sont situés en zone inondable. Une scierie a brûlé récemment. La commune n'en compte plus qu'une aujourd'hui.



Le Montcenis



Le Collier

Les dépôts de bois, sous formes de buches, constatés dans les prairies et les lots d'habitations démontrent son utilisation pour le chauffage. Ils sont parfois entreposés directement à même le sol, négligeant parfois leur impact visuel.



Le chauffage au bois concerne à la fois les maisons traditionnelles et récentes. Les maisons anciennes disposent généralement de pièces de stockage tandis que celles nouvelles n'en comportent pas. Le bois est alors déposé à l'extérieur à même le sol ou bien dans des extensions prévues à cet effet. Le caractère uniforme et la diffusion à l'échelle nationale des habitations de type pavillonnaire incitent leur population à s'adapter.

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

### 4.3 Ces activités modèlent le paysage forestier du territoire



Vue du nord, depuis la RD9



Vue depuis les hauts du bourg



Vue depuis la RD9, côté ouest



Vue depuis la RD54, côté nord-ouest

La coupe et la sylviculture marquent le paysage de Saint-Nizier-d'Azergues. Nombreuses sont les parcelles qui sont en replantation. Les arbres sont alignés et les uns avec les autres et les sols sont occupés par des broussailles.

La sylviculture à Saint-Nizier-d'Azergues est principalement celle du douglas. Originaire d'Amérique du nord et introduit en France pour la première fois en 1842, cet arbre est particulièrement bien adapté aux régions de moyenne montagne et peut être présent de 0 à 1 200 mètres d'altitude. Il est bien implanté en France et principalement utilisé dans le reboisement, essentiellement dans le Massif Central. Il est recensé, en France, plus de 400 000 hectares boisés, soit environ la moitié des surfaces d'Europe. Cet arbre constitue une essence

principalement utilisée pour le bois de charpente, les panneaux, les emballages et pour la menuiserie en général. Il est également utilisé pour le bois de chauffe.

Saint-Nizier-d'Azergues présente toutes les caractéristiques pour l'exploitation économique du douglas. Il est fortement présent dans le territoire et contribue au dynamisme de la commune. En outre, elle modèle les paysages du territoire et marquent bien l'empreinte de l'homme sur ceux-ci.



Vers le hameau de la Ville

Le bois fait partie de la vie quotidienne de nombreux nizérois. La commune doit donc porter une attention particulière à cette activité qui a des impacts paysagers importants dans son territoire.

## 5 Une organisation spatiale constituée d'un bourg et de plusieurs hameaux répartis dans le territoire

Le territoire communal est divisé par la vallée de l'Azergues. La concentration du bâti, des hommes et des activités économiques se situe à l'ouest tandis que l'est est beaucoup plus sauvage. C'est de ce côté que se situe l'ubac, versant de la vallée plus ombragé et celui où, généralement, les pentes sont les plus raides et les conditions climatologiques plus rudes. Dans l'autre versant, à l'ouest, se situe l'adret, plus ensoleillé et au relief plus érodé et donc moins pentu, du fait de l'action millénaire de la gélifraction, causée par un enchainement de gel et dégel des sols pluriannuel.

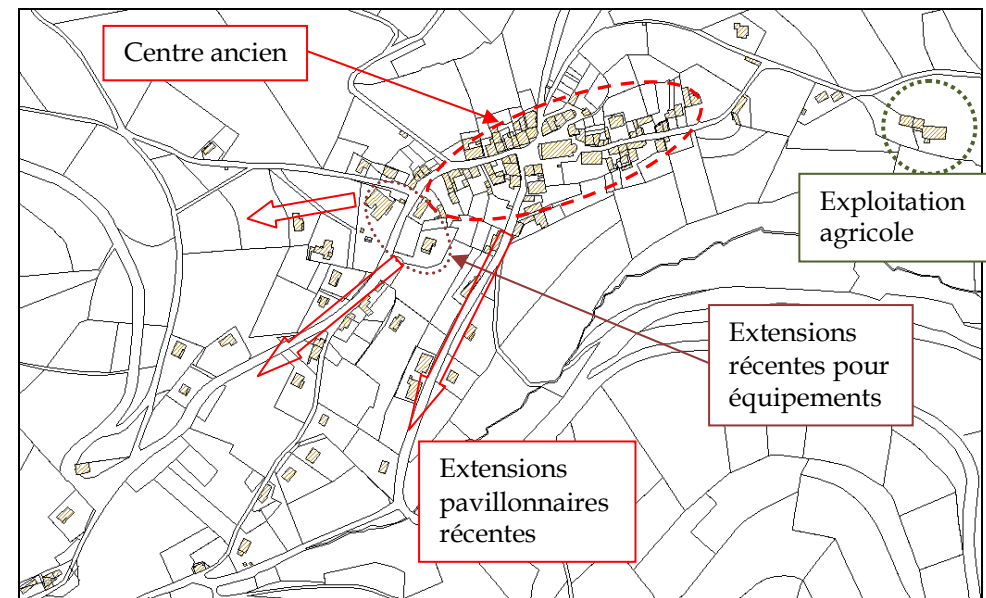
Aussi, les secteurs à enjeux se situent côté ouest de l'Azergues. Seule la voie de chemin de fer trace son chemin côté est, en étant plus ou moins éloignée de la rivière.

### 5.1 Le bourg et ses extensions

Les constructions dans la commune sont plutôt éparées, réparties entre un bourg et de nombreux hameaux et lieux-dits. L'habitat traditionnel est regroupé, soit en crête de colline ou bien en surplombant une vallée ou un vallon sur un pan. Les constructions plus récentes sont beaucoup plus consommatrices d'espaces et réparties de façon plus éparse dans le territoire. A noter de nombreuses habitations, occupées à titre secondaire ou principal, sont isolées dans le territoire et peut faire l'objet d'un changement de destination.

#### ▪ *Le Bourg ancien*

Le bourg est à la fois constitué d'un habitat ancien et récent. Cependant, du fait des pentes importantes, le développement plus récent s'est fait vers le sud-ouest, plus en amont de la colline.



Source : cadastre de la commune



Vue de la place du bourg

Le bourg compte un bâti ancien et groupé. La densité de ses habitations, parfois haute de deux étages (plus les combes) permettent sa densification. Le village compte des espaces plus ouverts. Ici, la place centrale du bourg. A noter le 2<sup>ème</sup> étage des habitations, qui constituaient probablement d'anciens ateliers. La place sert de parking pour véhicule et concentre l'ensemble des commerces du bourg.

# Carte Communale de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES

## Typologie des Hameaux

### Légende :

■ Limites communales  
— Route départementale  
(et leur numérotation)

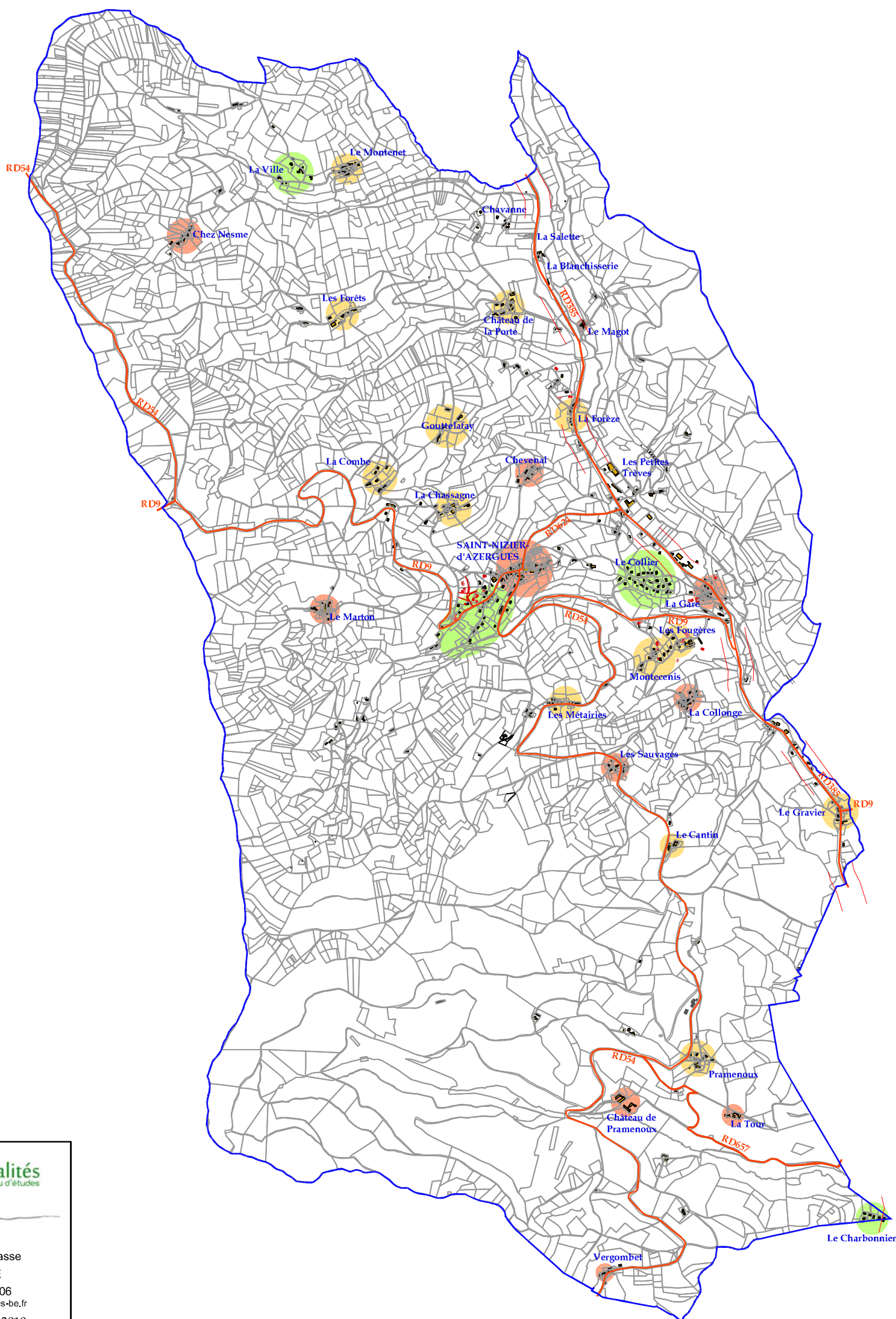
● Hameaux plutôt bien préservés  
● Hameaux au centre ancien et  
comportant des extensions récentes  
● Hameaux constitués d'habitations récentes



Bâtiments

Le Montenet

Nom des villages, hameaux et lieux-dits



34, Rue Georges Plasse  
42300 ROANNE  
Tel. : 04 77 67 83 06  
E-mail : urbanisme@realites-be.fr  
Dossier 36055 - avril 2010

Echelle : 1 / 27 000

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -



Place de l'église dans le bourg

Autour de la place de l'église se concentrent différentes formes de bâti. Le bois joue un rôle important dans les constructions et notamment les charpentes, les contours des fenêtres et bien sur les toitures. Ces dernières sont larges par rapport au bâti et laissent s'infiltrer peu de lumière au 2<sup>ème</sup> étage des bâtisses. A noter des habitations de type individuelles mais toutes implantées les unes aux autres.

L'exploitation du bois est donc centenaire dans la commune. Les larges charpentes qui forment les toitures anciennes démontrent son utilisation et les réserves abondantes dont disposaient les bâtisseurs.

Autour de l'église, côté sud du bourg, une place sert également de parc de stationnement. L'espace est une denrée rare dans le bourg et celui-ci doit s'adapter aux évolutions des modes de vie, aujourd'hui axées sur le véhicule individuel et qui exige de l'espace. Aussi, les aires de stationnements sont nécessaires afin de faire vivre le bourg et ses commerces.



Place entre l'église et la mairie



Côté sud du bourg

La pente joue un rôle important dans la répartition du bâti et le développement récent qui s'est produit. Ici, côté sud, elle est particulièrement forte et offre des vues intéressantes, en contraignant l'urbanisation. A noter les anciens bâtiments d'activités dans le bourg qui, en plus des ateliers, diversifiait l'économie depuis longtemps déjà. En outre, cette bâtisse est accolée aux autres, ce qui limite la consommation d'espaces.



Vue du bourg depuis le city-stade

Côté nord, la pente joue un rôle important. Certains espaces encore ouverts existent, comme celui-ci-contre. Quelques moutons viennent y paître et entretiennent les terrains. Les risques de glissements sont renforcés dans ce secteur, du fait du relief. Cependant, le bourg n'est pas implanté sur des zones identifiées par des risques géologiques et les arbres et pâturages préviennent les risques.

Les rues du bourg centre sont étroites et ombragées, du fait de la densité de la répartition de l'habitat. Ici, il s'agit d'un cheminement piéton dans le village. Des maisons plus récentes (ou restaurées) cohabitent avec elles anciennes. Les tons clairs ont été préservés et la bâtisse s'intègre bien avec l'habitat traditionnel du bourg.



Cheminement piéton dans le bourg

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

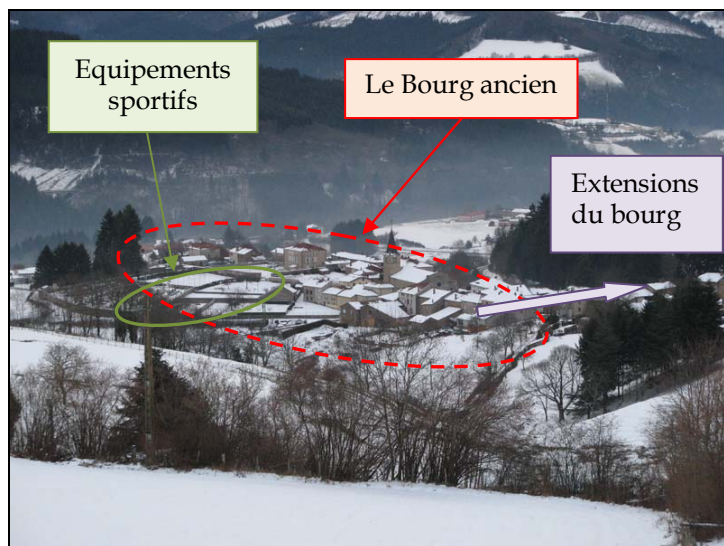


Rue qui monte vers le hameau des Rivières (RD9)

Les constructions dans le bourg sont bâties de façon linéaire à la voie, avec des jardins derrière. Les trottoirs sont étroits et la circulation piétonne est difficile, en l'absence d'accotements. Les bâtiments sont tous adaptés à la hauteur de la pente.

### ▪ Les extensions récentes du bourg

De ce noyau urbain ancien se sont développées des extensions qui se répartissent différemment dans l'espace, avec des styles architecturaux parfois différents et souvent uniformes entre les constructions récentes.



Vue depuis la RD9, au niveau de la Combe

Des équipements sportifs (un terrain de tennis et un city stade) sont situés directement dans le bourg ancien, à proximité de la mairie. Un autre terrain de tennis, à côté de la salle des fêtes et de l'école municipale, s'inscrit sur les hauteurs du bourg. Puis, toujours plus haut, les extensions récentes se sont construites, de type pavillonnaire, individuel et avec des styles architecturaux hétérogènes (toitures, vérandas, couleurs des murs, des volets, haies...).



Terrains de sports derrière la mairie



Derrière la mairie se trouvent des aires de loisir. Elles sont matérialisées par un city stade et un terrain de tennis. Les équipements sont intéressants pour la vie du bourg notamment pour ses jeunes. En outre, leur installation limite les vues directement sur les constructions depuis l'extérieur.



Vue depuis le city stade

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -



La salle des fêtes et l'école le long de la RD9, sur les hauteurs du vieux bourg



Ces équipements sont primordiaux pour le dynamisme de la commune. L'école, qui compte deux classes, est installée dans un bâtiment ancien, de même que la salle des fêtes. Tout deux disposent du même parc de stationnement, localisé en bordure de route. Ils sont en continuité avec le bâti urbain existant. A partir d'eux se situe la limite entre le vieux bourg et ses extensions récentes, plus en amont.

Les extensions urbaines se sont faites vers le sud-ouest du bourg, en « grim pant » sur la pente, douce à cet endroit. Cela induit une visibilité depuis le bourg centre mais pas depuis l'axe principal de la commune : la RD385. Le bourg, en général, est d'ailleurs bien isolé de cette voie. Les nuisances visuelles de ce type d'urbanisation sont donc restreintes mais les impacts environnementaux sont importants. En effet, les nouveaux pavillons ne respectent pas la pente. Ils sont conçus et livrés pour un terrain plat. Ils nécessitent donc d'importants remblais et déblais de matériaux (selon le relief). Ces aménagements fragilisent la colline et accentue les risques de glissements de terrain. En outre, l'écoulement des eaux de pluies est plus important du fait qu'elles sont moins captées dans le sol.

### Des architectures variés et qui rompent avec le style traditionnel :



Ici, une maison se distingue par sa véranda, faite sous le modèle d'un octogone. Ce style tranche avec celui, plus traditionnel, observé sur les bâtiments anciens, qui n'en comportent pas. A noter les « murs verts », haies de thuyas, de formes rectangulaires, essence non adaptée au milieu et qui tranche par rapport aux haies de séparation composées d'essences locales.

Les constructions ne respectent pas la pente, de même que les axes de communications et les équipements qui y sont liés. Sur cette image, un remblai important à été effectué pour permettre aux véhicules de se garer et d'accéder à l'habitation, ce qui ne constitue pas une première nécessité à l'habitation.

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

Ici encore un remblai important. Il a été fait un effort de stabilisation avec l'aide de plantation de végétaux (*voir côté droit*).



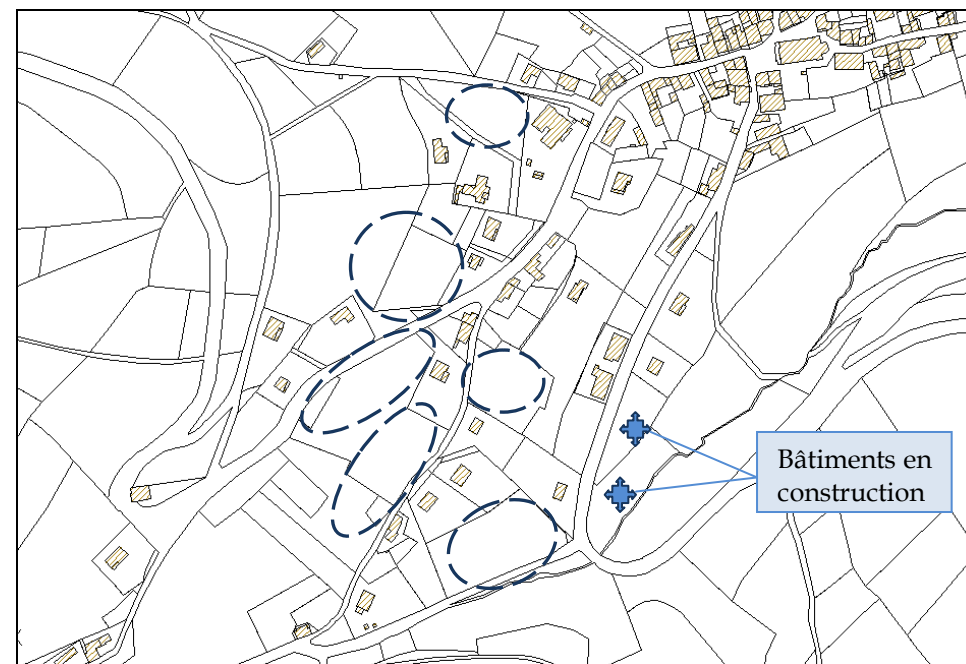
Les axes de développement du bourg sont limités par le relief. Les pentes sont, à certains endroits, très importantes. Cette habitation vient se poser droit sur le sol et a nécessité un terrassement important, qui peut fragiliser sa stabilité. Les impacts paysagers et environnementaux en sont accentués. A noter également les couleurs de ce bâtiment et la forme de son toit, qui rompent avec ceux constatés dans la majeure partie des bâtiments.

L'habitat pavillonnaire, conformément à ce qui est généralement constaté, présente une hétérogénéité architecturale, une implantation par rapport à la pente et une densité de constructions qui tranche avec l'urbanisation traditionnelle.

La Carte Communale ne dispose pas d'outils permettant de régler les aspects extérieurs et l'implantation du bâti. Seul le Plan Local d'Urbanisme (PLU) permet de jouer sur ces critères.

### Des constructions implantées de façon éparse :

Les extensions ouest du bourg se sont faites sans plans d'aménagement global et donc au coup par coup. Malgré les prescriptions de la Loi Montagne, l'urbanisation n'a été encadrée qu'au minimum. Les constructions ne sont pas toutes construites en continuités urbaine et des espaces importants demeurent inoccupés, **ce qui laisse un potentiel intéressant de densification de ce secteur de la commune**, proche du bourg et de ses équipements.



# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

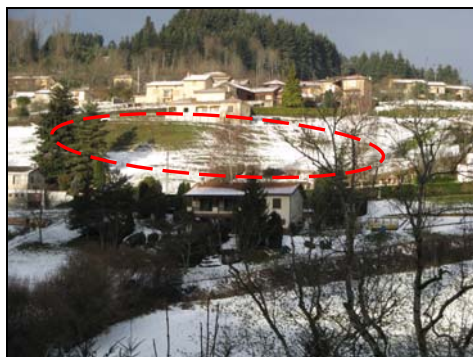
## Elaboration de la Carte Communale -



Vue depuis le haut du bourg



Vue depuis la RD54, en face du vallon



Vues depuis la RD54, en face du vallon



**Le potentiel de densification est important dans cette partie du bourg.** Les impacts visuels sont limités au vallon et la pente est suffisamment douce pour éviter des remblais et déblais trop importants.

**Aussi, ce secteur fait l'objet d'un potentiel de constructibilité intéressant pour répondre à l'objectif d'ouverture à l'urbanisation de 4 hectares.**

Ce secteur, en limite de bourg, est celui où l'occupation des nouvelles constructions est potentiellement le plus important dans la commune, conformément à la loi SRU (voir partie 1.5.6).

### 5.2 Les hameaux autour du bourg : un point de centralité intéressant pour la commune

Quelques hameaux situés entre le bourg centre et la RD385 constituent une armature urbaine centrale pour le territoire. Le relief les délimite entre eux et empêche une continuité urbaine avec le bourg. Ils représentent un potentiel qu'il est possible d'exploiter. Il convient cependant de tenir compte des possibilités topographiques, de réseaux et d'accès par rapport aux constructions déjà existantes.



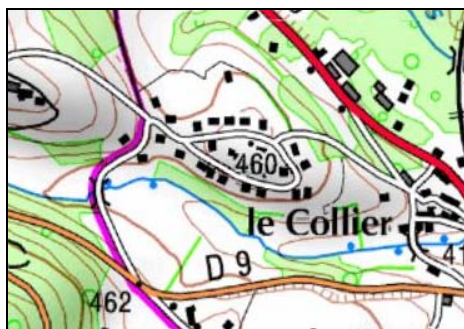
Source : Géoportail

A noter que certains hameaux sont concernés par la ZNIEFF de Type II « Haut Bassin de l'Azergues et du Saonan » (voir carte sur les protections environnementales).

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

### ▪ Le Collier :



Source : Géoportail

Le hameau du Collier est exclusivement constitué de maisons récentes de type pavillonnaire, plutôt de grandes tailles et construites ex-nihilo, sans continuité avec le bâti de l'époque. Le terrain est en sommet de butte et offrait des possibilités intéressantes, que ne présente pas toujours le territoire communal. De même, il est situé entre la RD385, axe de communication majeur et le bourg.



Pavillons dans le hameau du Collier



Aujourd'hui, le hameau constitue un ensemble plutôt cohérent et organisé autour d'une voie circulaire, sans impasses. Ses possibilités de renforcement sont faibles et se limitent à quelques parcelles.

#### Points positifs :

- Le hameau a une localisation intéressante, en interface entre le bourg centre (école, commerces) et la RD385,
- Il est déjà constitué exclusivement de maisons de type pavillonnaire à l'architecture hétérogène mais qui ne se mélange pas avec le bâti ancien,
- Il n'est visible que depuis le haut de la commune et non depuis la vallée de l'Azergues, où s'écoule le gros du trafic,

- Il ne comporte pas de voies en impasse et leur trajectoires circulaires incitent les automobilistes à ralentir, aussi la sécurité routière est renforcée dans ce secteur,
- De même, il est situé à l'écart des RD624 et RD9, qui relie le bourg de la vallée et donc hors de tout trafic.

#### Points négatifs :

- Le hameau est visible depuis le haut de la commune et l'hétérogénéité de son bâti se reflète clairement,
- L'espace aggloméré est très étoffé et dispose donc de peu de disponibilités. Les pentes qui l'entourent limitent les possibilités d'extension à des endroits précis.



L'arrivée vers le lotissement depuis la RD385

L'arrivée dans le lotissement, depuis la RD385, se fait par une voie communale qui gravit la pente (dénivelé de 30-35 mètres). Les constructions en limite de lotissement sont construites à même la pente, sans la respecter et causant des terrassements importants. Les sols sont ainsi fragilisés.

La poursuite de l'urbanisation plus en aval est déconseillée du fait de l'inclinaison renforcée des pentes et du peu d'accès possibles.

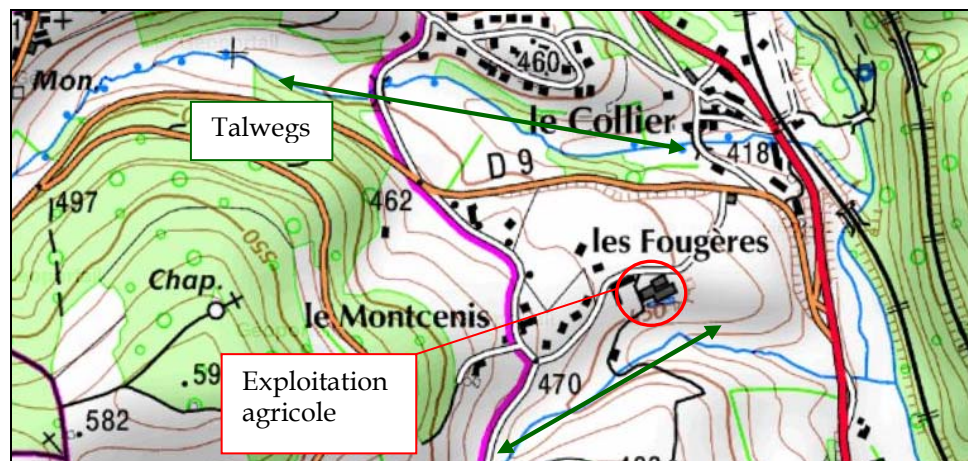
**Le renforcement du hameau est donc possible en quelques parcelles très limitées et accessible depuis la voie communale (voir proposition de zonage 2).**

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

### ▪ Les Fougères - Le Montcenis :

Ces hameaux forment un espace bâti aggloméré entre le bourg et la RD385. Ils sont desservis par la RD9, à laquelle se connectent des voies communales qui les place en retrait de cet axe.



Source : site Géoportail

Leur site est en interfluve, entre deux talwegs et est formé d'une descente collinaire à faible pente, qui se termine néanmoins de façon plus abrupte aux abords de la vallée de l'Azergues. Les terrains à faible pente ont été rapidement occupés par une urbanisation aujourd'hui ancienne et à laquelle se sont greffés des pavillons plus récents. Une exploitation agricole subsiste dans le hameau des Fougères.



Vue du hameau des Fougères



Les hameaux présentent des possibilités de renforcement limitées.

#### Points positifs :

- Hameaux en retrait des axes principaux de la commune (RD9 et RD385), dessertes par des voies communales reliées entre elles,
- Terrains à faible pente (risques de fragilisation réduits) non visibles depuis la vallée de l'Azergues,
- Les talwegs qui entourent la butte sont préservés,
- Urbanisation à la fois traditionnelle et récente dans ce secteur, les possibilités de renforcement se situent en continuité du bâti récent et ne devraient pas compromettre le caractère du bâti ancien,
- Les flux engendrés par un renforcement ne gêneraient pas l'activité de l'exploitation agricole car la voie d'accès vers le bourg ou la RD9 ne la dessert pas directement.

#### Points négatifs :

- L'éloignement avec le bourg est plus accentué que pour le hameau du Collier, même si son accessibilité est bonne,
- Co-visibilité avec le Collier,
- Présence d'une exploitation agricole à l'est des Fougères mais déjà concernée par un voisinage de maisons récentes.

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

Aussi, l'urbanisation est également possible en des secteurs très limités et situés le long de la vie communale à l'ouest pour limiter les impacts auprès de l'exploitation agricole.

### ▪ La Gare :



Source : site Géoportail

Le hameau de la Gare correspond à l'ancienne gare de chemin de fer lorsque des trains s'arrêtaient encore dans la commune. Aujourd'hui, la ligne est toujours en exploitation (Lyon - Paray-le-Monial) mais ne dessert plus Saint-Nizier-d'Azergues. Seuls des cars TER Rhône-Alpes s'arrêtent encore dans le hameau.

Le bâti existant n'est pas concerné par le zonage du PPRNPI, y compris celui de l'ancienne gare. Il est néanmoins concerné par la ZNIEFF de type I en bordure de voie ferrée (voir carte des contraintes environnementales - zoom).

L'urbanisation en long des routes départementales n'est pas conseillée. La RD385 est fréquentée mais elle a perdu son classement de route à grande circulation du Conseil général du Rhône. Elle demeure soumise néanmoins à des restrictions de part son classement sonore (voir carte sur la répartition du bâti et les axes de communication). En effet, une limite de 30 mètres autour des bordures de la



Hameau de la Gare depuis la RD385

RD385 s'impose. Au sein de cette délimitation, toute construction devra comporter des mesures de protection acoustiques.

Des terrains sont présents à l'arrière, au sein du petit groupement de maisons, en retrait de la route départementale. Cependant, ils n'ont que peu de potentiel du fait de la présence proche du ruisseau et du pan de colline entre la Gare et le Collier. En outre, le hameau est composé d'un bâti ancien qui apparaît bien conservé (voir carte sur la typologie des hameaux).



L'ancienne gare ferroviaire



Hameau de la Gare - panneau d'entrée

### Points positifs :

- Proximité avec la RD385, idéal pour des actifs travaillant dans une autre commune,
- Constructions non visibles depuis la RD385 et le bourg et hameaux, en amont sur la pente,
- Proximité avec l'arrêt de car TER Rhône-Alpes.

### Points négatifs :

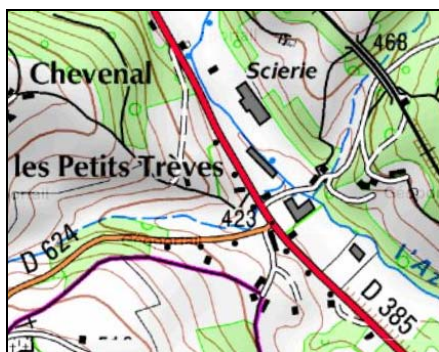
- Eloignement avec le bourg centre,
- Nuisances sonores liées à la RD385 et à la voie de chemin de fer (transport de voyageur et de fret),
- Secteur inondable en cas de fortes crues même si il n'est pas classé par le PPRNPI,
- Hameau bien préservé de toute urbanisation récente,
- Cours d'eau très proche et situation en fond de vallée.

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

Même si quelques terrains se prêtent à l'urbanisation, celle-ci n'est pas conseillée sur ce secteur. En effet, il convient de privilégier le bourg voire les hameaux non éloignés et suffisamment en retrait de la vallée.

### ▪ Les Petites Trèves :



Le hameau est situé en long de route départementale, dans la vallée de l'Azergues, avec une urbanisation qui gravit la pente. Il comporte des bâtiments d'activités, le long de la rivière. **Parmi les constructions d'habitat ou d'activité, 2 sont classées en zone rouge et 4 en zone bleue (dont 3 partiellement) par le PPRNPI de la Vallée de l'Azergues (voir carte sur les contraintes environnementales - zoom).** A cela s'ajoute deux habitations sur le flanc est de la vallée, plus en amont.



Hameau des Petites Trèves vue depuis la RD385 et bâtiment de stockage classé en zone bleue du PPRNPI



Le hameau présente plusieurs contraintes liées à son développement. Outre le classement de certaines parcelles par le PPRNPI, le fond de vallée est également concerné par la ZNIEFF de type I de la « Haute Azergues et ses Affluents ».

### Points positifs :

- Présence très proche de la RD385, idéal pour des actifs travaillant hors de la commune.

### Points négatifs :

- Grande partie du bâti construite en zone inondable dont certaines parcelles sont classées en zones rouge et bleue du PPRNPI,
- Cœur de hameau concerné par la ZNIEFF de type I,
- Cœur de hameau concerné par le classement sonore de la RD385,
- Proximité de ce même axe et des nuisances engendrées par sa forte fréquentation,
- Cohabitation entre les secteurs d'activités (et de leur nuisances engendrées) et les habitations,
- Secteurs ouest et est très pentus, atteinte importante à la pente, risque de glissement de terrain renforcé et de ruissellement des eaux,
- Croisement des RD624 et RD385,
- Voies communales en impasse ou non revêtues.

**L'ouverture à l'urbanisation de ce secteur est déconseillée. Il convient de préserver le hameau en l'état.**

### ▪ La Forèze :



Le hameau de la Forèze est situé le long de la RD385 pour son bâti ancien et a connu des extensions vers les hauteurs côté ouest de la vallée, sur un pan de colline moins pentu que le niveau moyen le long de l'Azergues.

Source : site Géoportail

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -



Le hameau de la Forèze, vue de la RD385 et des hauteurs

Le bâti ancien, localisé en bordure de RD385, a des accès directs sur la voie. Même si la visibilité est dégagée, cela crée des nuisances vis-à-vis de la circulation et pour les habitants (bruit, encombrement de la voie, stationnements). Ils ne sont cependant pas concernés par les zonages du PPRNPI et de la ZNIEFF de type I.

L'urbanisation plus récente est présente sur le pan de la colline, sans respect par rapport à la pente, même si l'inclinaison de cette dernière est moins importante qu'autour.

### Points positifs :

- Terrains assez plats qui peuvent se prêter à un renforcement de l'urbanisation,
- Proximité de la RD385, idéal pour des actifs ne travaillant pas dans la commune.

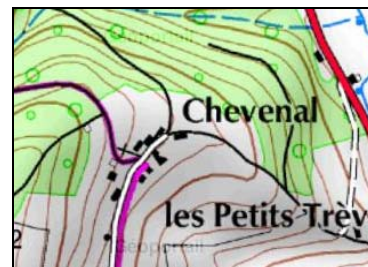
### Points négatifs :

- Zone inondable en vallée lors de fortes crues,
- Bourg centre éloigné et peu de liens possibles avec lui,
- Pente moins inclinée qu'ailleurs mais qui le demeure toutefois suffisamment pour produire des terrassements importants lors de nouvelles constructions,
- Forte visibilité depuis la RD385,
- Voie communale desservant les habitations en impasse,

- Présence d'une exploitation agricole plus en amont et, du fait de la voie communale en impasse, les véhicules utilitaires (tracteurs, remorques) sont obligés de passer par cette direction pour atteindre la RD385,

**Des possibilités existent mais il n'est pas conseillé de renforcer ce hameau du fait des pentes inclinées, de sa visibilité et de son éloignement avec le bourg centre et de la RD385 trop proche.**

### ▪ *Chevenal :*



Source : site Géoportail

Chevenal est un hameau situé à moins d'1 km du bourg centre, sur la même altitude mais de l'autre côté du talweg, côté nord. Il est constitué d'un groupement de maisons plutôt bien conservé et préservé de l'urbanisation récente. En outre, le hameau est localisé de telle sorte que le moindre déplacement routier donne lieu à une traversée du bourg centre.



Vue dans le hameau et depuis le bourg centre (cimetière)

### Points positifs :

- Aucune mesure de protection environnementale,
- Proximité intéressante avec le bourg centre et ses services et équipements,

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

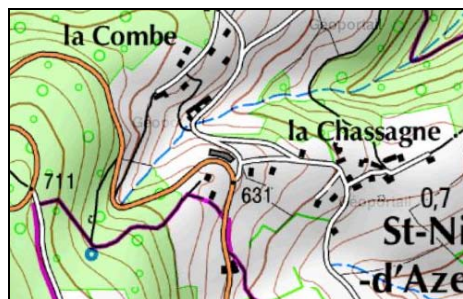
- Présence de terrains où la pente est moins importante qu'ailleurs et où des constructions pourraient convenir.

### Points négatifs :

- Voie communale en impasse depuis le bourg, qui oblige les automobilistes à le traverser pour se déplacer,
- Hameau de caractère qui n'est pas concerné par des constructions récentes,
- Terrain qui peut techniquement être constructible mais qui nécessiterait des terrassements importants et qui risquent de défigurer le site,
- Co-visibilité directe avec le centre-bourg.

**Ce secteur est à préserver de l'urbanisation, pour des raisons topographiques, patrimoniales et d'accessibilités.**

### ▪ *La Chassagne - La Combe :*



Source : site Géoportail

La Chassagne et la Combe forment deux petits hameaux à l'ouest du bourg centre et plus en amont sur la colline. La Chassagne est situé sur une crête descendante, en interfluve de deux talwegs, où les pentes sont moins inclinées mais où les constructions sont surplombées par un pan plus abrupt. Le hameau de la Combe est situé sur un pan de montagne assez incliné, sur l'autre versant du talweg.



Vues de la Chassagne

Le hameau de la Combe est constitué quasi exclusivement de maisons individuelles récentes bâties contre la paroi, ouvertes sur la vallée. Le bourg est nettement visible. Les pentes de la montagne sont inclinées et les déblais/remblais causés par l'urbanisation ont été importants. En outre, les aspects architecturaux des constructions forment un contraste saisissant par rapport à ceux du bâti ancien



Vues vers les constructions récentes du hameau de la Combe

### Points positifs :

- Urbanisation qui permet d'offrir un autre type d'espace ouvert, profitant des diversités de paysage dans la commune,

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

### Points négatifs :

- Constructions sur une pente assez inclinée,
- Contraste saisissant entre le bâti récent et ancien,
- Accessibilité rendue difficile, sur les hauteurs, surtout en temps de neige,
- Eloignement par rapport au bourg et nécessité de le traverser pour se rendre dans la vallée,
- Les constructions ne respectent pas l'inclinaison de la pente et favorisent sa fragilisation ainsi que l'écoulement des eaux,
- Visibilité depuis l'autre côté de la vallée et le bourg.

**Bien que déjà commencée et bien que le cadastre communal ait déjà prévu des emplacements à la Combe, l'urbanisation est à limiter au maximum voire à proscrire. Le non respect des pentes et l'éloignement du bourg rend ces secteurs moins stratégiques pour le développement de la commune.**

**Les hameaux du centre de la commune présentent des visages divers et ont été plus ou moins touchés par l'urbanisation récente. Les différences de visages, de paysages et de contraintes donnent à réfléchir sur les priorités à donner en termes de développement urbain et de zone constructible. Celle-ci est à privilégier dans le bourg ou les groupements proches. Toutefois, les extensions de bâtiments, réfections et changements de destination sont autorisés dans les secteurs qui ne seront pas classés comme constructibles par le projet de Carte Communale. Les annexes y sont cependant interdites.**

### 5.3 D'autres hameaux et lieux-dits plus isolés

#### ▪ *Les hameaux*

Ils sont nombreux dans la commune. Le territoire est grand et abrite plusieurs regroupements de maisons, souvent organisés autour d'anciennes exploitations agricoles et localisés sur les pans des vallons, en interfluve ou bien dans la vallée de l'Azergues. Les principaux hameaux sont :

- Nord de la commune : Le Montenet, Chez Nesme, Les Forêts, Chavanne, Le Château de la Porte, La Forèze,
- Partie centrale : Gouttelafay, Le Marton, La Collonge,
- Partie sud : Les Sauvages, Le Cantin, Le Gravier, Pramenoux, La Tour, Vergombet, (Le Charbonnier).

Ils se distinguent en trois types : ceux anciens et bien préservés, ceux qui mêlent bâtis anciens et récents et ceux qui sont exclusivement consacrés à l'habitat pavillonnaire (*voir carte sur la typologie des hameaux*).

#### Les hameaux plutôt bien préservés :

Ils sont peu nombreux et portent un certain caché au territoire. Il est intéressant de les maintenir comme tel et de les préserver de toutes constructions nouvelles. En sachant que le projet de zonage de la Carte Communale ne permettra pas d'empêcher les extensions en continuité du bâti déjà existant, à condition qu'il ne s'agisse pas d'annexes.



Chevenal



Les Sauvages

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES - Elaboration de la Carte Communale -



Collonges



Chez Nesme

Ces hameaux ne comportent pas ou très peu d'extensions récentes et, dans ce cas, celles-ci s'intègrent bien au bâti environnant.

## ▪ *Les regroupements urbains le long de la RD385*

De nombreux petits hameaux et lieux-dits se sont implantés le long de cet axe fréquenté (Lyon – Paray-le-Monial).



Vue du Magot et d'un accès direct à la RD385 pour une construction récente



Hameau du Gravier et de ses aménagements pour la circulation des piétons



Les bâtiments sont souvent anciens et sont construits le long de la voie, sans respecter de distances d'alignement. Des aménagements ont parfois été réalisés pour permettre la circulation des piétons et des vélos (voies cyclables). Nombreuses sont les limitations de vitesse à 70 km/h lors de la traversée de ses hameaux.

## ▪ *Les constructions isolées*

Les constructions isolées sont situées aux abords des hameaux ou constituent des exploitations agricoles, en activité ou qui ont changé de destination.



Construction isolée près de la voie ferrée au Magot et lieu-dit de Baculy (sud)



# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

### 6 Quelques éléments patrimoniaux et points noirs paysagers

#### 6.1 Les bâtiments patrimoniaux

La commune compte quelques bâtiments à fort caractère patrimonial qu'il convient de préserver de l'urbanisation. Aucun monument n'est classé ni inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

Nombreux sont les éléments qui marquent l'histoire de la commune et qui ont résisté aux siècles, qu'ils soient techniques, industriels, religieux... (voir carte sur le repérage des éléments patrimoniaux).



L'église du bourg



L'école publique



Ancienne usine dans le bourg



Madone, au Gravier



Anciens panneaux indicateurs sur les routes départementales, au Gravier puis dans le Bourg centre



# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES - Elaboration de la Carte Communale -



L'ancien lavoir à la sortie du bourg vers Chevenal



Château de Pramenoux



## Des châteaux dans la commune :



Château de la Porte



Monument aux morts dans le bourg



Ancien puits à Collonges

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES - Elaboration de la Carte Communale -

## Les croix et les calvaires :



Le Bourg



Montcenis



## La boucle de Claveisolles :



La boucle de Claveisolles est un élément technique remarquable du paysage. Il constitue une série de tunnels et de viaducs qui permettent de desservir Claveisolles sur la ligne Lyon - Paray-le-Monial, en s'éloignant quelques peu de la vallée de l'Azergues.

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

### 6.2 La présence de points noirs paysagers

Quelques éléments de la commune peuvent faire défaut. Même s'ils sont parfois fonctionnels et utiles, ils marquent leurs empreintes dans le paysage communal.

Des ruines encore présentes :



Gouttelafay



Chevenal



Montcenis



La Gare

Ces bâtiments peuvent être rénovés lors de changement de destination par des particuliers. Ils constituent également un potentiel d'accueil de population.

Des réseaux de distribution électriques et téléphoniques qui dénaturent le paysage :



Chevenal



Les hauts du bourg

Des bâtiments techniques pour les réseaux utiles mais qui se remarquent dans le paysage, malgré quelques efforts d'intégration :



Les Hauts de la Forèze



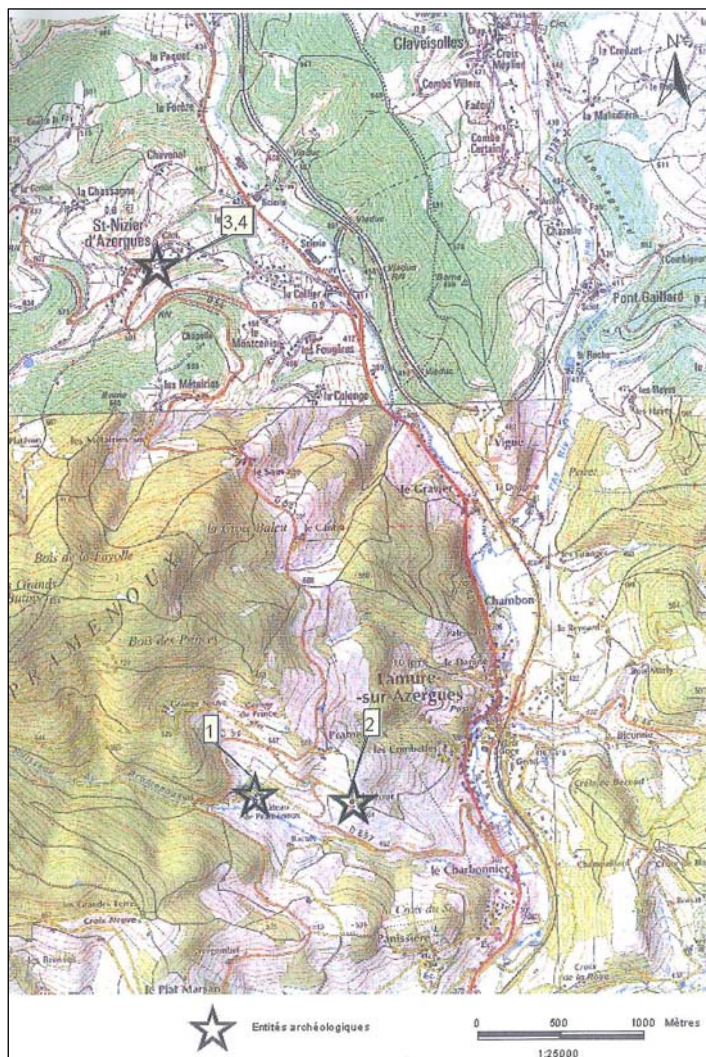
Les Sauvages

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES - Elaboration de la Carte Communale -

## 6.3 Le patrimoine archéologique

La commune accueille 4 sites archéologiques datant du Moyen-âge :

- Deux châteaux forts du Moyen-âge, sur Pramenoux et la Tour Ferme Goyard
- Un prieuré et une église du Moyen-âge sur le bourg





# Carte Communale de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES


## Repérage des éléments patrimoniaux

### Légende :


 Limites communales

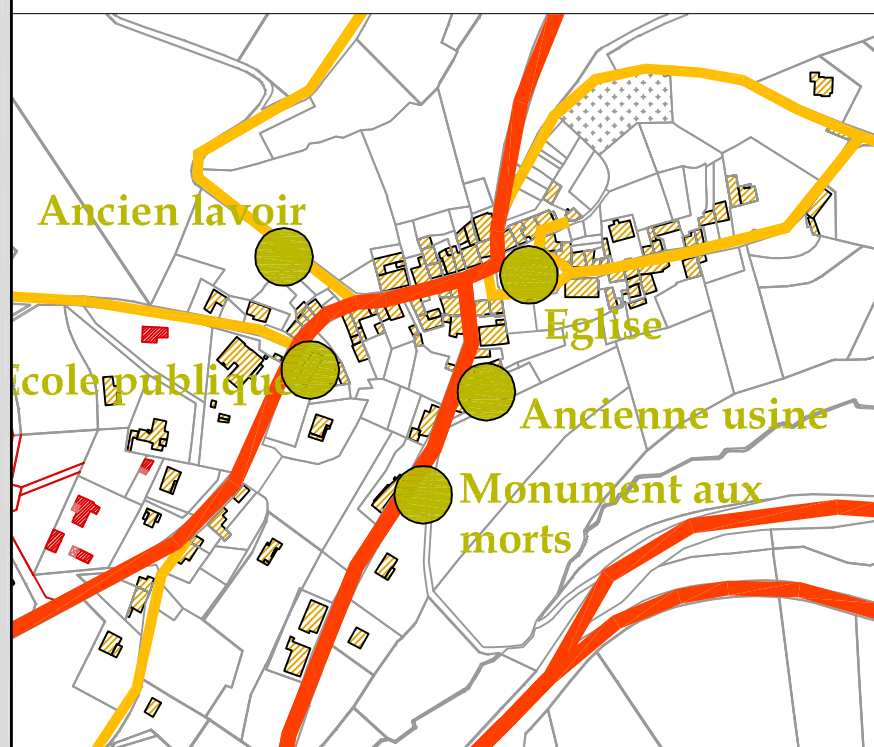
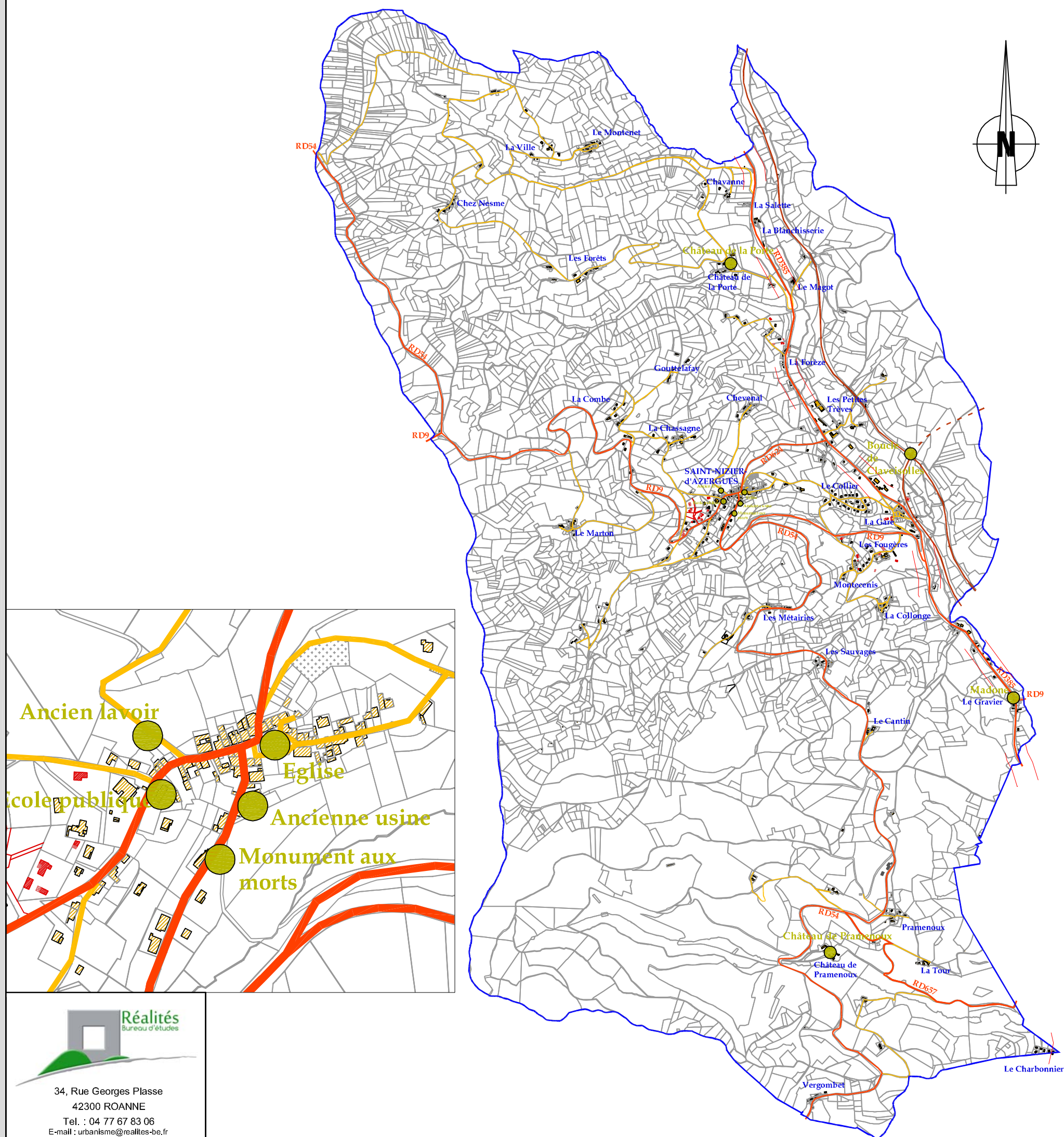
 Route départementale

 Voie communale

 Site à fort caractère patrimonial

 Bâtiments

 Nom des villages, hameaux et lieux-dits



34, Rue Georges Plasse  
42300 ROANNE  
Tel. : 04 77 67 83 06  
E-mail : urbanisme@realites-be.fr  
Dossier 36055 - février 2010

Echelle : 1 / 27 000

## **C - JUSTIFICATION DES CHOIX REALISES**

Selon les dispositions énumérées dans l'article R. 124-3 du Code de l'Urbanisme, les Cartes Communales « *délimitent les secteurs où les constructions sont autorisées et les secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles. Ils peuvent préciser qu'un secteur est réservé à l'implantation d'activités, notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées.* ».

### **1 Justification du projet communal**

#### **1.1 Historique des réflexions ayant permis la réalisation de la carte communale**

Le conseil municipal de Saint-Nizier-d'Azergues a décidé de se doter d'une carte communale par délibération du 8 Septembre 2008.

L'étude a commencé en Juin 2009, avec une présentation du diagnostic territorial le 25 Février 2010 et une présentation du diagnostic paysager le 14 Avril 2010. Le zonage a commencé cette même année.

Un arrêt de la procédure a été réalisé le temps de la réalisation du zonage assainissement. Ce dernier a été réalisé par la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Azergues et a été approuvé en 2011, entraînant la reprise de la procédure début 2012. Les consultations obligatoires ont été réalisées en 2012-2013, puis l'enquête publique en 2013 et l'approbation en Conseil Municipal en 2013.

#### **1.2 Les objectifs communaux**

Face aux enjeux et caractéristiques du territoire, mis en exergue au sein du diagnostic, les élus se sont positionnés sur l'évolution de leur commune. **Les principaux objectifs sont de poursuivre un rythme de croissance démographique légèrement inférieur, concentrer le développement sur le**

**bourg et à proximité, et le long de la RD 385 pour l'activité économique, prendre en compte les risques et nuisances et préserver les autres secteurs de la commune.**

#### **1.2.1 Poursuivre sur un rythme de croissance démographique et donc de logements légèrement inférieur à celui de la dernière décennie (1999-2008), en cohérence avec les orientations du SCOT du Beaujolais**

Les rythmes démographique et de production de logements ont été réalisés en fonction de la croissance observée entre 1999 et 2008, date de lancement de la carte communale.

La population de Saint-Nizier-d'Azergues représente 682 habitants en 2008, contre 638 habitants en 1999, soit 44 habitants supplémentaires. Ceci représente un rythme modéré de l'ordre de +0.7% par an.

Afin de permettre le renouvellement de la population, tout en tenant compte du desserrement des ménages, la commune souhaite poursuivre sur un rythme de croissance légèrement inférieur à celui de la dernière décennie, comme stipulé par le SCOT du Beaujolais.

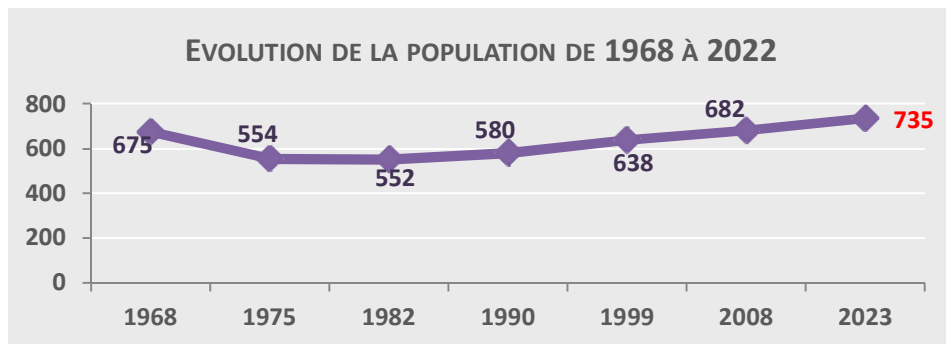
**La commune opte donc pour un rythme de croissance démographique, de l'ordre de 0,5 % par an.**

La carte communale a débuté en 2008, mais s'est arrêtée pour des raisons d'assainissement et va être opposable en 2013. Il convient donc de prévoir ce document pour une dizaine d'années à venir, soit vers 2023, et donc 15 ans au total (2008-2023).

**La commune accueillera un peu plus d'une cinquantaine d'habitants supplémentaires, pour s'orienter autour des 735 habitants en 2023.**

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -



La taille des ménages s'élève à 2,3 personnes en 2006 (*donnée non communicable par l'INSEE en 2008*), contre 2,5 en 1999. Etant donné le phénomène national de desserrement des ménages, la taille des ménages a tendance à baisser. Même si la commune a connu un certain rajeunissement de sa population ces dernières années, la tranche des 45-60 ans était importante en 2006, présageant d'un certain vieillissement à venir. Entre 1999 et 2006, la taille des ménages a baissé de 0,2 point, il est envisagé de partir sur cette même baisse de 0,2 point jusqu'en 2023. Aussi, nous estimons donc une baisse de ce taux et nous pouvons estimer une taille des ménages à 2,1 en 2023.

Le nombre de logements nécessaires maximum s'élève donc à 57 logements.  
 $735/2.1=350$  logements  
 $350-293$  logements en 2008= 57 logements à produire maximum

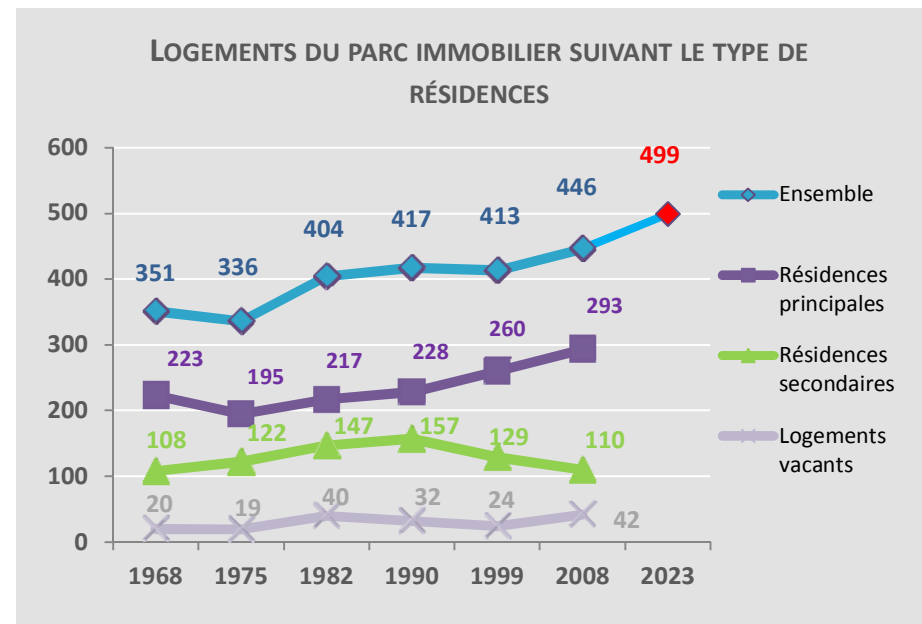
En terme d'évolution du nombre de logements, la commune compte 446 logements, dont 293 résidences principales. Le nombre de logements a augmenté de 33 logements entre 1999 et 2008. Ceci représente un rythme modéré de l'ordre de +0.9% par an, et d'une moyenne de 3,7 logements par an.

**La commune opte donc pour un rythme de croissance de logements légèrement inférieur, avec une moyenne de 3,5 logements par an.**

La carte communale prévoit le développement de la commune pour une dizaine d'années à venir, soit vers 2023, et donc 15 ans au total (2008-2023).

**La commune accueillera donc 53 logements supplémentaires, pour s'orienter autour des 500 logements en 2023.**

*Ce chiffre reste inférieur à celui prévu au maximum précédemment, se basant par rapport à l'évolution démographique souhaitée et la baisse de la taille des ménages.*



	1968 - 1975	1975 - 1982	1982 - 1990	1990 - 1999	1999 - 2008	2008 - 2023
<b>Taux annuel moyen de variation de la population</b>						
<b>SAINT-NIZIER-d'AZERGUES</b>	- 2,86 %	- 0,05 %	+ 0,63 %	+ 1,06 %	+ 0,77 %	<b>+ 0,50 %</b>
<b>Taux annuel moyen de variation des logements</b>						
<b>SAINT-NIZIER-d'AZERGUES</b>	- 0,83 %	+ 2,67 %	+ 0,40 %	- 0,11 %	+ 0,89 %	<b>+ 0,79 %</b>

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

### 1.2.2 Une déclinaison des besoins en logements, en tenant compte des projets réalisés ou en cours

Depuis le lancement de la carte communale, des projets ont vu le jour et sont donc à déduire des 53 logements supplémentaires envisagés.

Base de données Sitadelle

Année	Nombre de logements
2009	3
2010	6
2011	8
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>

**Il reste donc pour la période 2012-2023, 36 logements à produire, soit une moyenne de 3,3 logements par an.**

Il convient également de prendre en compte les projets en cours, déjà accordés en 2012, qui vont donc se concrétiser dans les années à venir. Il s'agit de permis de construire délivrés positivement.

1 : Il s'agit tout d'abord d'une opération de démolition-reconstruction sur le hameau du Collier. Cette opération, déjà bien engagée, prévoit la création de 2 logements. Ce projet entre tout à fait dans le cadre des objectifs du SCOT et de la loi SRU de renouvellement urbain et de « reconstruire la ville sur la ville ». Il s'agit en effet de la requalification d'une ancienne scierie. Le bâtiment va être démoli et laisser place à deux logements locatifs.

2 : Sur ce même hameau, un permis de construire a été validé sur la pointe de la zone.

**Ces 3 logements à venir se déduisent donc du nombre total de logements, et nous arrivons donc à 33 logements à produire.**



Photographie aérienne du secteur du Collier

### 1.2.3 Une prise en compte des possibilités d'aménagement du bâti existant

La commune est consciente sur le fait qu'elle enregistre d'un taux de logements vacants important mais dispose de peu de moyen direct pour intervenir. Il s'agit vraisemblablement de logements anciens qui ne répondent plus aux besoins de la population et/ou fortement endommagés. Leur remise sur le marché est donc plus longue et demande la mise en place d'actions spécifiques (démolition-reconstruction ou mises aux normes en vigueur notamment), que la commune seule n'est pas en mesure d'assurer.

Il est à noter que la commune délibère tous les ans pour majorer la valeur locative cadastrale des terrains constructibles, en vue de lutter contre la rétention foncière des terrains libres.

Concernant le bâti, elle a effectué une analyse de son parc de logements vacants et s'aperçoit qu'environ 8 logements minimum ont été réhabilités depuis 2008,

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

notamment en centre bourg. Ceci permet donc d'abaisser à priori le nombre des logements vacants autour de la trentaine.

Par ailleurs, la commune a comptabilisé une dizaine de logements vacants appartenant à des personnes âgées, parties habiter en maison de retraite, et dont le logement reste vide, mais sans volonté de le vendre ou le louer. Ceci présage également de problème de succession par la suite, pouvant prendre du temps et donc geler encore certains logements pour de nombreuses années.

**La commune compte 42 logements vacants en 2008, et estime ce nombre à 34 en 2012, avec les réhabilitations réalisées. Elle estime qu'une dizaine est bloquée sur le long terme (logements appartenant à des personnes ayant quitté leur logement pour des raisons de santé).** La commune espère retrouver son seuil des années 99 et redescendre autour d'une vingtaine de logements vacants. Cela représente un effort important en seulement 10 ans. Il faut préciser que des logements vacants ne sont pas habitables en l'état et ne disposent pas d'une superficie suffisante. Il convient donc parfois de regrouper des logements pour ne faire qu'un seul logement répondant aux normes d'aujourd'hui. **Dans ce cadre, la commune envisage de voir remettre sur le marché une dizaine de logements vacants, mais avec les regroupements nécessaires, représentant seulement 7 logements réels nouveaux.**

La commune va en parallèle réfléchir à la taxation de certains logements pour débloquent des situations. La commune ne dispose pas des moyens financiers pour intervenir directement sur ces logements, achat, rénovation,... mais engage des actions sur le domaine public, sur le fonctionnement, l'aménagement et l'embellissement du centre bourg et espère ainsi avoir des retombées sur les privés pour remettre sur le marché des logements vacants, il s'agit d'une action indirecte intéressante et nécessaire.

**L'ambition de remise sur le marché des logements vacants de 10 logements permettrait de faire baisser le taux de logements vacants à 24 en 2023. Ceci permet de créer 7 logements dans le bâti existant (nombre inférieur lié au nécessaire regroupement des logements et des surfaces pour disposer d'un logement répondant au confort d'aujourd'hui).**

Cette ambition est cohérente avec l'évolution des logements vacants sur la commune depuis 1968, qui montre davantage une tendance d'une vingtaine de logements vacants, à l'exception de la période 1982-1990.

**En conclusion, il reste à prévoir en construction neuve, un potentiel pour accueillir 26 logements.**

### 1.2.4 Une définition des zones constructibles proches du bourg et des zones économiques existantes

La commune souhaite accueillir de nouveaux logements tout en conservant son cadre de vie et son paysage semi-montagnard. Pour cela, l'objectif de la commune est de concentrer le développement de l'urbanisation dans le centre bourg.

**Les élus souhaitent limiter l'étalement urbain, afin de préserver le cadre de vie de la commune. Aussi, l'objectif principal de la carte communale est de restreindre le développement pour le concentrer sur les secteurs déjà urbanisés, et ainsi exploiter les dents creuses des principaux secteurs constructibles, sans permettre des extensions importantes.**

**Pour cela, leur volonté est de privilégier le développement de l'urbanisation sur le bourg, de manière à conforter sa position de centralité communale.** En effet, ce centre dispose d'équipements (école notamment), de commerces et de services qu'il convient de conforter.

Il s'agit également d'utiliser au mieux les réseaux existants et de limiter les coûts engendrés par le développement de hameaux éloignés. La création de deux unités de traitement des eaux usées sur le bourg en 2012 par la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Azergues favorise la desserte en réseaux et permet de conforter le développement du bourg.

La commune envisage des aménagements pour le bourg, notamment à destination des entrées de bourg et des équipements. Elle met d'ailleurs en place un droit de préemption en ce sens.

Conforter le développement de l'habitat sur le bourg, c'est ainsi profiter des impacts de ces aménagements pour favoriser le comblement des dents creuses et favoriser la remise sur le marché des logements vacants présents.

Enfin, le bourg bénéficie également d'une bonne desserte routière, avec le passage de la RD 624, la RD54 et de la RD 9, propice au développement d'une centralité.

Aussi, le projet de la carte communale consiste à contraindre principalement le développement de l'urbanisation sur le bourg. **En dehors du bourg, le choix de la municipalité est de concentrer le développement de l'urbanisation autour des hameaux principaux situés au centre de la commune, entre le bourg, fort**

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

potentiel et la RD 385, axe de développement principal (à vocation économique).

Cette volonté s'est traduite par la définition des critères suivants :

- La proximité et l'accessibilité au bourg de Saint-Nizier
- La proximité avec la zone économique de la Gare
- La proximité avec la RD 385, axe structurant de desserte permettant notamment de rejoindre la commune de Lamure-sur-Azergues et sa desserte en transport collectif (en direction notamment de Lozanne, Lyon et Paray-le-Monial)

Trois secteurs ont été définis en fonction de ces critères.

**Afin de respecter la volonté municipale de limiter l'étalement urbain et de préserver le cadre rural de la commune, les zones constructibles sont situées sur un tissu urbain existant, plus ou moins important ou organisé, uniquement en comblement de dent creuse dans ces secteurs, sans extension possible.** Il ne s'agit donc pas d'extension urbaine, mais uniquement de disponibilités présentes au sein du tissu existant ou en continuité.

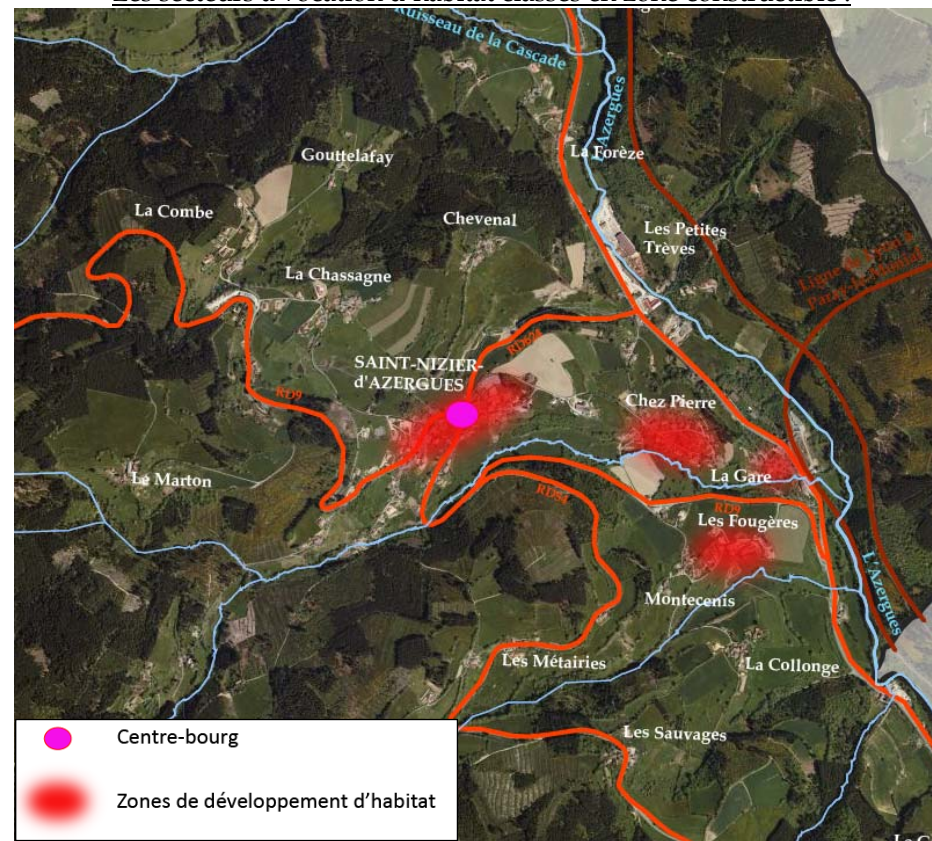
**Chez Pierre** est un secteur proche du bourg et accessible depuis les VC 37 et 41. Il est également proche de la RD 385. Il s'agit d'un lotissement communal dans lequel le règlement du lotissement s'applique toujours. Cette zone est entièrement construite. L'objectif reste de marquer dans la carte, le lotissement communal réalisé, en tenant compte de l'historique de la commune. Seules des annexes restent donc possibles.

**Le secteur du Collier** est également classé en zone constructible, dans la mesure où il est localisé à proximité de la RD 385 et de la zone économique. Il est de plus relié au bourg par la VC 37. Hameau ancien, avec des constructions récentes (*projets évoqués précédemment de démolition-reconstruction et d'un nouveau logement*). L'objectif est donc de prendre en compte les opérations en cours, opération de renouvellement urbain tout à fait cohérente avec les ambitions du SCOT et qui ne pourraient voir le jour en zone inconstructible (*même si ces projets sont aujourd'hui actés*). Les disponibilités restent donc faibles.

**Les Fougères** est un quartier construit entre le bourg et la RD 385, desservi par la RD 9. C'est le plus petit espace constructible. Il est pratiquement entièrement

construit, à l'exception deux parcelles représentant 1 520 m<sup>2</sup> et disposant de certificats d'urbanisme positifs.

Les secteurs à vocation d'habitat classés en zone constructible :



# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

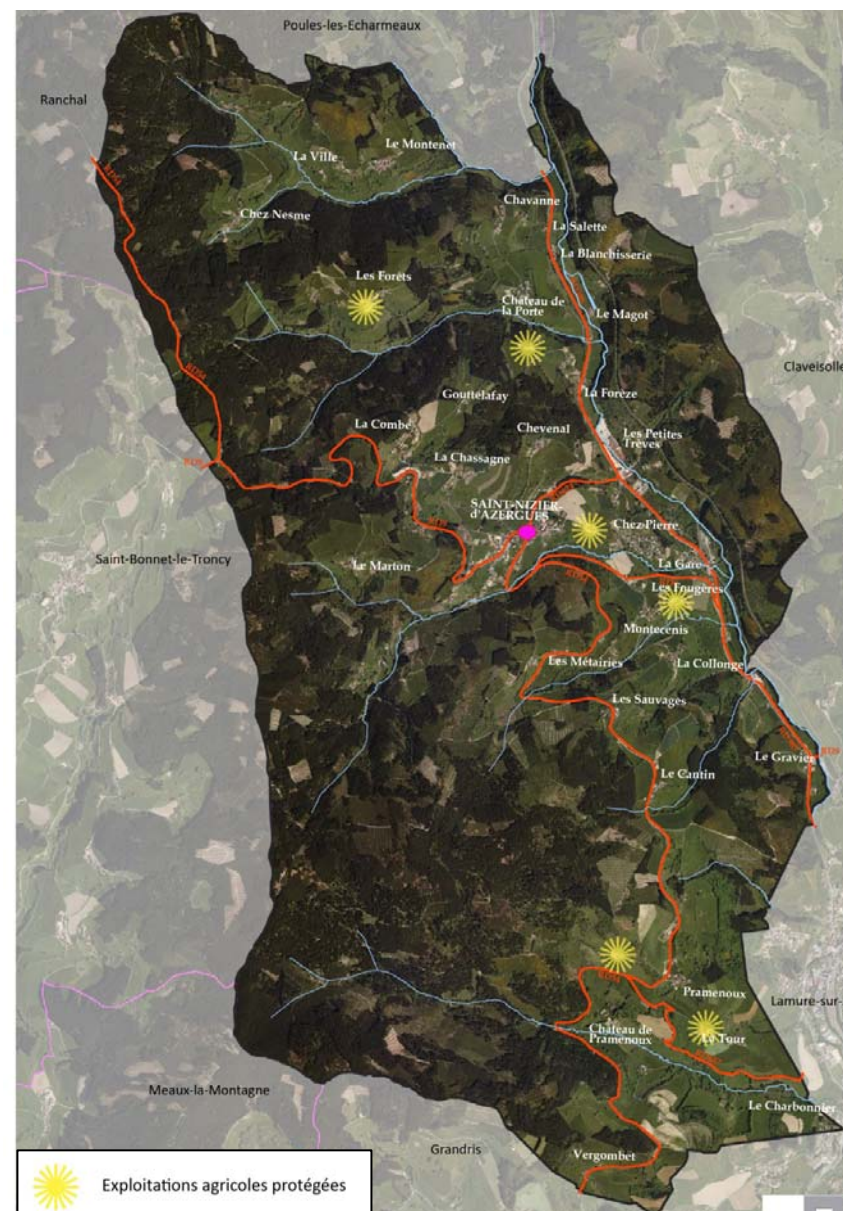
### 1.2.5 Une préservation du caractère rural de la commune

Le territoire communal s'étend sur 2 423 hectares et comporte de nombreux écarts et hameaux. Il est nécessaire de rappeler que la commune est concernée par la loi Montagne, visant une protection de l'agriculture et une urbanisation en continuité de l'existant.

**La volonté municipale est de préserver les secteurs comportant peu de constructions, en particulier les écarts pour limiter le mitage.**

Par ailleurs, en rapport avec les orientations de développement du bourg et des secteurs proches, les hameaux plus éloignés et donc plus difficiles d'accès et/ou moins desservis en réseaux sont préservés. Il s'agit notamment des hameaux de Montenot, Chez Nesme, la Forèze, le Paquet au Nord, la Combe, la Chassagne, Chevenal, le Marton au centre, les Métairies, la Collonge, les Sauvages, Pramenoux, le Charbonnier et Vergombet au Sud.

Dans l'objectif de préserver le cadre de vie de la commune, la municipalité souhaite également préserver les secteurs comportant des exploitants agricoles, à l'exception du hameau des Fougères, du fait de son équipement et de sa proximité avec le bourg. Cependant, le zonage se limite à l'existant, n'aggravant donc pas la situation actuelle. Les hameaux des Forêts et du Château de la Porte sont quant à eux protégés.



# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

### 1.2.6 Permettre le développement économique de la commune

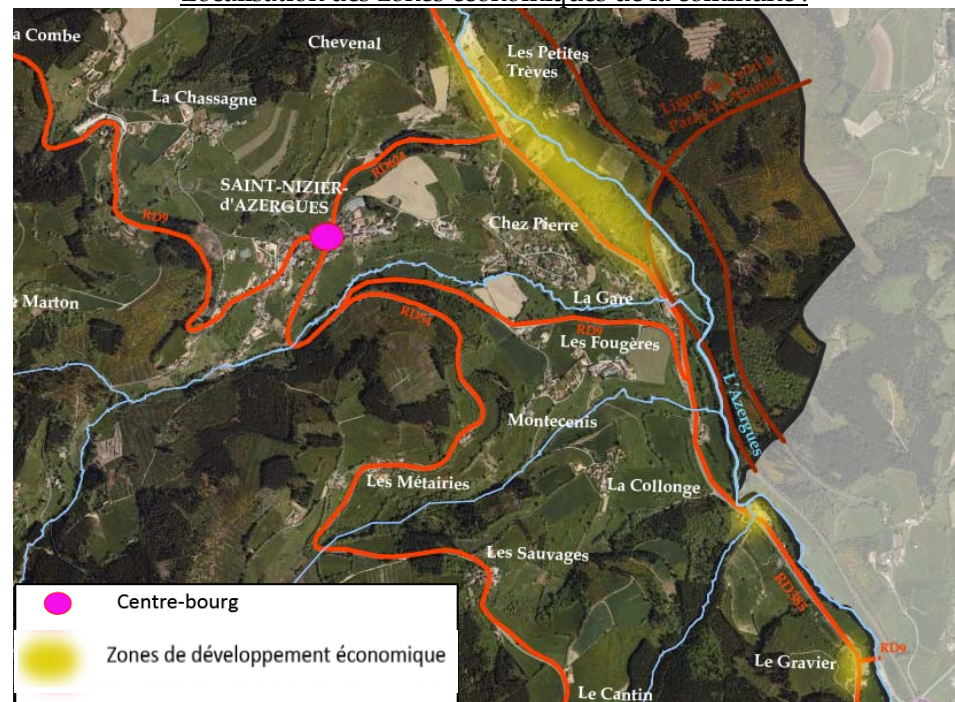
La compétence économique est confiée à la Communauté de Communes.

La commune dispose d'un petit pôle d'emplois assez développé, réunissant un peu plus d'une quarantaine d'établissements. Elle dispose également d'une petite zone artisanale à côté de l'ancienne gare.

**L'objectif de la municipalité est de permettre à ces entreprises de se pérenniser, en permettant leur évolution sur le site. La commune souhaite ainsi s'inscrire dans le schéma de développement économique intercommunal et de permettre des évolutions des entreprises présentes sur le territoire.**

La Communauté de Communes prévoit le développement économique de trois communes, dont Saint-Nizier-d'Azergues. Le projet doit donc tenir compte de cet objectif.

Localisation des zones économiques de la commune :



**Conformément aux objectifs des élus de limiter l'étalement urbain, un zonage spécifique à vocation économique a été défini sur les zones déjà urbanisées.**

Il s'agit de trois zones en grandes parties construites, mais accueillant quelques disponibilités. Elles sont exclusivement localisées le long de la départementale RD 385, axe structurant sur lequel s'appuie le développement économique de la commune. L'essentiel de ce zonage à vocation économique est localisé à hauteur du bourg sur le secteur de la Gare. Les autres secteurs visent uniquement la pérennisation d'entreprises en place et leur développement sur site.

### 1.2.7 Une prise en compte des nuisances et risques

La commune est concernée par plusieurs risques : sismique, retrait-gonflement d'argile, mouvements de terrains, inondation. Elle est également concernée par une infrastructure bruyante : la RD 385.

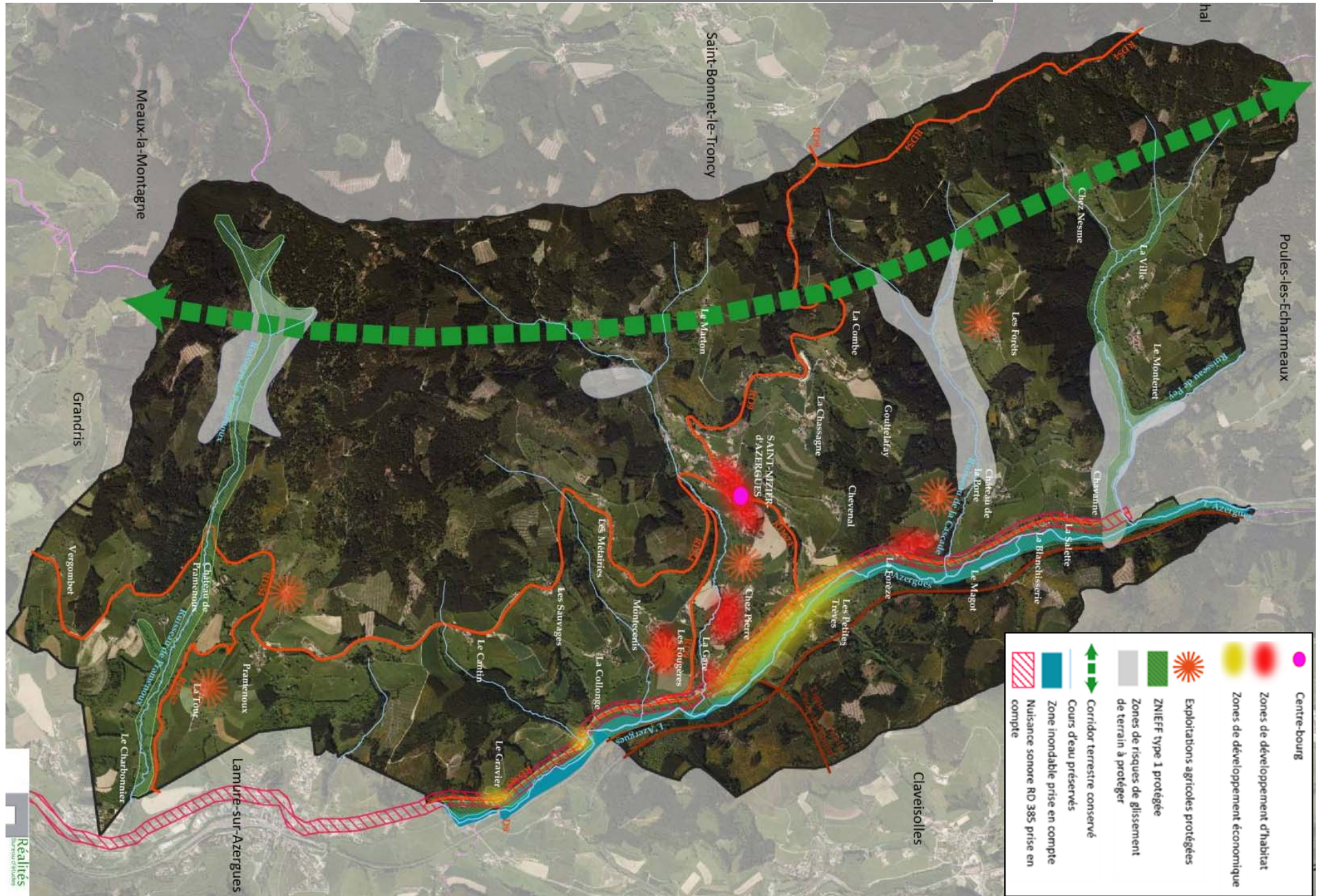
L'un des objectifs de la carte est de prendre en compte et intégrer ces risques et nuisances dans le projet, de manière à établir un zonage approprié.

### 1.2.8 Une préservation des espaces naturels

Afin de préserver la cadre rural de la commune, qui participe à son identité, la municipalité a souhaité établir la carte communale en fonction des enjeux paysagers. Les zones constructibles ont ainsi été réalisées en fonction de ces enjeux et permettent peu d'extension.

Les espaces naturels faisant l'objet de protections particulières sont protégés, notamment les bords des cours d'eau, le corridor terrestre à l'Ouest et la ZNIEFF de type 1.

**- Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -**  
**Elaboration de la Carte Communale -**



### **1.2.9 Un aménagement du centre bourg**

La municipalité entend améliorer le fonctionnement du centre bourg ainsi que son aspect paysager. Dans ce cadre, la commune envisage de permettre d'étoffer son secteur de loisirs dans le futur, secteur au Nord du bourg, entre le cimetière et l'école. Des possibilités d'extension du cimetière sont également non compromises.

La commune envisage également d'améliorer l'aménagement paysager de ses entrées de bourg, notamment côté Est, entrée principale rejoignant la RD 385.

Des liaisons modes doux sont projetées entre les divers équipements, notamment le secteur Nord (Mairie, école, aire de jeux) et le secteur Sud (espace communal utilisé pour les festivités).

Enfin, la commune désire améliorer la desserte en réseaux du bourg. Il s'agit surtout de la réalisation de deux unités de traitement des eaux usées par la communauté de communes, compétente en la matière.


Pour cela, la commune a décidé de mettre en place le droit de préemption sur certaines parcelles.

**Ces projets d'aménagement et d'embellissement du centre bourg ont également pour objectif d'inciter les propriétaires ou investisseurs à réhabiliter et remettre sur le marché certains logements vacants, comme envisagé précédemment. L'action directe de la commune reste difficile sur les logements, la commune n'ayant pas les moyens financiers d'acquérir et de réhabiliter certaines constructions, mais son investissement sur l'espace public peut jouer en faveur d'une remise sur le marché de certains logements.**


# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

### Orientations d'aménagement du Bourg

 Zone constructible

 Jardins préservés

 Secteur d'équipements à renforcer :  
équipements sportifs, aire de jeux,  
parking, aménagement de l'entrée de  
bourg, extension du cimetière

 Cours d'eau préservés

 Disponibilités

 Projet de liaison piétonne



## 2 La justification de la délimitation des secteurs constructibles

Dans les secteurs constructibles, les autorisations d'occupation et d'utilisation du sol sont instruites et délivrées sur le fondement des Règles Générales d'Urbanisme (articles R. 111.1 à R. 111.24 du Code de l'Urbanisme).

### 2.1 Le bourg de Saint-Nizier-d'Azergues

- Les enjeux et contraintes s'appliquant au secteur :

Un enjeu d'entrée de bourg concerne cette zone constructible, notamment depuis les routes départementales RD 9, RD 624 et RD 54.

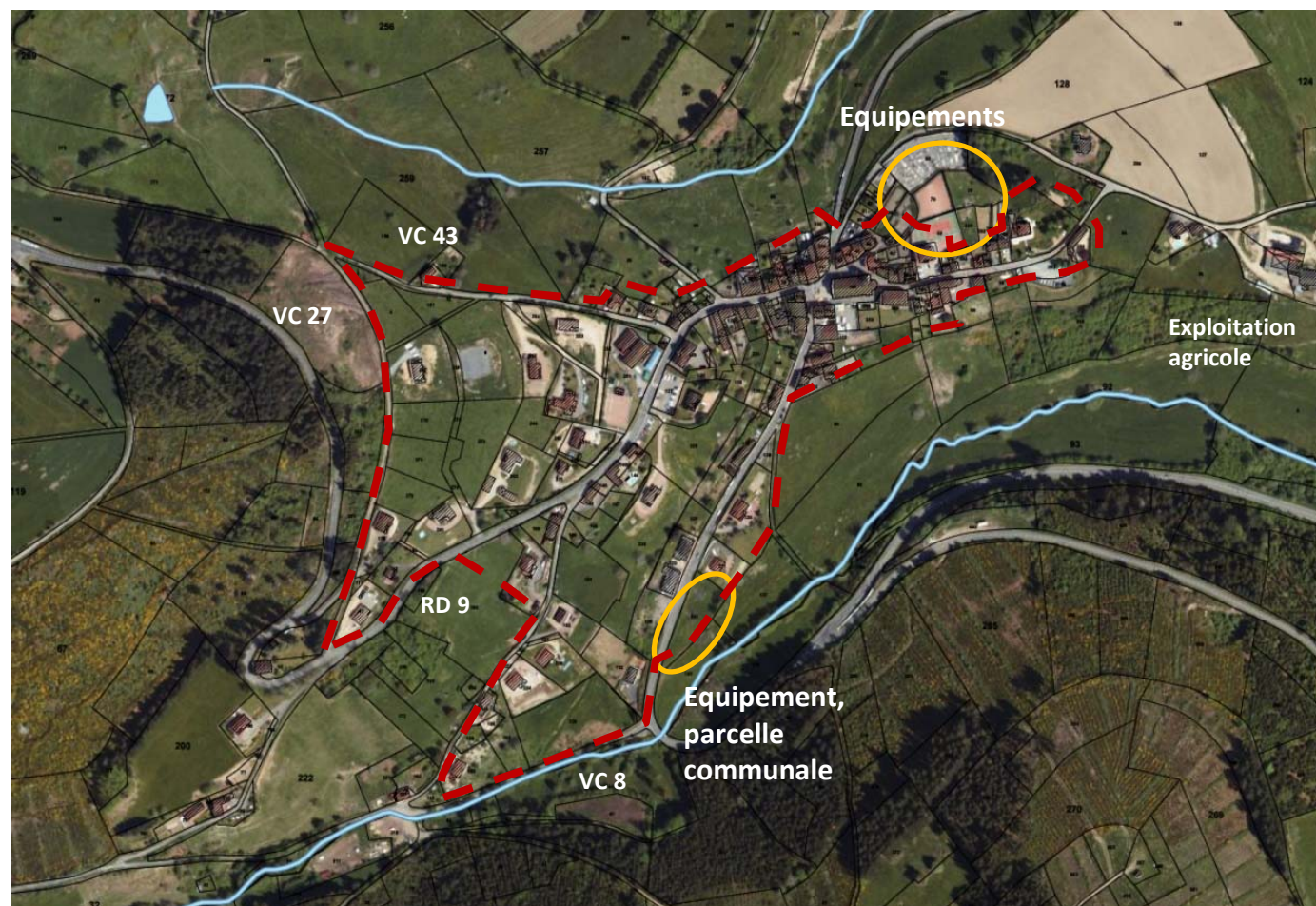
Un enjeu de préservation d'une exploitation agricole est également présent. En effet, s'il n'y a pas d'exploitation au sein du tissu existant, une exploitation agricole est toutefois située plus à l'Est du bourg. Il s'agit donc de ne pas délimiter de zone constructible trop proche de ces bâtiments et respecter une distance d'éloignement, conformément à la Loi d'orientation agricole.

- Les objectifs du projet communal

Le bourg de Saint-Nizier-d'Azergues est constitué d'un bourg ancien et d'extensions plus récentes de l'urbanisation sur la partie Ouest.

Le projet de la commune est de densifier le bourg, afin de conforter sa position de centralité communale. Ainsi, des disponibilités présentes essentiellement en dents creuses permettent de répondre à cet objectif.

L'objectif est également de préserver le bâti ancien et la silhouette du bourg, notamment sur la partie Est, où l'urbanisation s'est peu développée en extension du bourg ancien.



# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

### - Justification de la limite de la zone constructible

**Sur la partie Ouest**, la limite de la zone constructible reprend celle du tissu urbain. Il s'agit de limites structurantes, qui se calent sur des voies : la VC 27 à l'Ouest, la VC 43 au Nord, la RD 9 et la VC 8 au Sud. La limite de la zone constructible à l'Ouest intègre les parcelles desservies en réseau, notamment en matière de réseau électrique, les parcelles situées de l'autre côté de la VC 27 n'étant pas desservies par ce réseau.

**Au Sud-Ouest**, la zone prend en compte les terrains communaux nécessaires à la vie du Bourg, lieu de nombreuses manifestations.

**Côté Est**, il s'agit davantage de préserver le bâti ancien et la silhouette du bourg. La limite de la zone constructible se cale ainsi au Sud-Est au plus près des constructions bâties, du fait de la contrainte topographique et des enjeux paysagers. Au Nord-Est, elle se cale également à la maison bourgeoise présente en intégrant ses dépendances, piscine et parc arboré. La zone constructible ne va pas jusqu'en limite de propriété et jusqu'à la voie communale, permettant ainsi par la suite d'envisager des orientations d'aménagement sur la qualité de l'entrée Est du bourg.

L'objectif est également de permettre d'étendre le pôle d'équipements déjà présent (cimetière, terrains de sports et de jeux...).

Cette délimitation de la zone constructible permet également de conserver une distance raisonnable entre le tissu urbain et l'exploitation agricole, de manière à ne pas aggraver les nuisances.

**Sur la partie Sud-Est**, la délimitation de la zone constructible se réalise le long des dernières parcelles urbanisées ou aménagées, de manière à intégrer l'ensemble du tissu urbain dans la zone.

### - Les disponibilités du bourg :

1 Cette parcelle est intégrée dans la zone constructible car il s'agit d'une dent creuse qui dispose d'un accès le long de la voie. Il s'agit donc d'un espace déjà intégré dans l'espace urbain.

2 Ces deux parcelles sont incluses dans la zone constructible afin de marquer la continuité de l'enveloppe urbaine en limite des voies communales. La pente permet également des constructions à cet emplacement.

3 Il s'agit d'une dent creuse située à l'intérieur de l'enveloppe urbaine. Son accès se fait par une voie de desserte, côté Ouest.

4, 5 Même configuration que la parcelle précédente, il s'agit de disponibilité résultant d'un projet de construction privée.

6 Une grande partie de la parcelle connaît une topographie très accidentée. Cependant, la partie la plus au Nord est relativement préservée. Son intégration dans la zone urbaine permet d'harmoniser la morphologie urbaine de l'entrée de bourg.

7 Cette parcelle fait l'objet d'une rétention foncière de la part du propriétaire. Il s'agit en effet d'une grande dépendance de l'habitation présente à proximité. Toutefois, il s'agit de terrains situés au cœur du bourg et de la zone constructible.

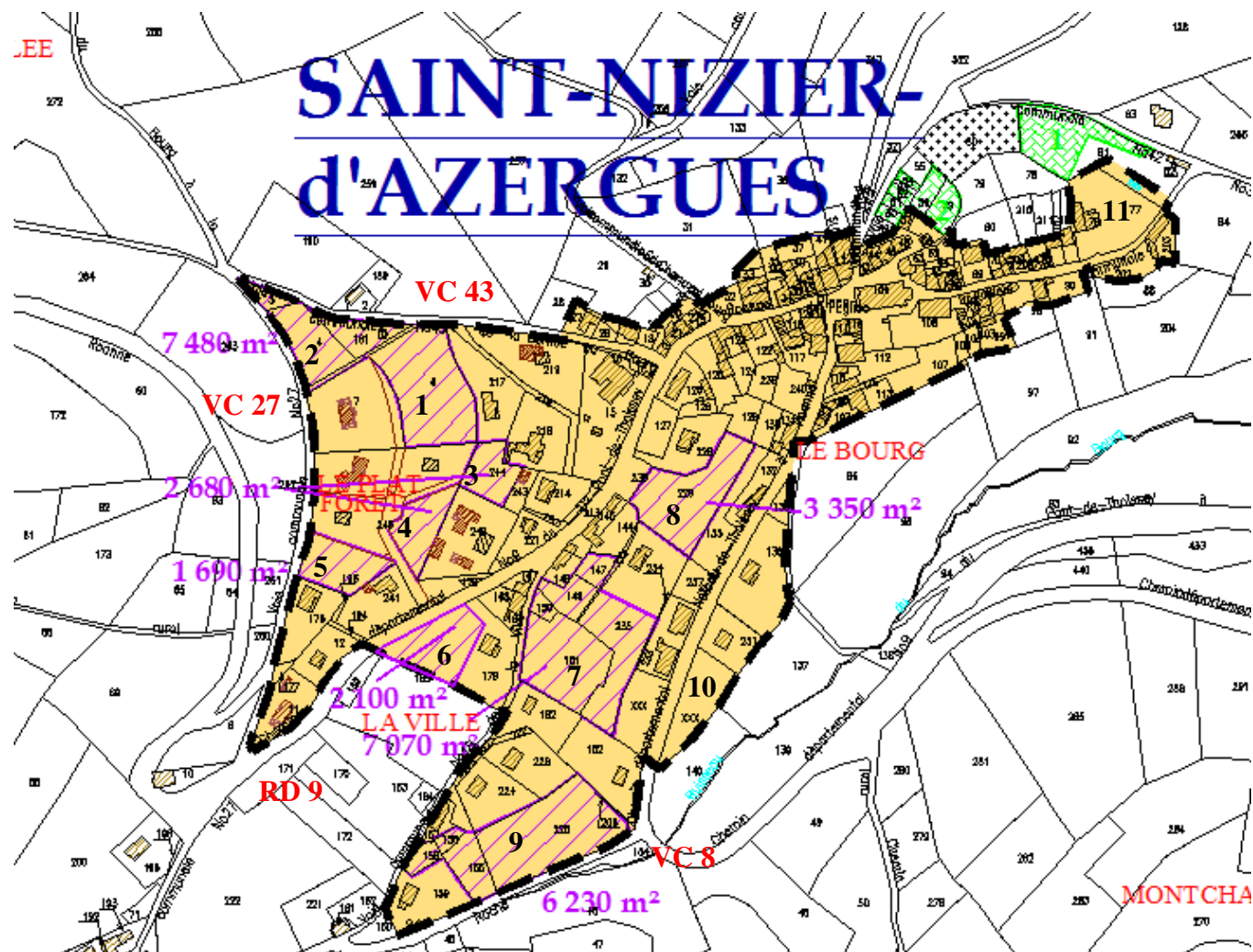
8 Seule la partie Nord est constructible, la partie la plus au Sud étant trop pentue.

9 Ces parcelles sont intégrées à la zone constructible, de manière à harmoniser la silhouette urbaine, et à se baser sur une limite structurante de voirie, les parcelles étant équipées.

10 Il s'agit du terrain communal utilisé comme équipement, comme lieu de nombreuses manifestations et dont l'objet n'est pas de construire de l'habitat. Cette parcelle ne fait pas partie des disponibilités.

11 Il s'agit d'une parcelle ajoutée à la suite de l'enquête publique (*réserve du commissaire enquêteur*), mais l'objectif est en fait d'intégrer les dépendances de la construction principale notamment la piscine, sans réelle possibilité de construction nouvelle ce qui dénaturerait cette bâtisse ancienne, l'entrée de bourg reste toutefois préservée.

- Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -  
Elaboration de la Carte Communale -



- Une bonne desserte en voirie et réseaux

Deux unités de traitement vont être réalisées prochainement pour le bourg, par la Communauté de Communes, ainsi que le linéaire de réseaux correspondant. Ainsi, cette zone sera prochainement raccordée en assainissement collectif, programmation réalisée et travaux prévus prochainement. La desserte en eau potable, défense incendie et électricité est suffisante pour les projets envisagés.

## 2.2 Le hameau Chez Pierre

- Les enjeux et contraintes s'appliquant au secteur :

Il s'agit principalement d'une opération de lotissement communal réalisé dans les dernières décennies. Le règlement du lotissement est toujours applicable. Il se localise également à proximité du ruisseau du bourg.

Le secteur est également concerné par la présence d'une exploitation agricole à l'Ouest. Il faudra donc veiller au respect d'un périmètre adapté entre la zone constructible et cette exploitation, soit une distance de 100 mètres minimum.

- Les objectifs du projet communal :

Ce secteur occupe une place stratégique, entre le bourg et la RD 385. Il s'agit de prendre en compte l'historique de la commune et la réalisation de ce projet communal. Il n'y a pas de disponibilité sur ce secteur. L'objectif premier est de permettre la construction d'annexes. Le règlement du lotissement permet de poser un certain nombre de règles et contraintes.

- Justification de la limite de la zone constructible :

La délimitation de la zone constructible a été réalisée au plus près des habitations présentes, en fonction des parcelles. Il ne prend ainsi en compte que le tissu urbain existant. Le projet n'a pas d'impact sur l'exploitation agricole puisqu'il ne s'étend pas dans sa direction.

**En partie Sud**, le zonage préserve une zone tampon avec le cours d'eau, ruisseau du bourg. En suivant les parcelles, construites en alignement et en retrait de la voie, cette limite de la zone permet la construction d'annexes.

**Côté Ouest**, le zonage ne prend en compte que le tissu existant et ne s'étend pas, afin de ne pas compromettre le développement potentiel de l'exploitation agricole présente (GAEC). Cela représente également une zone tampon avec l'urbanisation du bourg.

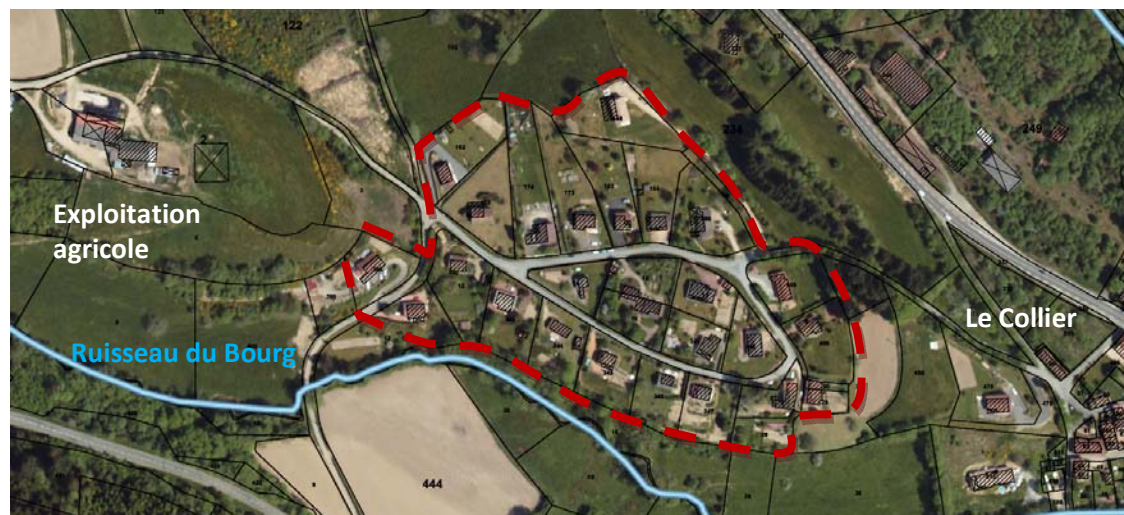
**En partie Nord**, le zonage est établi en fonction des parcelles construites, qui sont principalement en lanière. Ce type de zonage permet donc éventuellement la possibilité de réaliser des annexes, les divisions foncières étaient extrêmement difficiles du fait de la topographie fortement accidentée et de la localisation des constructions actuelles et de leur accès.

**Sur la partie Ouest**, ce zonage au plus près des constructions démontre la volonté de la commune de ne pas encourager un développement linéaire en direction du Collier, le long de la voie communale.

Ce zonage permet donc de contenir le développement de ce quartier.

- La desserte en voirie et réseaux :

L'ensemble du secteur est en assainissement autonome, impliquant un développement modéré de la zone.



# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

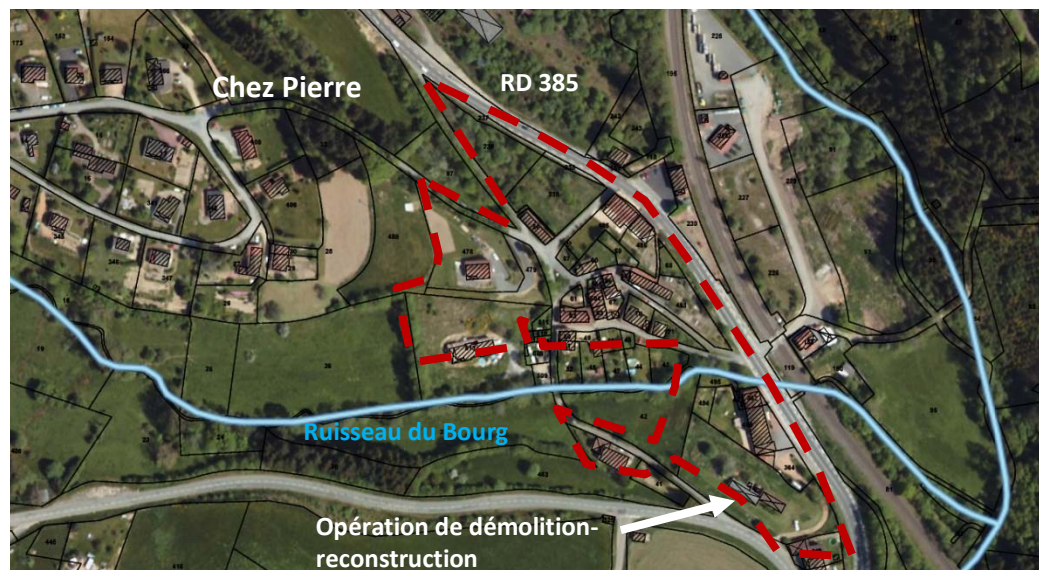
### 2.3 Le hameau Le Collier

#### - Les enjeux et contraintes s'appliquant au secteur :

Le Collier revêt des enjeux stratégiques importants pour la commune, entre la RD 385, le bourg et la zone économique. Localisé en bordure de la RD 385, il est directement accessible depuis cette dernière et depuis la RD 9, allant notamment en direction du bourg. En dehors d'une desserte intéressante, le Collier se situe également au Sud de la principale zone économique de la commune, avec une urbanisation située en partie en bordure de voie départementale. Il y a donc des enjeux d'image de la commune depuis la voie.

De plus, il s'agit d'une urbanisation accueillant une certaine mixité de fonctions (habitat, activité commerciale...). Le classement en zone constructible permet donc une certaine souplesse.

La zone présente également des enjeux liés à la préservation de la ripisylve du cours d'eau, qui traverse la zone d'Ouest en Est.



#### - Les objectifs du projet communal :

L'objectif est de profiter de la localisation de ce secteur pour l'étoffer. Il s'agit également de prendre en compte les projets en cours sur ce secteur, notamment l'opération de démolition d'une ancienne scierie et la construction de logements locatifs à la place. Cela se traduit par peu de disponibilités, mis à part les projets en cours. Il s'agit de plus de permettre une densification des parcelles et la création d'annexes.

#### - Justification de la délimitation de la zone constructible :

La zone constructible a été définie au plus près des constructions présentes et sur des terrains sans grande valeur agronomique.

**Sur la partie Nord**, les parcelles n°236 et 238 ont été intégrées à la zone. Un permis de construire est accordé et a été pris en compte dans le projet de carte communale.

**Sur la partie Est**, la limite de la zone suit la RD 385, limite structurante et véritable frontière à l'urbanisation.

**Sur la partie Ouest**, la zone délimitée se cale au plus près des habitations, de manière à préserver une zone tampon entre le Collier et le secteur de Chez Pierre.

**Au Sud-Ouest** également le zonage au plus près des constructions permet de dégager une zone tampon le long du cours d'eau, ruisseau du bourg.

**Sur la partie Sud**, la parcelle n°74 est intégrée à la zone. Il s'agit en effet d'une ancienne scierie qui va être démolie et remplacée par deux logements locatifs. Ce projet possède un accès indépendant et évite ainsi la création d'un nouvel accès sur la route départementale.

Cette limite de zone, au Sud, permet également d'éviter un développement linéaire en parallèle de la route départementale.

**De manière générale, la présence de la RD 385 n'implique pas de recul particulier au titre de l'article L.111-1-4 du code de l'urbanisme, puisqu'il s'agit d'une zone urbanisée. La délimitation se cale à l'existant et au projet accordé et englobe donc uniquement la partie actuellement urbanisée.**

#### - La desserte en voirie et réseaux :

Aucun accès supplémentaire ne sera créé sur la RD 385.

L'ensemble du secteur est en assainissement autonome, impliquant un développement modéré de la zone.

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

### 2.4 Le hameau des Fougères

#### - Les enjeux et contraintes s'appliquant au secteur :

Ce secteur se situe à proximité de la RD 385 et est desservi par la RD 9, rejoignant le bourg. L'un des enjeux importants du hameau est la présence d'une exploitation agricole à proximité. Il existe également des enjeux paysagers, puisque le hameau est visible depuis la RD 9 et se situe peu avant l'entrée du bourg.

#### - Les objectifs du projet communal :

Il s'agit de prendre en compte ce secteur bâti à proximité du bourg et de la RD 385, en tenant compte des projets en cours, un certificat d'urbanisme positif a notamment été délivré sur une parcelle, mais surtout avec la volonté de permettre à un artisan de se développer sur la zone. **Aucune extension de zone constructible n'est envisagée mais uniquement le comblement de dent creuse.**

#### - Justification de la délimitation de la zone constructible

Le périmètre de la zone constructible est défini au plus près des constructions présentes. Il se cale sur une limite structurante en partie Ouest, la VC 30.

**Au Sud-Est**, la présence de l'exploitation agricole implique un zonage au plus près des constructions. Ainsi, le projet ne compromet pas le développement de l'exploitation agricole (GAEC) et ne provoque pas davantage de nuisances. Le zonage ne permet pas de nouvelles constructions proches de cette exploitation.

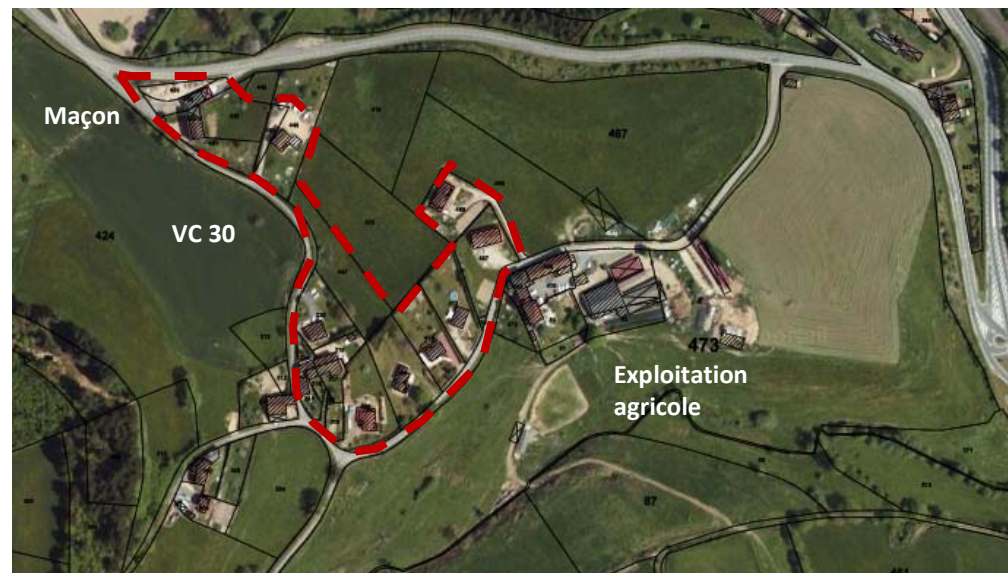
**En partie Nord**, la délimitation de la zone inclue les parcelles n°449 et 451, afin de prévoir l'extension d'un artisan maçon, implanté sur la parcelle voisine.

La parcelle n°447 est intégrée dans la zone, puisqu'elle est aujourd'hui construite.

La parcelle située de l'autre côté de la VC 30, n°311, n'est pas prise en compte afin de délimiter une zone en fonction des voiries, frontière structurante du hameau.

#### - La desserte en voirie et réseaux :

L'ensemble du secteur est en assainissement autonome, impliquant un développement modéré de la zone.



# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

### 2.5 Le secteur de La Gare-Le Collier

- Les enjeux et contraintes s'appliquant au secteur :

Il s'agit de l'un des principaux secteurs économiques de la commune. Implanté le long de la RD 385 et à proximité des carrefours avec la RD 624 et la RD 9, cette zone se situe à un emplacement stratégique. Le développement de cette zone représente ainsi un véritable potentiel pour la commune.

L'autre principal enjeu concerne le risque d'inondation de l'Azergues, qui empiète sur une partie de la zone économique.

- Les objectifs du projet communal :

Le projet communal a pour objectif de conforter et pérenniser les entreprises existantes. Des disponibilités sont donc envisagées pour leur extension éventuelle.

Il s'agit ici de créer une zone économique destinée au développement des entreprises existantes, ainsi que pour l'association du Prado (*voir détail ci-après*).

- Justification de la délimitation de la zone constructible :

La délimitation de la zone prend essentiellement en compte les entreprises déjà présentes sur le secteur : le pôle bois (bois de chauffage, plaquette, entreprise nécessitant beaucoup d'espace), mais également les bâtiments de la déchetterie, la cabane des chasseurs et des projets en cours. En effet, le secteur fait l'objet de plusieurs projets, dont celui d'un entrepôt de travaux public. Cette zone englobe également les bâtiments et projets de l'association du Prado.

**Le secteur Nord regroupe le pôle bois.**

**La partie Sud regroupe des entreprises et activités.** L'un des premiers bâtiments de la parcelle n°116 a été démoli et fait l'objet d'un certificat d'urbanisme à destination de l'association du Prado pour la création d'un réfectoire et d'un gymnase.

**La délimitation Ouest** des deux zones est déterminée en fonction du risque d'inondation de l'Azergues et se cale sur le périmètre de la zone rouge du PPRNPI. C'est pourquoi le bâtiment situé sur la parcelle n°132 n'est pas pris en compte, puisqu'il est classé en zone rouge.

**Au Sud-Ouest**, la délimitation de la zone se fait le long de la RD 385, voie structurante et frontière du tissu économique.



# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

Au Nord et au Sud, la limitation de la zone se fait un peu avant les cours d'eau, afin de préserver la ripisylve et de créer une zone tampon.

Les deux zones ne sont pas concernées par le retrait imposé par le passage de la départementale au titre de l'article L.111-1-4 du code de l'urbanisme, puisqu'il s'agit de zones considérées comme urbanisées.

- L'association le Prado « les Deux Rivières » :



Le Prado est une structure qui mène une mission générale d'action sociale en faveur de l'enfance en danger et en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des adultes en difficultés. Elle s'organise autour d'une fondation du Prado et de l'association Prado Rhône-Alpes.

La commune de Saint Nizier-d'Azergues comporte une structure. En effet, le Prado Les Deux Rivières reçoit un public d'adolescents garçons ou filles confiés dans le cadre d'un placement judiciaire, ordonné par le juge des enfants mais aussi par les services de l'aide sociale à l'enfance des Conseils Généraux. Sa mission est d'accueillir des jeunes sur une période relativement courte (7 semaines maximum). Les jeunes dont il s'agit sont confiés à un moment de leur parcours où leur projet individuel ou leur prise en charge sont en « panne ». On estime alors qu'ils ont besoin d'être éloignés de leur milieu afin que cette distance et le dispositif éducatif du Prado Les Deux Rivières leur permettent de se remobiliser, de trouver de la disponibilité pour faire le point et réfléchir, vivre des expériences bénéfiques pour se revaloriser et exprimer des ressentis plutôt que de les agir.

Prado Les Deux Rivières a ouvert ses portes le 14 juin 2010. L'établissement est implanté sur le site d'une ancienne scierie qui a été démolie. La bâtisse restante a été rénovée afin de permettre l'accueil de 6 jeunes.

Le projet de Prado Les Deux Rivières est de mettre en place des modalités d'accueil qui pourront permettre aux adolescents de retrouver à la fois des repères et une certaine sécurité, et aussi des opportunités de se ressourcer, de faire le point, de se revaloriser, de se vivre autrement. Toute la difficulté de ce type de prise en charge réside dans l'équilibre à trouver entre la nécessité de poser un cadre structurant et la nécessité de prendre en compte les situations individuelles, d'être un espace de convivialité entre des adolescents avec de grandes difficultés et des adultes qui tentent de rester eux-mêmes.

A l'arrivée d'un jeune à Prado Les Deux Rivières, s'ouvre ce que l'on a appelé le sas d'accueil. Le nouvel arrivant est emmené dans un lieu externe à l'établissement avec son éducateur référent, pendant deux jours. Les modalités de ces deux jours doivent permettre de travailler l'adhésion minimale du jeune au placement, lui permettre de « souffler », de lui redonner la parole et par la rencontre avec un adulte de prendre conscience de l'importance que l'on veut donner à son individualité par rapport au

**MODE D'ACCUEIL :** Séjour de mise à distance

**SITUATION :** Saint-Nizier-D'Azergues (69)

**HABILITATION(S) :** Aide Sociale à l'Enfance  
Ministère de la justice - Protection Judiciaire de la Jeunesse

**POPULATION ACCUEILLIE :** Garçons/filles âgés de 14 ans à 17 ans ½.

**TYPE DE PRISE EN CHARGE :** Accueil permanent

**CAPACITE D'ACCUEIL :** 6 places

**DUREE DE PLACEMENT :** De 1 à 7 semaines

**FINANCEMENT :** Conseil Général du Rhône  
Protection Judiciaire de la Jeunesse

**EQUIPES :** Direction & administration - éducative  
Paramédicale - Services Généraux

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

groupe de pairs. Les deux jours suivants, le jeune revient dans l'établissement où il intègre progressivement pendant deux autres jours le quotidien de la maison. Le projet imagine ensuite des activités à caractère sportif qui parlent directement aux besoins corporels des jeunes mais qui drainent avec elles certaines valeurs éducatives comme le respect (des règles et de l'autre), des notions de socialisation, de solidarité etc. Le projet imagine également des activités à caractère créatif comme la musique, ateliers d'écritures ou arts plastiques, photographie ou petite menuiserie mais aussi la création d'un potager ou le suivi et l'entretien des locaux et aménagements extérieurs.

Notre mission première réside dans la qualité du lien que nous établissons avec les adolescents que nous recevons, dans notre capacité à faire émerger ou entrevoir en eux des potentialités peu mises au jour, dans notre capacité à apporter du symbolique et de l'interprétation à leurs actes, à initier le redémarrage de certains processus comme celui de la mentalisation ainsi que celui d'une éventuelle socialisation. Nous devons sans cesse avoir à l'esprit que le jeune doit être au centre de son projet et qu'il doit être l'acteur principal pour pouvoir grandir et se construire un devenir.

### 2.6 Le secteur de La Collonge



#### - Les enjeux et contraintes s'appliquant au secteur :

Il s'agit d'une petite zone économique, en limite avec la commune de Claveisolles, avec des enjeux en termes d'inondation, avec la présence de l'Azergues et de préservation de la ripisylve.

#### - Les objectifs du projet communal :

La zone est déjà remplie et accueille notamment une entreprise de bricolage et matériaux. L'objectif est uniquement de pérenniser les entreprises existantes en leur permettant une extension.

#### - Justification de la délimitation de la zone constructible :

La délimitation de la zone constructible se cale sur le périmètre de zone rouge du PPRNPI, côté Ouest.

Côté Est, la limite de la zone se cale sur la RD 385, voie structurante qui délimite fortement l'espace. Au Nord, la traversée d'un cours d'eau délimite la fin de la zone.

Sur la partie Sud, le périmètre de la zone ne prend en compte que la vocation économique du secteur. Les parcelles plus au Sud n'ayant pas de vocation économique, elles ne sont pas intégrées.

**Cette zone prend uniquement en compte les entreprises existantes en leur permettant de se développer et construire de nouveaux bâtiments à l'intérieur de l'espace, si besoin. Etant donné qu'il s'agit d'un espace urbanisé, aménagé, comme le montre la photographie aérienne, le recul ne s'applique pas le long de la RD 385, classée voie à grande circulation.**

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

### 2.7 Le secteur du Gravier

#### - Les enjeux et contraintes s'appliquant au secteur :

Ce petit secteur économique est orienté vers l'activité commerciale, avec la présence d'un restaurant et d'un garage. L'objectif est de pérenniser ce secteur et permettre aux entreprises existantes de se développer.

#### - Les objectifs du projet communal :

La présence d'un garage d'un côté de la RD 385 et d'un espace de stationnement servant à la fois au restaurant et au garage de l'autre, engendre des risques de sécurité routière, par la traversée de cette voie à grande circulation. L'objectif de la commune est de permettre la délocalisation du garage sur une partie du stationnement, afin que cette activité puisse s'étendre. Il s'agit de sécuriser cet endroit, le long de la RD 385 et ce carrefour.

#### - Justification de la délimitation de la zone constructible :

La délimitation de la zone constructible ne prend en compte que cet espace servant au stationnement ainsi que le garage, de manière à permettre uniquement le développement et la délocalisation de cette activité.

La limite de la zone se définit en partie Est par le périmètre en zone rouge du PPRNPI.

**Là encore, cette zone prend uniquement en compte les entreprises existantes en leur permettant de se développer et construire de nouveaux bâtiments à l'intérieur de l'espace, notamment pour prendre en compte la sécurité routière. Etant donné qu'il s'agit d'un espace urbanisé, aménagé, comme le montre la photographie aérienne, le recul ne s'applique pas le long de la RD 385, classée voie à grande circulation.**



# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES - Elaboration de la Carte Communale -

## 3 Les superficies et capacités d'accueil

Pour continuer sur un rythme de construction légèrement inférieur que les dernières années, la commune a choisi de revenir à un rythme annuel de 0,8 % et donc environ 3,5 logements par an. Le projet communal s'attache à prendre en compte les projets réalisés entre 2008 et 2011 et d'intégrer les permis de construire délivrés à ce jour. Elle prend également en compte l'aménagement du bâti existant et la remise sur le marché de logements vacants. **Au vu de ces éléments détaillés précédemment, la commune doit prévoir un potentiel de zone constructible pour environ 26 logements à créer en construction neuve.**

### 3.1 Définition des objectifs de constructions neuves et de surfaces

Une densité de 10 logements à l'hectare a été définie, correspondant aux prescriptions du SCOT.

Ainsi, avec 26 logements à produire, la commune a besoin d'une surface d'environ 2,6 hectares. Ceci ne tient pas compte de la rétention foncière et surtout de la topographie accidentée de la commune, nécessitant des aménagements supplémentaires.

Secteurs constructibles	Superficie totale	Disponibilités	Extrait de plan
Le Bourg	13,4	3,06	

**- Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -  
Elaboration de la Carte Communale -**

Chez Pierre	4,9	0	
Les Fougères	2,1	0,15	
Le Collier	2,8	0,17	
<b>TOTAL</b>	<b>23,2</b>	<b>3,38</b>	

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

La carte communale propose une surface disponible de 3,38 ha, soit 7 800 m<sup>2</sup> supplémentaires, liés à la rétention foncière. Ce phénomène concerne particulièrement les terrains situés en cœur de bourg. La délimitation des zones constructibles tient en effet compte du parcellaire, de la configuration des bourg et hameaux et ne peut se réaliser à la surface exacte. Toutefois, le projet de carte communale, en terme de zonage, reste compatible avec les orientations des élus énoncées et aux orientations du SCOT. Il est important de rappeler la présence d'une topographie accidentée sur le territoire.

En terme de surface, la carte communale propose des disponibilités presque exclusivement en comblement de dents creuses pour le centre bourg et les hameaux. Seule une petite extension mais justifiée est présente dans le centre bourg pour se caler à une limite structurante de voirie (3 300 m<sup>2</sup> au Nord-Ouest du Bourg).

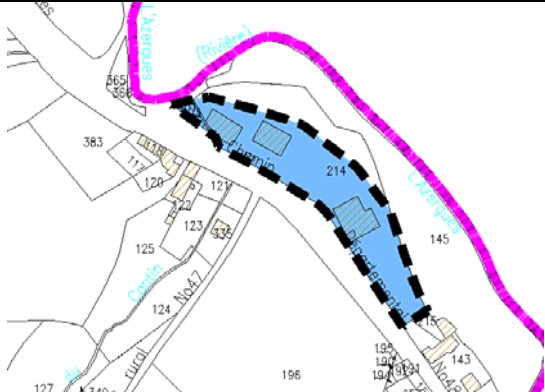
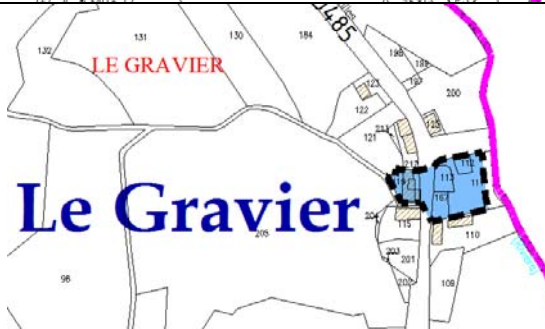
### 3.2 Les surfaces économiques

Le SCOT précise que la commune peut délimiter des zones économiques de petite taille, en lien avec l'intercommunalité, et d'une superficie inférieure à 5 hectares. Dans ce cadre, la commune a délimité plusieurs zones économiques au sein de la carte communale, pour une superficie totale de 7,7 hectares :

- Secteur de la Gare : une zone économique est délimitée en tenant compte de la zone inondable. Elle comporte déjà de nombreuses entreprises disposant d'une surface importante, de la déchetterie, de local pour association, de projet d'entrepôt,... Ainsi, elle se compose de deux entités et représente une superficie de 5,25 hectares, mais avec seulement 0,46 hectare de disponible.
- Secteur de la Collonge : zone comportant des entreprises et entièrement remplie. Elle représente une superficie de 0,5 hectare sans disponibilité.
- Secteur du Gravier : une zone économique spécifique a été créée en lien avec une activité présente, dans le but de pouvoir se développer, notamment par création de parking. Elle représente donc une superficie de 0,3 hectare sans disponibilité.

Secteurs constructibles	Superficie totale	Disponibilités	Extrait de plan
La Gare - le Collier	5,25	0,46	

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES - Elaboration de la Carte Communale -

La Collonge	0,5	0	
Le Gravier	0,3	0	
<b>TOTAL</b>	<b>6,05</b>	<b>0,46</b>	

Quelques surfaces disponibles ont été identifiées, de manière à prévoir l'extension des activités déjà présentes. Il s'agit de 4600 m<sup>2</sup> localisés sur le secteur des Terres, qui représentent 7,6 % de la surface à vocation économique.

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

### 3.3 Le récapitulatif des surfaces

Localisation	Superficie (ha)	Pourcentage de la surface communale
<b>Zone à vocation mixte d'habitat</b>		
Le centre bourg de Saint Nizier d'Azergues	13,39	
Chez Pierre	4,87	
Le Collier	2,80	
Les Fougères	2,15	
<b>TOTAL</b>	<b>23,21</b>	0,95 %
<b>Zone à vocation économique</b>		
La Gare - le Collier	5,25	
La Collonge	0,51	
Le Gravier	0,30	
<b>TOTAL</b>	<b>6,06</b>	0,25 %
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>29,27</b>	<b>1,20 %</b>

La commune de Saint Nizier d'Azergues représente une superficie de 2 423 hectares.

Au total, les surfaces constructibles, à vocation d'habitat et d'économie représentent 1,2% du territoire communal. Elles se positionnent entre le bourg et la RD 385, secteurs stratégiques de développement de la commune.

Il s'agit exclusivement de secteurs déjà construits ou aménagés, offrant quelques possibilités de constructions, essentiellement en dents creuses.

Le reste des hameaux et des écarts répartis sur le territoire communal est classé en zone inconstructible.

## **4 La cohérence du projet par rapport aux orientations du SCOT**

### Au niveau du rythme de construction

Le SCOT impose un rythme de construction de logements qui soit légèrement inférieur au rythme constaté au cours des dix années précédant l'élaboration de la carte communale.

La carte communale prévoit une diminution de son taux de croissance démographique de 0,7 % à 0,5 %, de son taux d'évolution des logements de 0,9 % à 0,8 % et de son nombre de nouveaux logements par an de 3,7 logements à 3,5 logements en moyenne, et même à 3,3 logements à partir de 2012 pour prendre en compte les opérations réalisées dernièrement.

### Au niveau de la localisation des zones

Le SCOT préconise le renforcement des centralités. Le projet de la carte communal s'inscrit pleinement dans cet objectif, avec la volonté de conforter la position de centralité communale du bourg. Ainsi, 90% des disponibilités à vocation d'habitat sont situées dans le bourg. Aucune extension n'est véritablement réalisée, allant dans le sens de la densification du tissu bâti.

De plus, dans l'objectif de conforter le tissu économique le long de la RD 385, les secteurs de la Gare et de Les Terres sont classés en zone constructible, à hauteur des carrefours avec les routes départementales menant au bourg.

### En terme de diversification du parc de logements :

La carte communale ne permet pas à la commune de disposer d'outils particuliers pour imposer une diversité des formes d'habitat et une mixité sociale. Toutefois, ces opérations sont tout à fait permises et les privés s'engagent vers de telles opérations, avec notamment la création de deux logements locatifs privés sur le secteur du Collier (à la place d'une ancienne scierie).

### En matière économique :

Le SCOT précise que la commune peut délimiter des zones économiques de petites tailles, en lien avec l'intercommunalité, et d'une superficie inférieure à 5 hectares.

Dans ce cadre, la commune a délimité plusieurs zones économiques au sein de la carte communale, pour une superficie totale de 6 hectares, mais prenant uniquement en compte des entreprises existantes pour leur permettre de se

maintenir sur le territoire. Les disponibilités représentent seulement 4 600 m<sup>2</sup> et ne sont donc pas surdimensionnées.

L'objectif reste bien de maintenir et développer les emplois en parallèle à l'ambition démographique souhaitée.

## **5 Les Servitudes d'Utilité Publique**

La commune est concernée par 5 servitudes d'utilité publique :

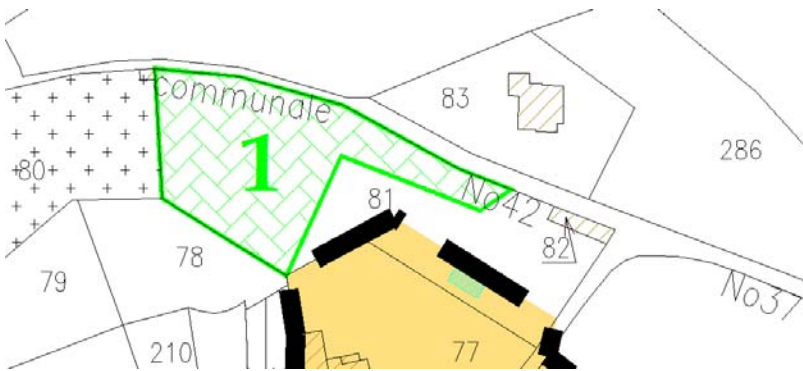
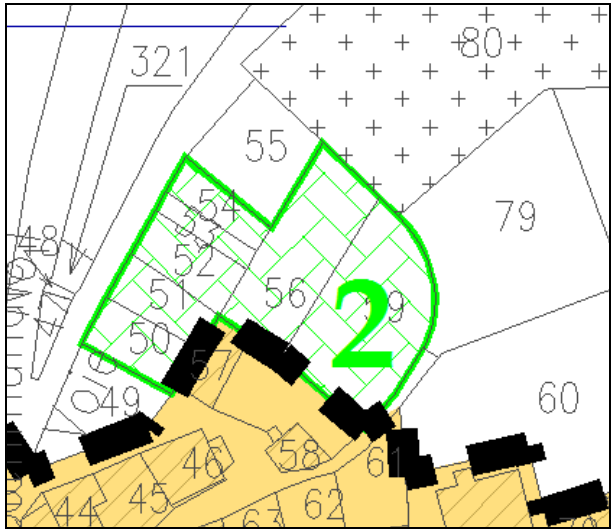
- Servitude d'alignement sur la RD 9 et la RD 54
- Servitude résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles, liées à la présence du PPRNPI de la vallée de l'Azergues
- Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques, concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques.
- Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques, concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'état.
- Servitudes relatives aux chemins de fer.

Elles sont présentes en pièce n°3 du dossier.

## **6 Institution d'un droit de préemption**

En lien avec les orientations d'aménagement et de développement du bourg, les élus désirent pouvoir disposer d'espace pour conforter le secteur d'équipements publics, en terme de développement d'espaces de loisirs, de stationnement, permettre également de poursuivre le maillage modes doux et d'aménager de façon qualitative les entrées de bourg. Dans ce cadre, les élus ont décidé d'instaurer le droit de préemption permettant de réaliser ces projets.

**- Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -  
Elaboration de la Carte Communale -**

Numéro	Localisation	Parcelles concernées	Définition du projet
1		<p>81 en partie</p> <p>Superficie de 2 295 m<sup>2</sup></p>	<p>Amélioration de la desserte routière du cimetière, extension du cimetière et réalisation de places de stationnement adapté.</p>
2		<p>50, 51, 52, 53, 54, 56 et 59</p> <p>Superficie de 1 600 m<sup>2</sup></p>	<p>Aménagement de l'accès aux aires de jeux depuis la voie en impasse et extension des aires de jeux, avec création d'une liaison modes doux. Aménagement de l'accès au cimetière et réalisation d'une aire de stationnement suffisante pour le cimetière et les aires de jeux avec création d'une liaison modes doux.</p>

## **D - PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT**

La carte communale a été établie conformément aux termes de la loi SRU et de la loi Grenelle. Ces lois réunissent dans l'article L.121-1 du code de l'urbanisme l'ensemble des principes qui s'imposent aux documents d'urbanisme :

1° L'équilibre entre :

- a) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- b) L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- c) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;

1° bis La qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville ;

2° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements et de développement des transports collectifs ;

3° La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels

prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

**La carte communale de Saint-Nizier-d'Azergues a été réalisée en tenant compte, au fur et à mesure de son élaboration, de la thématique environnementale. Ainsi, la définition des objectifs communaux comme la définition de zones constructibles ont été définis dans l'esprit d'une gestion économe et en respectant les ressources du territoire, les enjeux paysagers et agricoles, les zones de risques et les objectifs de sécurité routière.**

Par décision n°A08213U0006 du 12 Avril 2013, l'Autorité Environnementale a décidé que le projet de carte communale n'était pas soumis à évaluation environnementale.

### **1 Une utilisation économe de l'espace**

La commune a souhaité s'orienter vers un rythme de croissance inférieur à ces dernières années, et notamment en terme de constructions de logements. Aussi, la commune souhaite accueillir 33 logements supplémentaires, et seulement 26 logements en construction neuve, quasi-exclusivement en comblement de dents creuses, en actant la volonté de remise sur le marché de 10 logements vacants.

Les zones constructibles délimitées (habitat et économie) représentent une superficie de 29,27 ha, soit 1,2 % du territoire communal.

Ces zones sont délimitées en fonction du tissu urbain existant, en se rapprochant le plus possible du bâti, et permettant uniquement des comblements de dent creuse.

Elles se calent avec des éléments structurants, comme la voirie, ou des éléments paysagers. Aucune grande zone de développement n'a été créée.

En terme d'habitat, le projet propose 3,38 ha de surface disponible, uniquement en comblement de dent creuse, si ce n'est peut-être une légère extension au Nord-Ouest du centre bourg sur 3 300 m<sup>2</sup>. Dans ce cas, le comblement des dents creuses représente 90% des disponibilités.

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

90 % des disponibilités sont localisées dans le bourg.

Concernant les zones à vocation économique, la seule disponibilité accordée, représentant 0,46 ha, se situe en comblement d'une dent creuse, en vue de l'extension d'une activité existante à proximité.

**Les espaces urbanisables ne sont donc pas surdimensionnés par rapport aux besoins de la commune.** Le rythme proposé par le projet communal, de l'ordre de 3,5 logements par an et de 3,3 logements pour les années à venir, est inférieur au rythme enregistré sur la période 1999-2008 de l'ordre de 3,7 logements par an. **Ceci répond donc à l'objectif du SCOT du Beaujolais de poursuivre sur un rythme de constructions inférieur.**

La carte communale n'engendre pas d'incidence majeure sur l'environnement alentours, dans la mesure où elle repose sur la situation actuelle. **Elle permet même de définir des coupures d'urbanisation, afin d'empêcher un développement linéaire le long de certaines voies (entre le Collier et Chez Pierre particulièrement), ce qui aurait été possible en Règlement National d'Urbanisme et de lutter contre le mitage, par rapport à la situation existante.**

Il est à noter que la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) a émis un avis favorable au projet par décision du 17 Septembre 2012.

## 2 Concilier développement urbain et préservation de l'activité agricole

La commune souhaite préserver son cadre rural et son cadre de vie. Cela se traduit notamment par la préservation de l'activité agricole actuelle, qui représente 7 exploitations agricoles en 2010 (ayant leur siège sur la commune). Le zonage a été élaboré en tenant compte des enjeux agricoles. La Chambre d'agriculture du Rhône a d'ailleurs été invitée à plusieurs réunions et a émis un avis favorable au projet par décision du 10 Septembre 2012.

La plupart des réunions se sont également déroulées en présence d'au moins un agriculteur.

Les bâtiments agricoles sont exclus de la zone constructible, des distances d'éloignement ont été respectées (100 mètres) au nom du principe de réciprocité prôné par la loi d'orientation agricole du 9 Juillet 1999.

Seule l'exploitation agricole située à l'Est du hameau des Fougères fait exception. En effet, cette exploitation existante est située à proximité du hameau. Le zonage de la zone constructible a été réalisé au plus proche des constructions sur cette partie, de manière à ne pas générer de nuisances supplémentaires par rapport à la situation existante. Aucune construction n'est envisagée et possible à proximité et en rapprochement de cette exploitation.

Sur les autres secteurs bénéficiant d'une zone constructible, seul celui du Collier n'est pas concerné par la présence d'une exploitation à proximité.

Sur le secteur Chez Pierre, une exploitation à l'Ouest a été prise en compte. Le zonage a été réalisé au plus proche des constructions actuelles, de manière à permettre à l'exploitation de se développer.

Sur le bourg également, cette même exploitation est localisée au Nord-Est du tissu urbain. Comme précédemment, le zonage défini se cale au plus proche des constructions, de manière à limiter les nuisances.

La commune est également concernée par des produits de qualité, à savoir l'aire d'appellation d'origine (AOC) du Charolais depuis 2010. Dans ce cadre, l'INAO de Macon est consulté sur le projet de carte communale et a émis un avis favorable. Il est à noter qu'aucun opérateur de la filière AOC Charolais n'est présent sur la commune.

**La localisation et la délimitation au plus près des habitations et principalement sur le bourg va dans le sens de la préservation des zones AOC et plus généralement des zones agricoles.**

## 3 Une protection des secteurs ayant un intérêt écologique

La commune est concernée par deux ZNIEFF : la ZNIEFF de Type I « Haute Azergues et ses Affluents » ; et la ZNIEFF de Type II « Haut Bassin de l'Azergues et du Saonan ».

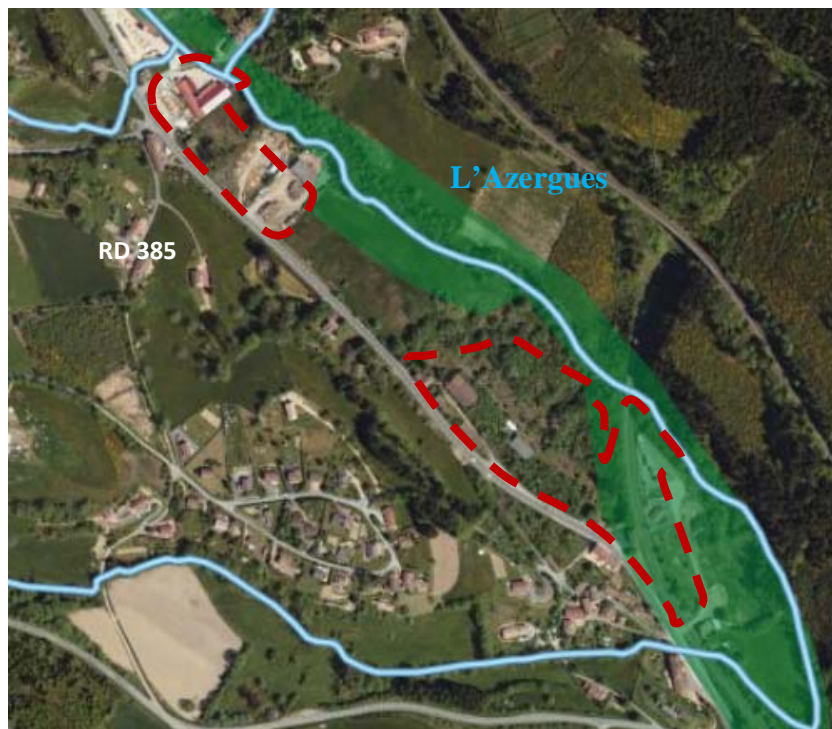
# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

La ZNIEFF de type I fait l'objet d'un périmètre plus précis, le long de l'Azergues. Les zones constructibles à vocation économique ont été délimitées de manière à ne pas générer de nuisances supplémentaires, par rapport à la situation actuelle :

Concernant les deux zones situées sur le secteur de la Gare :

La première, la plus au Nord, a été définie en tenant compte du périmètre de la zone rouge du PPRNPI à l'Est et n'est donc pas concernée par la ZNIEFF. Au Sud, le périmètre s'arrête au plus près de la parcelle construite, de manière à ne pas avoir d'impact sur le périmètre de la ZNIEFF.



La seconde, au Sud, est en partie située sur le périmètre de la ZNIEFF. Afin de limiter l'impact de la zone de protection, la zone constructible ne prend en compte que les parcelles aménagées, sans offrir de disponibilité. Au Sud, la limite ne prend en compte que les bâtiments à vocation économique.

Concernant les secteurs de la Collonge et le Gravier :

La zone constructible sur le secteur de la Collonge est située en majorité en dehors de la ZNIEFF. La zone n'a donc pas d'impact véritable sur la ZNIEFF.



La zone constructible du Gravier est, quant à elle, située en grande partie dans le périmètre de la ZNIEFF. Toutefois, le zonage reprend au plus près une parcelle déjà aménagée et utilisée fréquemment, à savoir un parking aménagé. La définition de cette zone n'engendrera donc pas de nuisances supplémentaires à la ZNIEFF.

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES - Elaboration de la Carte Communale -



Le périmètre de la ZNIEFF de type 2 intègre une partie plus importante du territoire communal, notamment en partie Est. De ce fait, toutes les zones constructibles, à l'exception du bourg et d'une partie de la Fougère, sont intégrées dans son périmètre.

Cependant, le projet de la carte communale vise à préserver le cadre rural de la commune. Aussi, les zones constructibles ont été délimitées au plus proche des constructions existantes. La majorité des disponibilités sont des dents creuses, quelques parcelles se situent en continuité du tissu existant, uniquement dans le centre bourg. Le projet ne comporte pas de disponibilité de plus de 0,3 ha en continuité urbaine ; et ne permet pas de zones constructibles en discontinuité.

De plus, la délimitation des zones constructibles a été réalisée de manière à préserver des zones tampons entre les cours d'eau et les zones urbanisées et en tenant compte de la zone rouge du PPRNPI de la vallée de l'Azergues.

**Aussi, le projet de la carte communale n'engendre pas d'impact supplémentaire sur l'environnement, puisqu'il s'appuie en très grande majorité sur la situation existante, et dans les autres cas, il s'appuie sur des limites structurantes et cohérentes avec la morphologie urbaine.**



La commune de Saint Nizier-d'Azergues est limitrophe de la commune de Claveisolles qui dispose d'un site Natura 2000 : SIC : « Gîte à Chauves-souris des mines de Vallossières ». Aussi, au titre de l'article R.121-14-1 du code de l'urbanisme, une demande d'examen au cas par cas a été réalisée et **l'Autorité Environnementale a décidé de la non réalisation d'une évaluation environnementale au vu du projet, par décision n°A08213U0006 du 12 Avril 2013.**

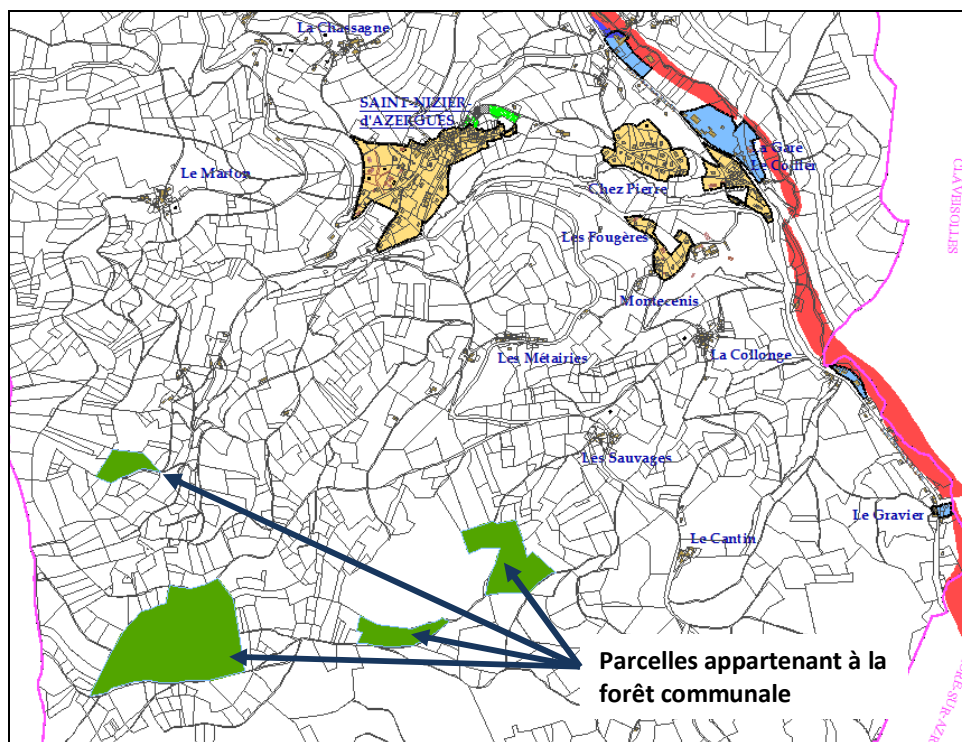
# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

En dehors des ZNIEFF, la commune accueille également une forêt communale, affectée principalement à la production de bois de résineux, tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages.

Le projet communal n'a pas d'impact sur cette forêt, dans la mesure où les zones constructibles définies sont très éloignées des parcelles concernées.

Un arrêté préfectoral porte réglementation de boisement, en date du 29 Juillet 1965.



### 4 Prendre en compte la loi Montagne

La commune de Saint-Nizier-d'Azergues est soumise à la loi Montagne.

Ce classement impose aux documents d'urbanisme de respecter les principes de la loi du 9 janvier 1985 dite loi « montagne » :

- L'extension en continuité ou en hameaux nouveaux intégrés à l'environnement ;
- La prise en compte des communautés d'intérêts et de l'équipement des activités économiques et de loisirs par la création d'une unité touristique nouvelle ;
- La préservation des activités traditionnelles ;
- La préservation du patrimoine naturel et culturel montagnard ;
- La protection des plans d'eau ;
- Et l'interdiction des routes panoramiques.

Le projet de la carte communale s'inscrit pleinement dans cet objectif. En effet, aucune zone constructible ne permet une extension en discontinuité du tissu existant. De même, très peu de disponibilités sont situées en continuité du tissu urbain : seulement 0,3 ha dans le bourg. Cela dans l'objectif de privilégier une densification du bourg et, dans une moindre mesure (principalement sous forme de division foncière) les hameaux.

La prise en compte de l'environnement a également été un élément déterminant dans la délimitation des zones constructibles.

La commune accueille peu de plans d'eau, qui sont d'ailleurs de taille très modeste. C'est pourquoi ils ne font pas l'objet d'un périmètre de protection. Aucune zone constructible n'est située à proximité d'un point d'eau.

# - Commune de SAINT-NIZIER-d'AZERGUES -

## Elaboration de la Carte Communale -

### 5 Prendre en compte les risques naturels et technologiques

La commune est touchée par plusieurs risques : inondation, mouvement de terrains, retrait-gonflement d'argile, sismicité et glissement de terrains.

En matière d'inondation, la commune est concernée par le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation (PPRNPI) de la Vallée de l'Azergues.

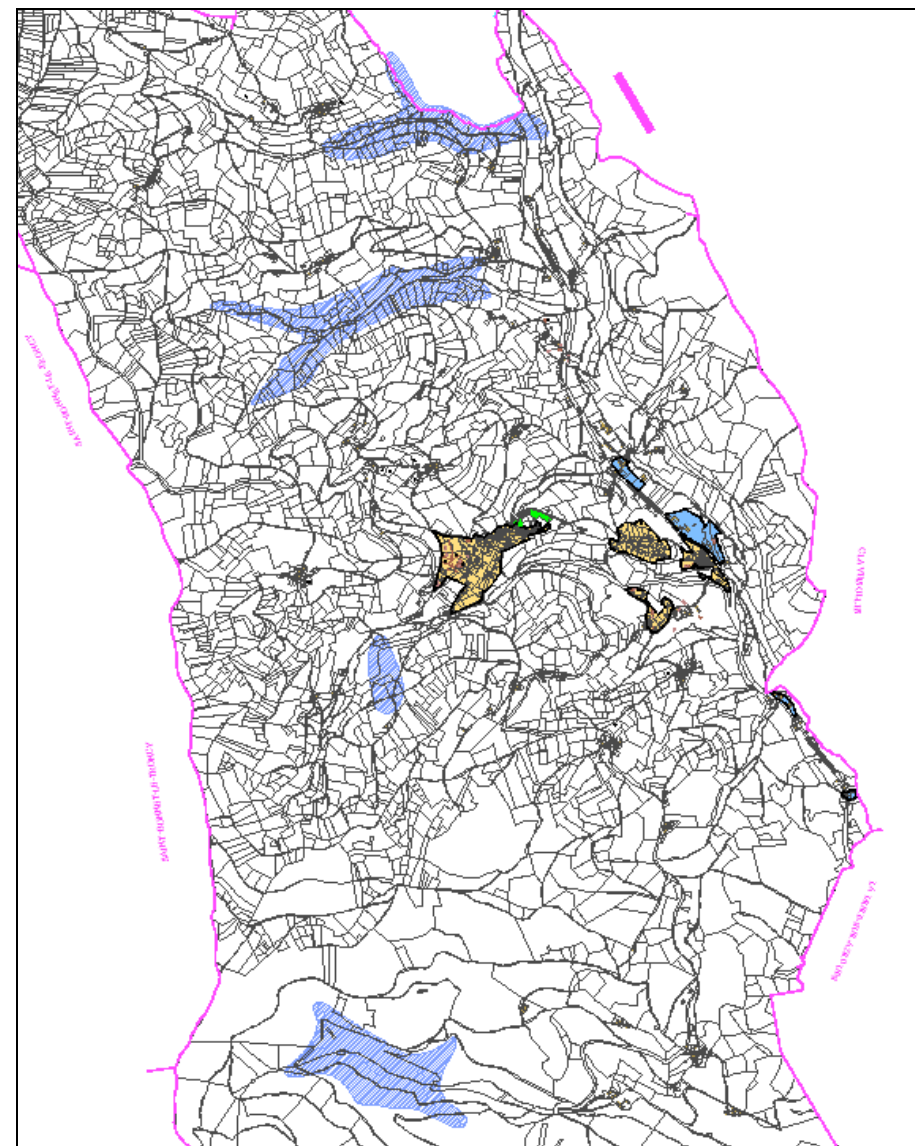
De manière générale, une zone tampon a été respectée entre les cours d'eau et les zones constructibles, afin de limiter les impacts et nuisances.

Les zones constructibles à vocation économique sont situées entre la RD 385 et l'Azergues. Afin de limiter au maximum les risques, la limite des zones constructible s'est calée sur le périmètre de la zone rouge du PPRNPI.

Le zonage du PPRNPI figure au plan de zonage de la carte communale. La zone constructible intègre une partie de la zone bleue, dans laquelle les projets devront respecter, là encore, les orientations du PPRNPI.

En effet, le PPRNPI vaut servitude d'utilité publique et s'impose donc à la carte communale.

Concernant les risques de mouvement et glissements de terrains, il s'agit de zones classées en risques faibles, situées en dehors des zones constructibles. Le projet de la carte communale n'a donc pas d'impact sur la zone. De manière plus générale, les zones de mouvements de terrains ne comportent pas de constructions, à l'exception du château de la Porte. Elles sont reportées au plan de zonage.



 Zone de risque de mouvement de terrain

La commune est également concernée par un risque sismique, d'aléa faible. Cela impose des règles de construction pour certaines catégories de construction.

Enfin, le risque de retrait-gonflement d'argile est présent sur la commune, notamment le long de l'Azergues. Il s'agit d'un aléa faible. Certaines activités économiques sont toutefois concernées. Il s'agit là encore de prendre certaines mesures en terme de construction.

## **6 La protection de la ressource en eau**

Aucun captage faisant l'objet de protection n'est présent sur la commune de Saint-Nizier-d'Azergues.

La commune est concernée par le SDAGE Rhône Méditerranée Corse et le contrat de rivière de l'Azergues.

La carte communale ne remet pas en cause les préconisations de ces documents. Elle ne permet pas le développement de constructions dans les zones inondables (rouge) repérées au PPRNPI de la Vallée de l'Azergues.

Afin de préserver l'excellente qualité du ruisseau du bourg accueillant une espèce protégée, une zone tampon est conservée entre le cours d'eau et les zones constructibles des secteurs de Chez Pierre et le Collier.

**Les zones constructibles délimitées sont alimentées par le réseau public d'eau potable, géré par le Syndicat Intercommunal des eaux de la Haute Vallée d'Azergues. La faible augmentation projetée des constructions peut être assurée de façon satisfaisante par le syndicat des eaux.**

La commune, dans le cadre de l'amélioration des systèmes d'assainissement et de la protection de la ressource en eau, dispose d'une étude de zonage d'assainissement. La compétence est confiée à la communauté de communes. Aujourd'hui la commune est entièrement en assainissement non collectif. **Un projet d'assainissement collectif regroupe le centre bourg, avec la création de deux unités de traitement, au vu des configurations topographiques et de la création de réseaux est programmé et budgété par la communauté de communes.** Un extrait de l'étude est joint en annexe de la carte communale. Les autres secteurs restent en assainissement non collectif, mais les disponibilités sont très faibles.

## **7 La prise en compte de la sécurité routière**

Cet objectif est pris en compte dans la carte communale, via la définition des zones constructibles.

Ces dernières se réduisent en effet sur le bourg et les principaux hameaux, bénéficiant d'accès et de dessertes suffisants et adaptés.

La sécurité routière est particulièrement étudiée le long de la RD 385, qui accueille des activités économiques et commerciales, comme des restaurants.

**Afin de limiter l'impact de la route départementale, aucun nouvel accès n'est réalisé depuis la RD 385, toutes les disponibilités bénéficiant d'un autre accès.**

De plus, afin de limiter la traversée de la voie sur le secteur du Gravier, une zone constructible a été créée de manière à intégrer un projet de délocalisation d'une activité de garage automobile, qui utilise jusque là des terrains de chaque côté de la voie.

**La carte communale n'englobe que des secteurs déjà construits et aménagés le long de la RD 385, secteurs considérés comme des parties actuellement urbanisées, n'impliquant donc pas le recul de 75 mètres à partir de l'axe de la RD 385, route classée à grande circulation.**

## **8 La lutte contre le bruit**

La commune est traversée par la RD 385, qui est soumise à un classement sonore (catégorie 4).

De part ce classement, une bande de 30 mètres dans laquelle des prescriptions en matière d'isolation phonique s'impose de part et d'autre de la voie. Les constructions ne sont pas interdites mais devront comporter des mesures de protection acoustique.

La prise en compte de ce classement sonore s'est traduite par une délimitation de la zone constructible du Collier au plus près des constructions existantes, de manière à stopper un éventuel développement linéaire. Le périmètre concerné est également reporté sur le plan de zonage, à l'intérieur duquel les constructions devront respecter certaines normes acoustiques.

Notons toutefois que les constructions situées en bordure de voie sont davantage à vocation commerciale. Les bâtiments en retrait sont relativement protégés grâce à la topographie.

De même, les zones économiques constructibles sont situées le long de la RD 385. Il s'agit principalement d'activités consommatrices d'espace et/ou génératrices de nuisances (pôle bois, garage...).

Les zones à vocation économique sont relativement éloignées ou séparées des zones à vocation d'habitat par des voiries, des différences de topographie, limitant ainsi d'autant les nuisances.

## **9 La gestion des déchets**

La gestion des déchets est confiée à la Communauté de Communes qui l'a délégué au Syndicat Mixte d'élimination et de valorisation des déchets Beaujolais Dombes. Le système de collecte et de traitement des ordures ménagères mis en place reste performant en vue de la préservation de l'environnement et compatible avec le plan départemental des déchets ménagers approuvé. La délimitation des zones constructibles sur des secteurs déjà construits permet d'éviter le mitage et d'assurer un ramassage cohérent avec ce qui se réalise aujourd'hui.